Audit du niveau des charges et produits d'exploitation des entreprises locales de distribution de gaz naturel disposant d'un tarif spécifique

RÉGAZ-BORDEAUX - Rapport de fin de phase 3

03 septembre 2021

Version 1.1

Préparé pour : la Commission de Régulation de l'Energie

Préparé par : Schwartz and Co

© Schwartz and Co Confidentiel

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'AUDIT 12
1.1. Contexte 12
1.2. Objectif et champ de l'audit 13
2. SYNTHESE DES RESULTATS 15
3. DEROULEMENT DE L'AUDIT 20
4. VUE D'ENSEMBLE DES CNE 21
4.1. Présentation de la matrice de la demande tarifaire 21
4.2. Décomposition des CNE par poste 22
4.3. Evolution des CNE de RÉGAZ-BORDEAUX sur la période 2018-2020 25
4.4. Trajectoire des CNE proposée par RÉGAZ-BORDEAUX sur la période 2022-2025 26
5. METHODE ET HYPOTHESES GENERALES DE CONSTRUCTION DES TRAJECTOIRES 32
5.1. Méthodologie générale d'analyses des trajectoires réalisées sur la période ATRD 5 32
5.2. Méthodologie générale de construction des budgets ATRD 6 32
5.3. Hypothèses d'indexation 33
5.3.1. La période ATRD 5 33
5.3.2. La période ATRD 6 34
5.4. Trajectoires prévisionnelles des paramètres métiers 34
6. ANALYSE POSTE PAR POSTE 37
6.1. Consommations externes 37
6.1.1. Evolution de la rubrique 37
6.1.2. Contenu de la rubrique 38
6.1.3. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020 39
6.1.4. Analyse poste par poste de la rubrique 40
6.1.5. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire 85
6.2. Charges de personnel 86
6.2.1. Evolution de la rubrique 86
6.2.2. Contenu de la rubrique 87
6.2.3. Analyse de la rubrique 87
6.3. Impôts et taxes 94
6.3.1. Evolution de la rubrique 94
6.3.2. Contenu de la rubrique 95
6.3.3. Analyse de la rubrique 95
6.3.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire 98
6.4. Recettes extratarifaires 99
6.4.1. Evolution de la rubrique 99

6.4.2. Contenu de la rubrique 100
6.4.3. Analyse de la rubrique 100
6.4.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire 104

6.5. Production immobilisée 105
6.5.1. Evolution de la rubrique 105
6.5.2. Contenu de la rubrique 106
6.5.3. Analyse de la rubrique 106
6.5.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire 109

6.6. Synthèse de l'analyse poste par poste 110

7. ANALYSE TOTEX SUR LES POSTES SI, VEHICULES ET IMMOBILIER 111

7.1. Systèmes d'Information 111
7.1.1. Dépenses d'exploitation 111
7.1.2. Investissements 112

7.2. Immobilier 115
7.2.1. Dépenses d'exploitation 115
7.2.1. Investissements 115

7.3. Véhicules 116
7.3.1. Dépenses d'exploitation 116
7.3.2. Investissements 117

8. ANALYSE DU PROJET AMR 118

8.1. Analyse de la trajectoire de déploiement du projet AMR 118

8.2. Analyse des coûts du projet AMR 119
8.2.1. Trajectoire ATRD 5 119
8.2.2. Trajectoire ATRD6 121
8.2.3. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire 122

9. ANALYSE D'EFFICIENCE 126

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Matrice des charges d'exploitation 21
Tableau 2. Matrice des produits d'exploitation 22
Tableau 3. Décomposition par poste des CNE réalisées de l'année 2020 23
Tableau 4. Vue globale des CNE réalisées 2018-2020, estimées 2021 et prévisionnelles 2022-2025 26
Tableau 5. Trajectoire de coûts supplémentaires liés aux CICM présentée par Régaz 30
Tableau 6. Hypothèses d'inflation utilisées dans la construction des trajectoires du BP ATRD 5 33
Tableau 7. Taux d'inflation réalisés et estimés retenu par Schwartz and Co 34
Tableau 8. Hypothèses générales concernant les indices utilisés par RÉGAZ-BORDEAUX dans la construction des trajectoires 2020-2024 34
Tableau 9. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants 38
Tableau 10. Contenu de la rubrique « Consommations externes » 38
Tableau 11. Description des écarts de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants entre 2018 et 2020 39
Tableau 12. Trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables » en k€ courants 41
Tableau 13. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables » 41
Tableau 14. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Fournitures non stockables » 41
Tableau 15. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Fournitures non stockables » proposée par Schwartz and Co 42
Tableau 16. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés » en k€ courants 42
Tableau 17. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés » 43
Tableau 18. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats stockés » 43
Tableau 19. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats stockés » 43
Tableau 20. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats stockés » proposée par Schwartz and Co 43
Tableau 21. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats stockés » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 44
Tableau 22. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » en k€ courants 44
Tableau 23. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » 45
Tableau 24. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » 45
Tableau 25. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » proposée par Schwartz and Co 45
Tableau 26. Trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives » en k€ courants 46
Tableau 27. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives » 46
Tableau 28. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives » 47
Tableau 29. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives » 47
Tableau 30. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Loyers, crédits-bails et charges locatives » proposée par Schwartz and Co 47

Tableau 31. Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances » en k€ courants 48
Tableau 32. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances »..... 48
Tableau 33. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Redevances » 49
Tableau 34. Trajectoire 2018-2025 des charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE 50
Tableau 35. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Redevances » 50
Tableau 36. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Redevances » proposée par Schwartz and Co 50
Tableau 37. Trajectoire 2018-2025 des charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE, proposée par Schwartz and Co 51
Tableau 38. Trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » en k€ courants 52
Tableau 39. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »..... 53
Tableau 40. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »..... 53
Tableau 41. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »..... 55
Tableau 42. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » proposée par Schwartz and Co 55
Tableau 43. Hypothèse clefs du programme de maintenance des CICM de Régaz 56
Tableau 44. Hypothèses retenues par Régaz et S&Co pour l'évaluation des ressources associées au programme de maintenance des CICM 58
Tableau 45. Trajectoire de coût de maintenance des CICM proposées par Régaz et S&Co 59
Tableau 46. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 59
Tableau 47. Trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » en k€ courants..... 60
Tableau 48. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » 60
Tableau 49. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe »..... 61
Tableau 50. Trajectoire de coûts supplémentaires proposée par Régaz 63
Tableau 51. Trajectoire de charges d'entretien du site de Bacalan (k€ constants) 64
Tableau 52. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe »..... 65
Tableau 53. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co 65
Tableau 54. Charges directes (maintenance informatique) prévues par Régaz pour la montée en version de l'ERP 66
Tableau 55. Charges indirectes (direction générale) prévues par Régaz pour la montée en version de l'ERP 66
Tableau 56. Détail du calcul de la trajectoire retenue par Schwartz and Co pour la part directement imputable à Régaz pour la montée en version de l'ERP..... 68
Tableau 57. Détail du calcul de la trajectoire retenue par Schwartz and Co pour la part indirectement imputable à Régaz pour la montée en version de l'ERP (quotepart de la part de BME Supports) 68
Tableau 58. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 69
Tableau 59. Trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances » en k€ courants 70

Tableau 60. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances » 71
Tableau 61. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Assurances » 71
Tableau 62. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co 71
Tableau 63. Trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » en k€ courants 72
Tableau 64. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » .. 72
Tableau 65. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » 73
Tableau 66. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » proposée par Schwartz and Co 74
Tableau 67. Trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes » en k€ courants 74
Tableau 68. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes » 75
Tableau 69. Trajectoire de personnels intérimaires associée aux prestations externes 75
Tableau 70. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Prestations externes » proposée par Schwartz and Co 75
Tableau 71. Trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication » en k€ courants 76
Tableau 72. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication » 76
Tableau 73. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Dépenses de communication » 76
Tableau 74. Analyse des dépenses de promotion du gaz pour Régaz 77
Tableau 75. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Dépenses de communication » proposée par Schwartz and Co 78
Tableau 76. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Dépenses de communication » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 79
Tableau 77. Trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales » en k€ courants 79
Tableau 78. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales » 80
Tableau 79. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Aides commerciales » 80
Tableau 80. Analyse des dépenses de promotion du gaz pour Régaz 81
Tableau 81. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Aides commerciales » proposée par Schwartz and Co 81
Tableau 82. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Aides commerciales » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 81
Tableau 83. Dépenses de communication et de promotion du gaz proposées par Régaz par nature de dépenses 82
Tableau 84. Dépenses de communication et de promotion du gaz proposées par Régaz par objectif 82
Tableau 85. Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges » en k€ courants 84
Tableau 86. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges » 84
Tableau 87. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Autres charges » 84
Tableau 88. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Autres charges » 85
Tableau 89. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co 85
Tableau 90. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Consommations externes » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation 85
Tableau 91. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Charges de personnel » en k€ courants 87
Tableau 92. Contenu de la rubrique « Charges de personnel » 87

Tableau 93. Description des écarts du poste « Charges de personnels » en k€ courants entre 2018 et 2020 87
Tableau 94. Description des écarts de la trajectoire d'ETP entre 2018 et 2020 88
Tableau 95. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnels » 88
Tableau 96. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Charges de personnels » 89
Tableau 97. Hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des charges sociales 89
Tableau 98. Trajectoire 2019-2025 des autres charges sociales 90
Tableau 99. Trajectoire réalisée (2018 à 2020) et prévisionnelle (2021 à 2025) des effectifs de R-GDS 90
Tableau 100. Trajectoire réalisée (2018 à 2020) et prévisionnelle (2021 à 2025) des effets SNB et GVT ... 90
Tableau 101. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Charges de personnels » 91
Tableau 102. Hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des rémunérations 91
Tableau 103. Trajectoire 2022-2025 des charges sociales 91
Tableau 104. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co 92
Tableau 105. Détail du calcul de la trajectoire de rémunération principale sur la période 2020 à 2025 93
Tableau 106. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 93
Tableau 107. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Charges de Personnel » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation 94
Tableau 108. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » en k€ courants 95
Tableau 109. Contenu de la rubrique « Impôts et taxes » 95
Tableau 110. Description des écarts du poste « Impôts et taxes » en k€ courants entre 2018 et 2020 96
Tableau 111. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes » 96
Tableau 112. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Impôts et taxes » ... 96
Tableau 113. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des impôts et taxes sur les rémunérations 97
Tableau 114. Méthodologie de construction des trajectoires adoptée par Schwartz and Co pour la rubrique « Impôts et taxes » 97
Tableau 115. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » proposée par Schwartz and Co 97
Tableau 116. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 98
Tableau 117. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Impôts et taxes » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation 99
Tableau 118. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » en k€ courants 100
Tableau 119. Contenu de la rubrique « Recettes extratarifaires » 100
Tableau 120. Description des écarts du poste « Recettes extratarifaires » en k€ courants entre 2018 et 2020 100
Tableau 121. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Recettes extratarifaires » 101
Tableau 122. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Recettes extratarifaires » 102
Tableau 123. Méthodologie de construction des trajectoires adoptée par Schwartz and Co pour la rubrique « Recettes extratarifaires » 103
Tableau 124. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » proposée par Schwartz and Co 104

Tableau 125. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Recettes extratarifaires » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation 104
Tableau 126. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Production immobilisée » en k€ courants 105
Tableau 127. Contenu de la rubrique « Production immobilisée » 106
Tableau 128. Description des écarts du poste « Production immobilisée » en k€ courants entre 2018 et 2020 106
Tableau 129. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Production immobilisée » 107
Tableau 130. Incohérence de la trajectoire de production immobilisée de Régaz 107
Tableau 131. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Production immobilisée » 108
Tableau 132. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Production immobilisée » 108
Tableau 133. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « production immobilisée » proposée par Schwartz and Co 108
Tableau 134. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « production immobilisée » proposée par Schwartz and Co post contradictoire 109
Tableau 135. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « production immobilisée » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation 109
Tableau 136. Trajectoire de CNE proposée par l'opérateur, par Schwartz and Co et ajustements sur la base de l'analyse poste par poste 110
Tableau 137. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Systèmes d'information » 111
Tableau 138. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Systèmes d'information » recommandée par Schwartz and Co 111
Tableau 139. Description des écarts du poste d'investissement « Systèmes d'information » en k€ courants entre 2018 et 2020 112
Tableau 140. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Systèmes d'information »112
Tableau 141. Décomposition des investissements SI proposée par Régaz 112
Tableau 142. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'investissement du poste « Systèmes d'information » recommandée par Schwartz and Co 113
Tableau 143. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Immobilier » 115
Tableau 144. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Immobilier » recommandée par Schwartz and Co 115
Tableau 145. Description des écarts du poste d'investissement « Immobilier » en k€ courants entre 2018 et 2020 115
Tableau 146. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Immobilier » 116
Tableau 147. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Véhicules » 116
Tableau 148. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Véhicules » recommandée par Schwartz and Co 116
Tableau 149. Description des écarts du poste d'investissement « Véhicules » en k€ courants entre 2018 et 2020 117
Tableau 150. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Véhicules » 117
Tableau 151. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Véhicules » recommandée par Schwartz and Co 117

Tableau 152. Comparaison des charges supplémentaires du projet AMR réalisées/estimées sur 2018-2021 avec la trajectoire du BP AMR validé par la CRE en janvier 2020 120
Tableau 153. Comparaison des charges évitées du projet AMR réalisés/estimés sur 2018-2021 avec la trajectoire du BP AMR validé par la CRE en janvier 2020 120
Tableau 154. Comparaison entre les coûts échoués liés au projet AMR réalisés/estimés avec la trajectoire retenue dans le BP ATRD 5 retraité de l'inflation 121
Tableau 155. Trajectoires des charges liées au projet AMR sur la période prévisionnelle 2022-2025 121
Tableau 156. Trajectoire de charges d'exploitation liées au projet AMR recommandée par Schwartz and Co 121
Tableau 157. Extraction comptable de la relève cyclique de Régaz 122
Tableau 158. Construction de la trajectoire de charges évitées 124
Tableau 159. Charges réalisées entre 2018 et 2021 – trajectoire calculée par Schwartz and Co 124
Tableau 160. Trajectoire de nombre de km de canalisation utilisée par Schwartz and Co 127

INDEX DES FIGURES

Figure 1. Comparaison de la trajectoire de CNE réalisée 2018-2020 de Régaz avec la trajectoire retraitée ATRD 5 15
Figure 2. Trajectoire de CNE proposée par Schwartz and Co sur la base de l'analyse poste par poste 17
Figure 3. Trajectoire de CNE proposée par Schwartz and Co rubrique par rubrique et ajustements comparés à la trajectoire de l'opérateur sur la base de l'analyse poste par poste 17
Figure 4. Décomposition par poste des CNE réalisées de l'année 2020 23
Figure 5. Trajectoires des CNE de RÉGAZ-BORDEAUX sur la période ATRD 5 25
Figure 6. Trajectoires des CNE réalisées 2018-2020 et prévisionnelles 2021-2025 28
Figure 7. Trajectoires réalisées et prévisionnelles des quantités acheminées de gaz corrigées du climat 35
Figure 8. Trajectoires réalisées et prévisionnelles du nombre de PDL 35
Figure 9. Trajectoires réalisées et prévisionnelles des souscriptions moyennes de capacités - T4/TP 36
Figure 10. Trajectoire réalisée de la longueur du réseau 36
Figure 11. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants 38
Figure 12. Trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables » en k€ courants 41
Figure 13. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés » en k€ courants 42
Figure 14. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » en k€ courants 44
Figure 15. Trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédits-bails et charges locatives » en k€ courants 46
Figure 16. Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances » en k€ courants 48
Figure 17. Trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » en k€ courants 52
Figure 18. Trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » en k€ courants 60
Figure 19. Trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances » en k€ courants 70
Figure 20. Trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » en k€ courants 72
Figure 21. Trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes » en k€ courants 74
Figure 22. Trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication » en k€ courants 76
Figure 23. Trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales » en k€ courants 79
Figure 24. Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges » en k€ courants 83
Figure 25. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Charges de personnel » en k€ courants 86
Figure 26. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » en k€ courants 95
Figure 27. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » en k€ courants 99
Figure 28. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Production immobilisée » en k€ courants 105
Figure 29. Chronique de déploiement des compteurs communicants 119
Figure 30. Évolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisation (demande de l'opérateur) 127
Figure 31. Évolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisation (suite à l'analyse poste par poste de Schwartz and Co) 128

GLOSSAIRE

Abréviation	Description
BAR	Base d'Actifs Régulés
BP	Basse pression
CDS	Contrats de services conclus entre Régaz-Bordeaux et BME suite à la filialisation
CET	Contribution Economique Territoriale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CICM	Conduites d'immeuble et conduites montantes gaz
CNE	Charges nettes d'exploitation
CRCP	Compte de régularisation des charges et des produits
CVAE	Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises
C3S	Contribution Sociale des Sociétés
DDMP	Déclencheur de Débit Moyenne Pression
DPBE	Dispositif de protection des branchements existants
DVNI	Direction des vérifications nationales et internationales
ELD	Entreprise Locale de Distribution
ETP	Equivalent Temps Plein
GRD	Gestionnaire du Réseau de Distribution
GVT	Glissement Vieillesse et Technicité
MO	Main d'œuvre
MPC	Moyenne Pression de type C
OCG	Organe de Coupure Générale
PLF	Projet de Loi de Finances
SNB	Salaire National de Base
Sttech	Sous-traitance technique
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
VNC	Valeur Nette Comptable

1. Contexte et objectif de l'audit

1.1. Contexte

L'article L. 452-2 du code de l'énergie prévoit que la CRE fixe les méthodes utilisées pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel. Ces tarifs, fixés pour une durée d'environ quatre ans, sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du marché gazier et représentent plus du quart du prix du gaz naturel facturé aux consommateurs finals (pour des clients résidentiels).

Environ 11 millions de consommateurs sont raccordés aux réseaux de distribution de gaz naturel, qui comptent 23 GRD, de tailles très inégales. GRDF représente 96 % de la distribution du gaz naturel en France, les 22 autres GRD se partageant les 4 % restants. Parmi ces 22 GRD, les neuf plus importants disposent, à ce jour, chacun d'un tarif péréqué ATRD spécifique.

Les dispositions de l'article L. 452-1 du code de l'énergie prévoient que « Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel autres que ceux concédés en application de l'article L. 432-6 font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire ». Ces dispositions fixent le principe de péréquation des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel à l'intérieur de la zone de desserte de chaque opérateur. En revanche, elles excluent de cette péréquation tarifaire les nouvelles zones de desserte visées à l'article L.432-6 du code de l'énergie.
Les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel sont ainsi composés :

- d'une part, de tarifs ATRD péréqués à l'intérieur de la zone de desserte des GRD concernés :
    - 1 tarif spécifique à GRDF ;
    - 9 tarifs spécifiques pour les 9 ELD ayant présenté des comptes dissociés : Régaz-Bordeaux, R-GDS, GreenAlp, Vialis, Gedia, Caléo, Gaz de Barr, Veolia Eau, Sorégies ;
    - 1 tarif commun pour les 13 ELD ne produisant pas de comptes dissociés : Énergies Services Lannemezan ; Energis - Régie de Saint-Avold ; Gazélec de Péronne ; Energies et Services de Seyssel ; ESDB - Régie de Villard Bonnot ; Régie Municipale Gaz et Electricité de Bonneville ; Régie Municipale Gaz et Electricité de Sallanches ; Régie du Syndicat Électrique Intercommunal du Pays Chartrain ; Énergies Services Lavaur ; Énergies Services Occitans - Régie de Carmaux ; Régie Municipale Multiservices de La Réole ; Gascogne Energies Services ; Régies Municipales d'Electricité, de Gaz, d'Eau et d'Assainissement de Bazas.
- d'autre part, de tarifs non péréqués pour la distribution publique de gaz naturel des nouvelles zones de desserte : au 1er mai 2021, il existait 190 tarifs.

Les tarifs actuels d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dit « tarifs ATRD5 ») des ELD sont entrés en vigueur le 1er juillet 2018, en application de la délibération[1] de la CRE du 21 décembre 2017.

La CRE travaille actuellement à l'élaboration des prochains tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dit « tarifs ATRD6 ») des ELD disposant d'un tarif spécifique : Régaz-Bordeaux, R-GDS, GreenAlp, Vialis, Gedia, Caléo Gaz de Barr, Veolia Eau et Sorégies, avec l'objectif d'une entrée en vigueur au 1er juillet 2022. Les tarifs seront établis sur la base des charges prévisionnelles des opérateurs pour la prochaine période tarifaire, en distinguant pour chaque ELD :

- les charges nettes d'exploitation ;
- les charges de capital de l'opérateur.

Il est donc essentiel pour la CRE d'avoir une parfaite connaissance de la structure de coûts de ces ELD pour être en mesure d'analyser le niveau et l'efficience de ces coûts sur la période 2018-2021 d'une part, et la période 2022-2025, d'autre part. Le niveau de charges retenu doit répondre au principe établi par l'article L.452-1 du code de l'énergie qui précise que « *les tarifs […] sont calculés de manière transparente et non discriminatoire, afin de couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de ces réseaux dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace* ».

Pour les opérateurs ayant d'autres activités que celle de GRD, les charges relatives à l'activité de GRD sont identifiées et isolées sur le plan comptable, selon les principes de dissociation comptable qui leur incombent, conformément aux dispositions de l'article L.111-88 du code de l'énergie et aux délibérations de la CRE du 7 février 2007 et du 26 mars 2014 relatives aux principes de dissociation comptable applicables aux ELD exerçant une ou plusieurs activités dans le domaine du gaz naturel.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 134-18 du code de l'énergie, la CRE a décidé de lancer une mission d'audit du niveau des charges et des produits d'exploitation dees huit ELD ELD ayant produit une demande tarifaire complète au périmètre de leurs activités de gestionnaire de réseau de distribution.

Dans ce contexte, la CRE a mandaté le cabinet Schwartz and Co pour la réalisation d'un audit des charges et produits d'exploitation de ces huit ELD.

1.2. Objectif et champ de l'audit

L'audit a pour objectif de permettre à la CRE de disposer d'une parfaite compréhension des charges et produits d'exploitation actuels de ces huit ELD, constatés au cours des exercices comptables de

[1] Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 décembre 2017 portant décision sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution

2018 à 2020 et estimé 2021 et des charges et produits d'exploitation prévisionnels présentés par ces opérateurs pour la période tarifaire à venir (période 2022-2025).

Les résultats de cet audit permettront à la CRE :

- de comprendre les fondamentaux sous-jacents à chaque poste de charges et produits d'exploitation supportés par les opérateurs sur la période 2018-2025 et les hypothèses sous-jacentes à leur évolution ;
- de porter une appréciation sur les évolutions proposées par les opérateurs sur les exercices 2022-2025, en s'appuyant notamment sur l'analyse susmentionnée du niveau des charges réalisées et estimées et sur les derniers budgets d'exploitation validés par les organes de direction des opérateurs ;
- de porter une appréciation, par exemple au regard d'indicateurs de performance, sur l'efficience de chaque opérateur sur les exercices 2018-2020 et l'amélioration de son efficience prévue sur les exercices 2022-2025 ;
- enfin, si le titulaire considérait que le niveau des charges réalisées et prévisionnelles chaque opérateur ne s'avérait pas efficient, de proposer un niveau de charges d'exploitation efficient pouvant être atteint par l'opérateur.

Ce document constitue le rapport final de l'audit des charges nettes d'exploitation de Régaz Bordeaux. Un projet de rapport final a été soumis à l'opérateur pour lui permettre de formuler ses commentaires qui ont été intégrés dans le présent rapport et auxquels des réponses ont été apportées par Schwartz and Co.

Convention de présentation des données dans ce rapport :

- Signe des produits tarifaires : (-)
- Signes des charges tarifaires : (+)
- Ecart = Réalisé – Référence ATRD 5 retraitée de l'inflation réalisée

2. Synthèse des résultats

Bilan de la période ATRD 5

Sur l'ensemble de la période ATRD 5, la trajectoire des CNE réalisées par Régaz est en dessous de celle prévue par la trajectoire tarifaire (+ 7 593 k€ ; -8,14 % sur la période 2018 à 2020).

Figure 1. Comparaison de la trajectoire de CNE réalisée 2018-2020 de Régaz avec la trajectoire retraitée ATRD 5

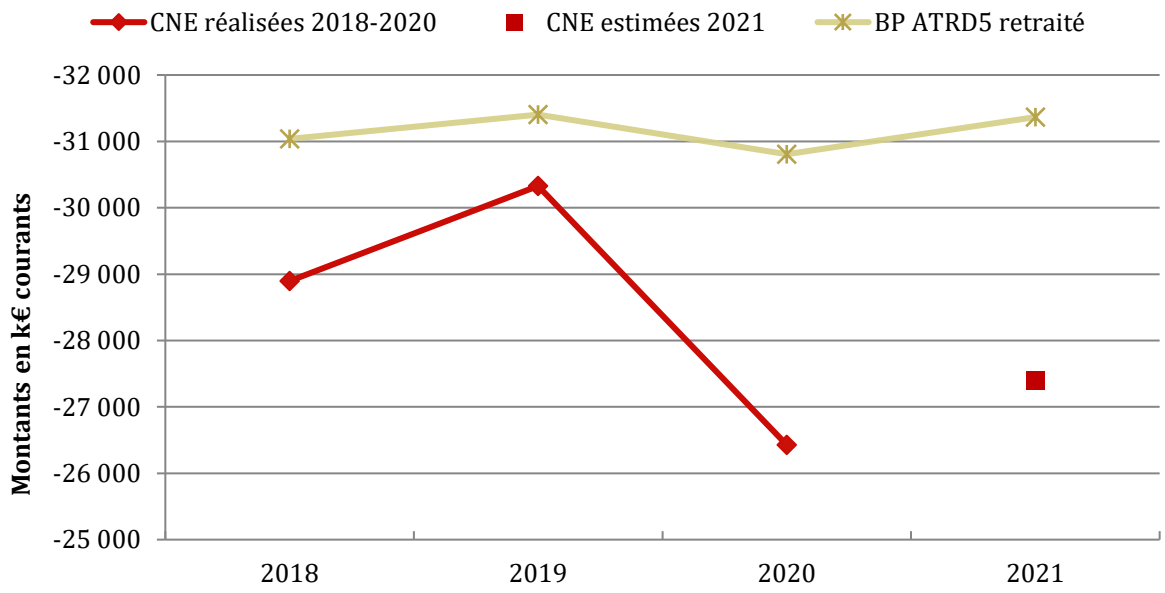

La trajectoire « BP ATRD 5 retraité » désigne la trajectoire retenue par la CRE lors de l'élaboration du BP ATRD 5 retraitée avec l'inflation réalisée et corrigée des écarts sur les aides commerciales et sur les coûts échoués pour lesquels aucune trajectoire n'avait été retenue dans le BP ATRD 5.

Sur 2018-2020, parmi les principaux effets expliquant l'écart (+7 593 k€ cumulé sur les trois années) entre le réalisé et la trajectoire « BP ATRD 5 retraité » citons :

- Les nouvelles dépenses de sous-traitance intra-groupe (-16 765 k€), la cessation des charges locatives directes (+3 577 k€) et une sous-réalisation des charges de personnel (+15 472 k€), liés aux changements de périmètre des postes avec la séparation Régaz/BME et au transfert de 38 ETP de Régaz à BME ;
- La hausse des charges de terrassement (-2 780 k€) combinée avec des nouvelles recettes non prévues (+ 4 406 k€), en lien avec les prestations réalisées par Régaz pour les réseaux de chaleur urbains non prévues dans le BP ATRD 5 ;
- Une hausse des recettes extratarifaires non incitées (+ 3 226 k€), liées notamment à la hausse des recettes de raccordements et à l'élargissement du périmètre de facturation des locations de convertisseurs et de postes.

Appréciation du niveau des charges et produits sur la base de l'analyse poste par poste

Sur la base des explications collectées auprès de l'opérateur lors des différentes phases de l'audit et d'une analyse détaillée poste par poste, nous avons évalué la cohérence des méthodologies de construction des trajectoires prévisionnelles utilisées par l'opérateur, et reconstruit le cas échéant les trajectoires prévisionnelles en se basant sur la méthodologie qui nous semble la plus adaptée selon nos meilleures hypothèses. Il s'agit ici d'apprécier :

- la qualité et la complétude des justifications des évolutions au premier euro entre le réalisé 2020 (ou le réalisé 2019) et le prévisionnel 2022-2025 ;
- la cohérence des trajectoires prévisionnelles avec les évolutions de l'activité de l'opérateur.

Nous avons ainsi procédé à une analyse détaillée poste par poste de l'historique a minima sur la période 2018-2020 et à une évaluation des hypothèses et de la méthode de construction des trajectoires de charges et de produits d'exploitation sur la période 2022-2025. L'approche retenue pour apprécier les trajectoires prévisionnelles consiste notamment à se baser autant que possible sur le niveau des derniers coûts réalisés de l'opérateur, en tenant compte dans la mesure du possible des conséquences de la pandémie.

Sur cette base, nous obtenons une trajectoire prévisionnelle de CNE atteignant -28 877 k€ courants en 2022 (soit une hausse de -2 450 k€ par rapport au réalisé 2020) et -29 465 k€ en 2025, traduisant un écart de -3,4 % sur la période 2022-2025 par rapport à la demande de l'opérateur.

Figure 2. Trajectoire de CNE proposée par Schwartz and Co sur la base de l'analyse poste par poste

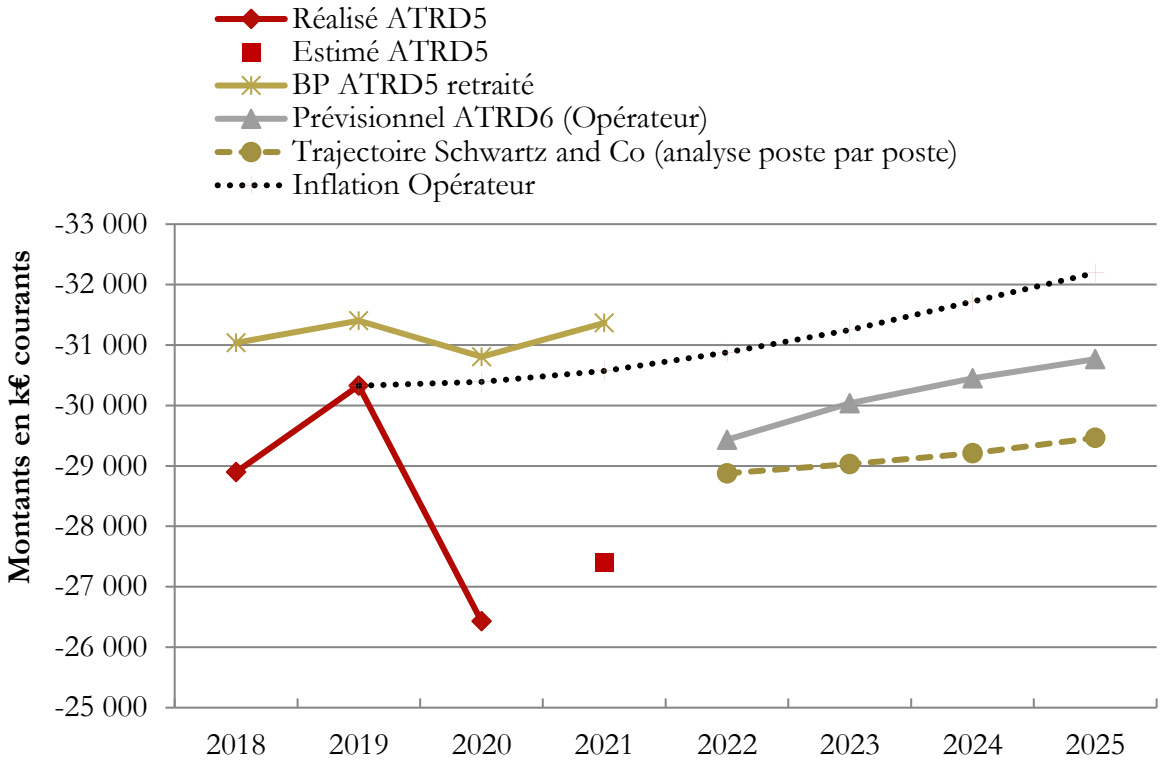

Figure 3. Trajectoire de CNE proposée par Schwartz and Co rubrique par rubrique et ajustements comparés à la trajectoire de l'opérateur sur la base de l'analyse poste par poste

Rubrique	S&CO 2022	S&CO 2023	S&CO 2024	S&CO 2025	Ajust. 2022	Ajust. 2023	Ajust. 2024	Ajust. 2025	Ajust. Total
Consommations externes	-19 752	-20 213	-20 652	-20 826	+268	+506	+686	+692	**+2 152**
Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE	+2 851	+2 885	+2 928	+2 972	+104	+105	+107	+108	**+424**
Charges de personnel	-22 908	-23 168	-23 710	-24 211	+107	+313	+361	+406	**+1 187**
Impôts et taxes	-886	-897	-913	-928	+75	+82	+87	+94	**+338**
Coûts échoués	-114	-115	-117	-119	-0	-0	-0	-0	**-2**
Recettes extratarifaires	+6 266	+6 528	+6 416	+7 017	+2	+2	+2	+2	**+8**
Production immobilisée	+5 666	+5 951	+6 840	+6 630	-0	-0	-0	-0	**-1**

Charges et produits communes non péréquées à retraiter	+0	+0	+0	+0	+0	+0	+0	+0	**+0**
Charges nettes d'exploitation	**-28 877**	**-29 029**	**-29 208**	**-29 465**	**+556**	**+1 008**	**+1 242**	**+1 302**	**+4 107**

Appréciation du niveau des charges et produits sur la base d'une analyse globale des CNE

En sus de l'analyse poste par poste, il convient de mesurer l'évolution de la productivité globale de l'opérateur au regard de ses charges d'exploitation. Pour ce faire, nous avons mesuré le niveau de productivité des CNE atteint par l'opérateur pendant la période réalisée 2018-2020 et l'avons comparé au niveau de productivité prévisionnel sur la base de la demande tarifaire de l'opérateur et de la proposition de Schwartz and Co après l'analyse poste par poste.

L'ajustement proposé par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste conduit à une amélioration de l'efficience de l'opérateur sur la période prévisionnelle en comparaison avec le niveau d'efficience réalisé en 2019 sur la base de l'indicateur de performance « CNE en k€$_{2020}$/km de canalisation » : en effet, la productivité mesurée via le ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisations est améliorée par rapport à 2019 de 3,8 % en 2022 et de 7,4 % en 2025. Ainsi, la trajectoire de CNE à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficience progressifs dès 2022 sur toute la période ATRD 6, conformément au critère d'efficience des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD.

Nous ne recommandons donc pas, au titre de l'objectif d'amélioration de l'efficience globale, d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée à l'issue de l'analyse poste par poste.

Points laissés à l'appréciation de la CRE

En sus des éléments sur lesquels nous avons formulé des recommandations d'ajustements fermes, nous attirons l'attention de la CRE sur un certain nombre de points :

- le niveau prévisionnel des coûts d'investissements présentés par Régaz pour l'installation des DPBE (voir encart « Projet d'installation de DPBE » au 4.4) ;
- la prise en compte de la redevance d'accès à la base de données urbaines de Bordeaux Métropole, dont les montants n'ont pas été retenus par Schwartz and Co (voir « Redevances » au 6.1.4.5.5.2) ;
- la prise en compte des coûts de végétalisation des postes réseau, dont les montants n'ont pas été retenus par Schwartz and Co (voir « Services extérieurs entretien et maintenance » au 6.1.4.6.5.2)

- la pertinence de certains investissements SI proposés par Régaz (voir les investissements SI au 7.1.2.4.2) ;
- le commentaire de Régaz sur le constat d'une absence de gains induits par le déploiement du comptage évolué sur les postes gestion des redressements, réclamations et pertes évitées (voir l'analyse des coûts du projet AMR au 8.2.3.2) ;
- le commentaire de Régaz sur le projet de Migration [CONFIDENTIEL](voir la sous-traitance intra-groupe au 6.1.4.7.5)

3. Déroulement de l'audit

L'audit est organisé en 3 phases fermes :

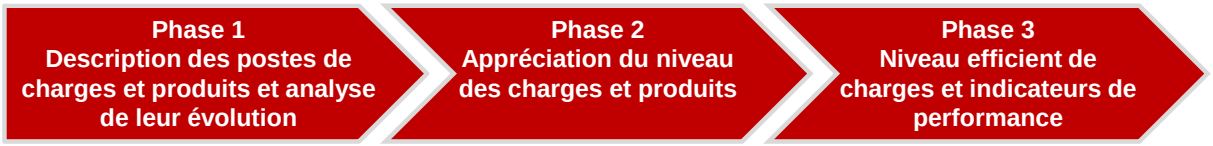

- La phase 1 a eu pour objet de mettre à plat les trajectoires de CNE réalisées sur 2018-2020 et estimées sur 2021 ainsi que les trajectoires de CNE prévisionnelles sur 2022-2025. Cette phase comprend :
  - l'appropriation des informations fournies par la CRE
  - la rédaction et l'envoi d'un premier questionnaire à Régaz-Bordeaux
  - des entretiens à distance avec Régaz-Bordeaux
  - une analyse détaillée des trajectoires réalisées, estimées et prévisionnelles de Régaz-Bordeaux
- La phase 2 a eu pour objet d'apprécier le niveau des charges et produits réalisés (2018-2020), estimés (2021) et prévisionnels (2022-2025). Cette phase comprend :
  - l'envoi d'un deuxième questionnaire
  - l'appréciation du niveau des charges et produits réels de 2018-2020, et estimés pour 2021
  - l'appréciation du niveau des charges et produits prévisionnels sur la période 2022-2025
  - les éléments d'analyse comparative par rapport à d'autres opérateurs
- La phase 3 comprend :
  - la formulation de recommandations quant au niveau efficient des CNE sur la période prévisionnelle 2022-2025
  - la synthèse des résultats et la production du rapport final de l'audit

4. Vue d'ensemble des CNE

4.1. Présentation de la matrice de la demande tarifaire

RÉGAZ-BORDEAUX présente les charges et les produits d'exploitation réalisés sous la forme d'une matrice comportant 7 rubriques, divisées en 40 postes comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Matrice des charges d'exploitation

	Rubrique	Poste
Charges brutes d' exploitation	Consommations externes	Fournitures non stockables
		Achats stockés
		Achats de matériel, équipement et travaux
		Achats matières et fournitures non stockées
		Loyers, crédit-bail et charges locatives
		Redevances
		Services extérieurs entretien et maintenance
		Sous-traitance intra-groupe
		Assurances
		Frais de recherche et d'innovation
		Prestations externes
		Dépenses de Communication
		Aides commerciales
		Cessions internes reçues
		Autres charges
		Charges à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE
	Charges de personnel	Rémunérations principales
		Rémunérations variables
		Charges sociales
		Congés payés, CET y compris cotisation sociales
		Intéressement
		Abondement sur intéressement
		Participation
		CCAS 1%
		Autres charges sociales
	Impôts et Taxes	Taxe foncière
		Impôts et taxes sur les rémunérations
		CET
		Versement transport
		Autres
		Contribution sociale de solidarité sur les sociétés
	Coûts échoués	Valeur nette comptable des actifs sortis de l'inventaire au cours de l'année

Tableau 2. Matrice des produits d'exploitation

	Rubrique	Poste
Produits[2]	**Recettes extratarifaires**	Transfert de charges
		Cessions internes données
		Recettes extratarifaires non incitées
		Recettes extratarifaires incitées
	Production immobilisée	Charges directes
		Charges indirectes
	Charges et produits communes non péréquées à retraiter	Charges et produits communes non péréquées à retraiter

4.2. Décomposition des CNE par poste

Le montant total des CNE pour l'année 2020 est de -26 225 k€ courants. On note que les postes les plus importants sont les suivants :

- Consommations externes ;
- Rémunération principale ;
- Charges sociales.

[2] Produits d'exploitation

Figure 4. Décomposition par poste des CNE réalisées de l'année 2020

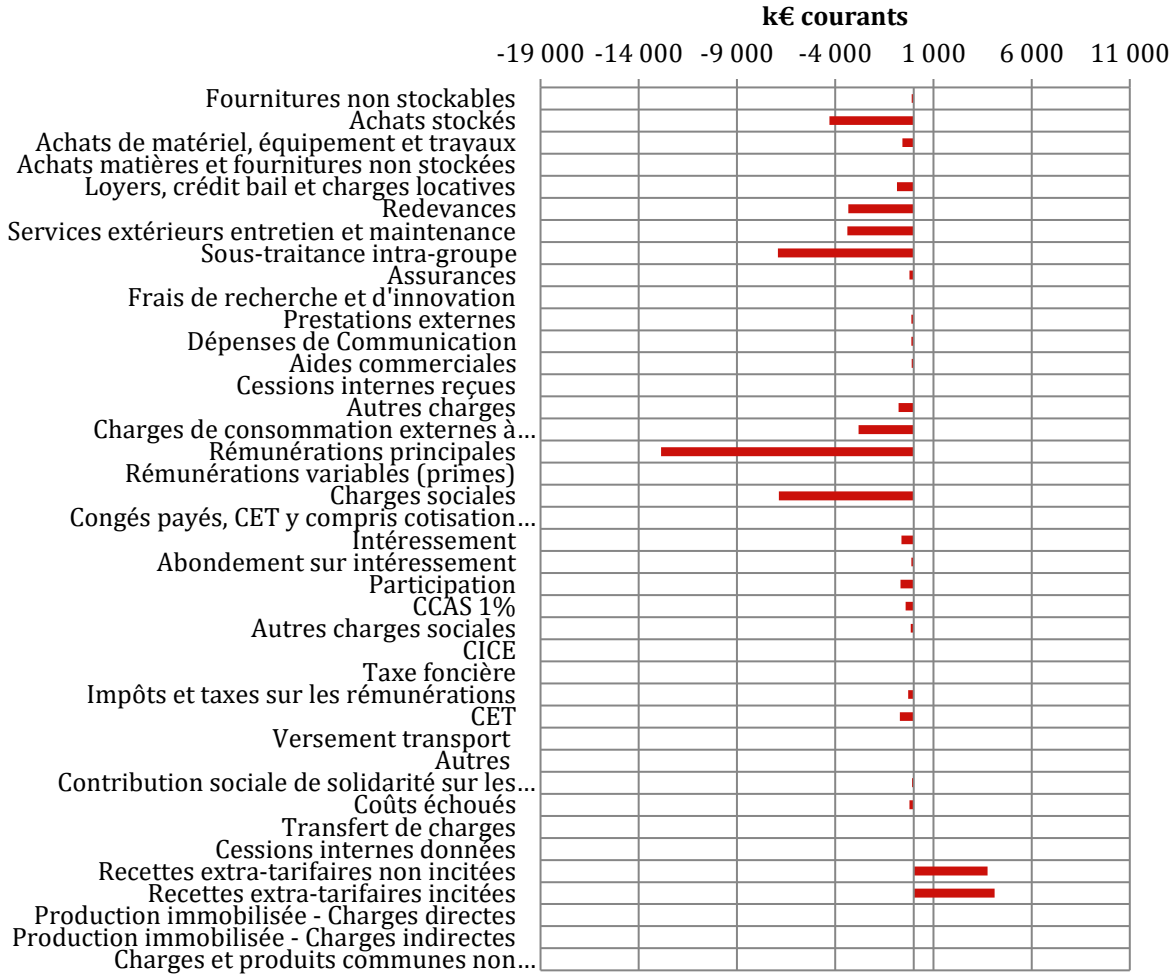

Dans le tableau ci-après, nous rappelons le réalisé 2020 des charges et produits d'exploitation de RÉGAZ-BORDEAUX ainsi que le pourcentage que représente chaque poste en valeur absolue par rapport aux CNE totales.

Tableau 3. Décomposition par poste des CNE réalisées de l'année 2020

Postes	Réel 2020	% des CNE en 2020
Consommations externes	**-20 830**	**79%**
Fournitures non stockables	-111	0%
Achats stockés	-4 292	16%
Achats de matériel, équipement et travaux	0	0%
Achats matières et fournitures non stockées	-580	2%
Loyers, crédit-bail et charges locatives	-855	3%
Redevances	-3 332	13%
Services extérieurs entretien et maintenance	-3 377	13%
Sous-traitance intra-groupe	-6 920	26%
Assurances	-222	1%

Frais de recherche et d'innovation	-17	0%
Prestations externes	-125	0%
Dépenses de Communication	-115	0%
Aides commerciales	-105	0%
Cessions internes reçues	0	0%
Autres charges	-779	3%
Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE	**+2 810**	**11%**
Charges de personnel	**-21 709**	**83%**
Rémunérations principales	-12 865	49%
Rémunérations variables (primes)	0	0%
Charges sociales	-6 861	26%
Congés payés, CET y compris cotisation sociales	0	0%
Intéressement	-629	2%
Abondement sur intéressement	-126	0%
Participation	-672	3%
CCAS 1%	-407	2%
Autres charges sociales	-148	1%
Impôts et taxes	**-1 113**	**4%**
Taxe foncière	-1	0%
Impôts et taxes sur les rémunérations	-275	1%
CET	-714	3%
Versement transport	0	0%
Autres	-41	0%
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-81	0%
Coûts échoués	**-210**	**1%**
Recettes extratarifaires	**7 886**	**30%**
Transfert de charges	0	0%
Cessions internes données	0	0%
Recettes extratarifaires non incitées	3 766	14%
Recettes extratarifaires incitées	4 120	16%
Production immobilisée	**6 941**	**26%**
Production immobilisée - Charges directes	0	0%
Production immobilisée - Charges indirectes	0	0%
Charges et produits communes non péréquées à retraiter	**0**	**0%**
Total CNE	**-26 225**	100%

Légende :

- Le tableau ci-avant présente deux niveaux successifs de détails. Le détail d'une rubrique est situé **au-dessous** de celle-ci.
- Les cellules des deux colonnes de droite sont colorées selon l'importance du montant du poste en valeur absolue sur la base des échelles présentées ci-après :

0	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000	12 000	14 000	16 000	18 000	20 000

4.3. Evolution des CNE de RÉGAZ-BORDEAUX sur la période 2018-2020

Sur l'ensemble de la période ATRD 5, la trajectoire des CNE réalisées par RÉGAZ-BORDEAUX est inférieure à celle prévue par la trajectoire tarifaire (+ 7,8 M€ ; -8,39 % sur la période 2018 à 2020).

Figure 5. Trajectoires des CNE de RÉGAZ-BORDEAUX sur la période ATRD 5

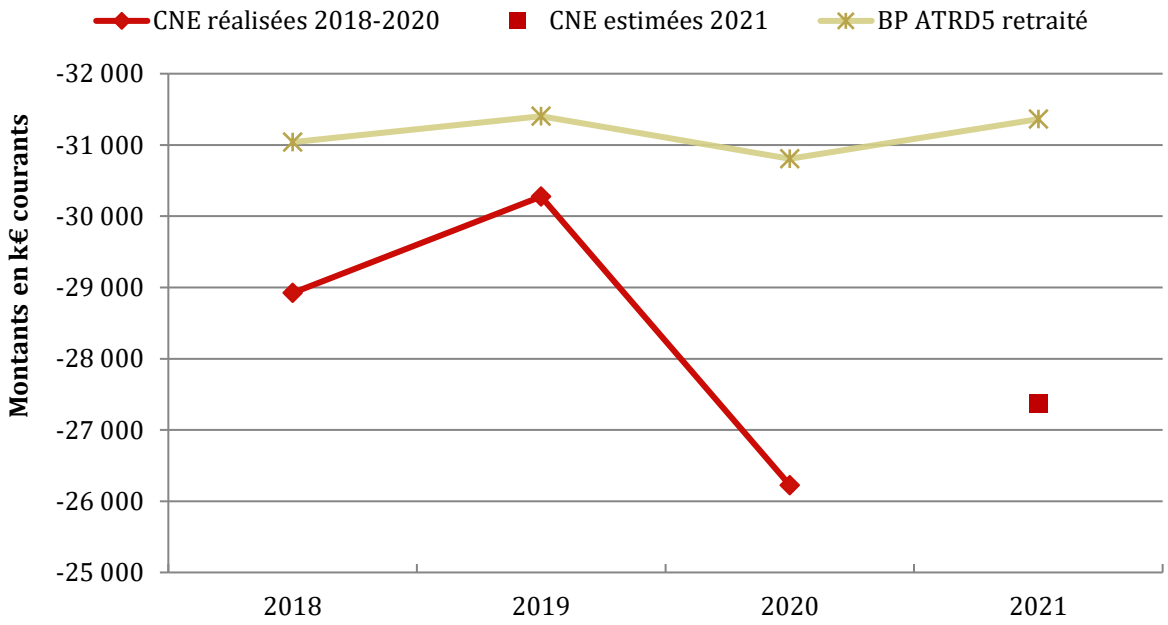

La trajectoire « BP ATRD 5 retraité » désigne la trajectoire retenue par la CRE lors de l'élaboration du BP ATRD 5 retraitée avec l'inflation réalisée.

Sur 2018-2020, parmi les principaux effets expliquant l'écart (+7 824 k€ cumulé sur les trois années) entre le réalisé et la trajectoire « BP ATRD 5 retraité » citons :

- Les nouvelles dépenses de sous-traitance intra-groupe (-16 765 k€), la cessation des charges locatives directes (+3 577 k€) et une sous-réalisation des charges de personnel (+15 472 k€), liés aux changements de périmètre des postes avec la séparation Régaz/BME et au transfert de 38 ETP de Régaz à BME ;
- La hausse des charges de terrassement (-2 780 k€) combinée avec des nouvelles recettes non prévues (+ 4 406 k€), en lien avec les prestations réalisées par Régaz pour les réseaux de chaleur urbains non prévues dans le BP ATRD 5 ;
- Une hausse des recettes extratarifaires non incitées (+ 3 226 k€), liées notamment à la hausse des recettes de raccordements et à l'élargissement du périmètre de facturation des locations de convertisseurs et de postes.

4.4. Trajectoire des CNE proposée par RÉGAZ-BORDEAUX sur la période 2022-2025

Cette section présente la proposition de RÉGAZ-BORDEAUX d'évolution des CNE pour la période tarifaire ATRD 6 (2022-2025). Le tableau ci-dessous rappelle la trajectoire réalisée en 2018, 2019 et 2020, présente l'estimé pour l'année 2021 et détaille le prévisionnel sur la période ATRD 6 (2022-2025).

Tableau 4. Vue globale des CNE réalisées 2018-2020, estimées 2021 et prévisionnelles 2022-2025

Postes (k€ courants)	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Estimé 2021	Prév. 2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025
Consommations externes	**-21 505**	**-21 799**	**-20 830**	**-20 372**	**-20 020**	**-20 719**	**-21 338**	**-21 518**
Fournitures non stockables	-300	-252	-111	-159	-160	-162	-165	-167
Achats stockés	-3 044	-3 979	-4 292	-4 371	-3 535	-3 687	-4 146	-4 050
Achats de matériel, équipement et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats matières et fournitures non stockées	-664	-272	-580	-376	-380	-278	-282	-286
Loyers, crédit-bail et charges locatives	-1 884	-1 029	-855	-955	-964	-976	-991	-1 005
Redevances	-3 325	-3 340	-3 332	-3 352	-3 386	-3 427	-3 478	-3 530
Services extérieurs entretien et maintenance	-7 378	-4 486	-3 377	-2 500	-2 657	-2 625	-2 613	-2 652
Sous-traitance intra-groupe	-2 909	-6 936	-6 920	-6 783	*-6 851*	*-7 471*	*-7 583*	*-7 696*
Assurances	-216	-141	-222	-224	-226	-229	-232	-236
Frais de recherche et d'innovation	-46	-55	-17	-19	-120	-103	-104	-106
Prestations externes	-262	-114	-125	-120	-121	-122	-124	-126
Dépenses de Communication	-146	-149	-115	-181	-183	-185	-188	-191
Aides commerciales	-115	-111	-105	-252	-427	-432	-395	-333
Cessions internes reçues	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	-1 215	-935	-779	-1 082	-1 011	-1 023	-1 038	-1 140
Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE	**+2 813**	**+2 820**	**+2 810**	**+2 827**	**+2 747**	**+2 780**	**+2 821**	**+2 864**
Charges de personnel	**-23 982**	**-22 169**	**-21 709**	**-22 616**	**-23 015**	**-23 480**	**-24 072**	**-24 616**
Rémunérations principales	-13 902	-12 969	-12 865	-13 126	-13 464	-13 751	-14 115	-14 449
Rémunérations variables (primes)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges sociales	-7 923	-6 795	-6 861	-7 213	-7 229	-7 380	-7 571	-7 747
Congés payés, CET y compris cotisation sociales	0	0	0	0	0	0	0	0
Intéressement	-772	-698	-629	-671	-684	-692	-702	-713
Abondement sur intéressement	-148	-160	-126	-144	-147	-149	-151	-153
Participation	-860	-850	-672	-803	-819	-829	-841	-854
CCAS 1%	-599	-543	-407	-411	-419	-424	-430	-437
Autres charges sociales	-195	-245	-148	-248	-253	-256	-260	-264
CICE	417	91	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	**-1 553**	**-1 257**	**-1 113**	**-928**	**-961**	**-979**	**-999**	**-1 022**

Taxe foncière	-13	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Impôts et taxes sur les rémunérations	-323	-238	-275	-295	-302	-312	-322	-334
CET	-1 067	-898	-714	-510	-535	-541	-549	-557
Versement transport	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	-53	-24	-41	-33	-33	-34	-34	-35
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-97	-97	-81	-89	-90	-91	-93	-94
Coûts échoués	**-111**	**-15**	**-210**	**-112**	**-114**	**-115**	**-117**	**-118**
Recettes extratarifaires	**11 277**	**7 197**	**7 886**	**6 535**	**6 264**	**6 526**	**6 414**	**7 015**
Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions internes données	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes extratarifaires non incitées	1 755	1 664	3 766	3 655	3 477	3 490	3 486	3 470
Recettes extratarifaires incitées	9 521	5 534	4 120	2 880	2 787	3 036	2 927	3 545
Production immobilisée	**4 140**	**4 947**	**6 941**	**7 291**	**5 666**	**5 951**	**6 840**	**6 630**
Charges et produits communes non péréquées à retraiter	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total CNE	**-28 921**	**-30 275**	**-26 225**	**-27 375**	**-29 433**	**-30 037**	**-30 451**	**-30 767**

RÉGAZ-BORDEAUX propose une trajectoire de CNE prévisionnelles en hausse notable sur 2022 par rapport au réalisé de 2020 (-3 208 k€ ; +12,23 %) et en baisse par rapport au réalisé 2019 (+ 842 k€ ; -2,78 %), puis en hausse continue sur la période 2022-2025. Entre 2022 et 2025, RÉGAZ-BORDEAUX propose une hausse de -1 333 k€ (+1,49 % par an).

Figure 6. Trajectoires des CNE réalisées 2018-2020 et prévisionnelles 2021-2025

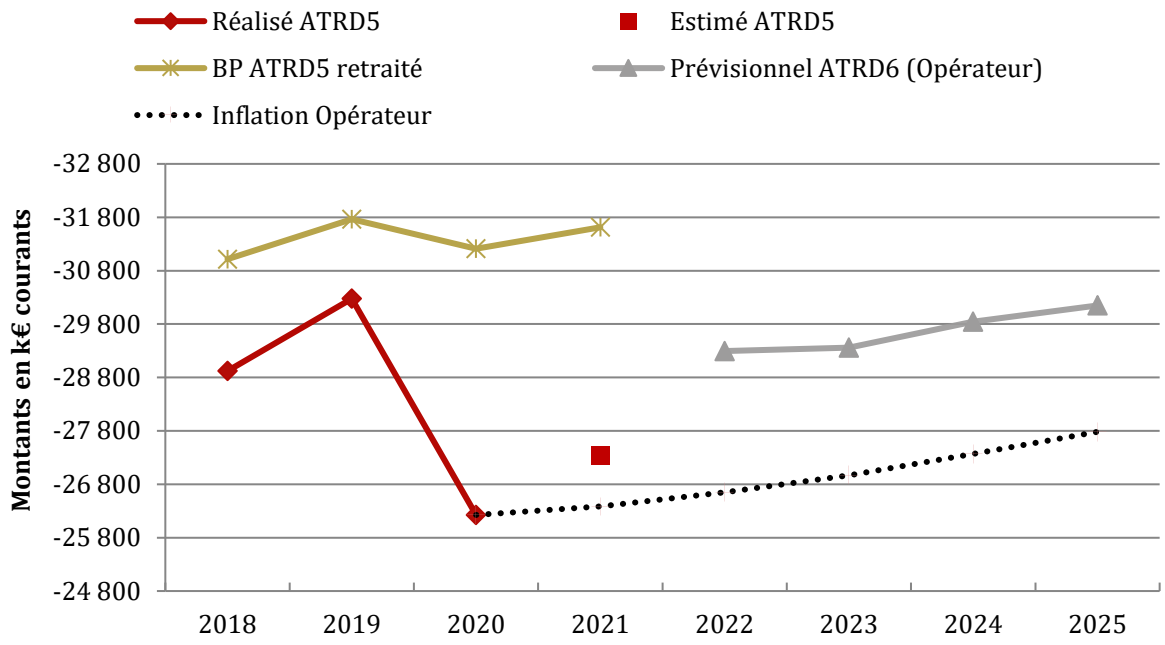

La trajectoire de CNE prévisionnelles proposée par l'opérateur prend en compte plusieurs projets qui ont fait l'objet d'une analyse transverse entre les différentes ELD dans l'appréciation des trajectoires prévisionnelles sur la période ATRD 6 par Schwartz and Co :

- le projet d'installation de DPBE ;
- le projet d'intégration des CICM en concession (conduites d'immeuble et conduites montantes gaz) ;
- l'injection de biométhane.

Projet d'installation de DPBE

Introduction du projet :
Ce projet vise à supprimer les conséquences des risques liés aux déboitements de viroles. Ce programme de protection des branchements est aujourd'hui repris dans le projet de modification de l'arrêté ministériel du 13 Juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation, en déclinaison de la recommandation n°5 du rapport ministériel de Janvier 2020 sur « la sécurité des réseaux de distribution de gaz naturel ».

Impact du projet :

Régaz prévoit d'équiper progressivement tous les branchements MP de dispositifs de coupure automatique, avec plus de 10 000 branchements à équiper sur la période 2022-2025 pour un investissement total de 3 120 k€.

Contrairement aux autres ELD, Régaz présente ces coûts comme des dépenses d'investissement et non des dépenses d'exploitation. Régaz explique que les premières poses des dispositifs de protection des branchements existants (DPBE) ont débuté en 2011 afin d'équiper les

branchements « post 2000 » non munis de de protection à leur mise en service. Plus de 2 500 DPBE ont ainsi été installés entre 2011 et 2015 dans le cadre de ce plan d'actions. Le choix à l'époque fut de les ventiler en CAPEX pour les raisons suivantes :

- amélioration de la sécurité industrielle ;
- équipement inséré à demeure à l'intérieur des branchements ;
- coût unitaire important (environ 300 €/pose dont environ 70 € de matériel, un tel coût étant significativement plus élevé que le coût d'installation d'un compteur évolué qui est cependant capexisé).

Régaz souhaite maintenir cette logique d'investissement pour les prochains DPBE à poser et est conforté notamment dans ce choix par les demandes des autorités concédantes qui vont dans ce sens.
Régaz souligne que le projet de déploiement des compteurs évolués et le renouvellement des détendeurs, dont les coûts unitaires d'achat et de pose sont inférieurs, font également l'objet d'investissement et non de charges.

Il est à noter en même temps que les autres ELD enregistrent les coûts de pose de DPBE en tant que coûts d'exploitation. Même si certaines ELD confirment que la question est légitime, elles motivent le choix de considérer ces dépenses comme des charges d'exploitation par le fait que la pose de DPBE ne répond pas au critère de l'avantage économique futur pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la durée d'utilisation du bien : la pose du DPBE n'augmente pas la durée de vie du branchement.
- Réduction des coûts d'utilisation : la pose de DPBE ne réduit pas la recherche systématique de fuite faite à proximité.
- Atteinte d'une production supérieure ou amélioration de la production :
    - Production supérieure : la consommation de gaz des clients équipés en DPBE est inchangée.
    - Amélioration de la production : en cas de dommage, il y a effectivement une amélioration de la production puisque le DPBE permet de couper la fuite de gaz, mais ce n'est pas l'usage « normal » d'un branchement que d'être « agressé » par une pelle mécanique ou un incendie à proximité.

Ainsi, pour ces ELD, le DPBE est bien un élément de sécurité industrielle mais n'apporte pas d'avantages réels économiques.

In fine, étant donné que les deux pratiques (comptabilisation en charges d'exploitation ou en investissements) ont déjà été appliquées pendant plusieurs années par au moins une ELD, nous ne sommes pas en mesure de recommander une pratique particulière. Néanmoins, nous attirons l'attention de la CRE sur le niveau prévisionnel des coûts d'investissements présentés par Régaz pour la pose de DPBE. Ces coûts s'élèvent à environ 312 €/DPBE. Or, l'analyse transverse comparative des demandes de l'ensemble des ELD nous conduit à recommander des coûts d'environ 250 €/DPBE. Ce point sera laissé à l'appréciation de la CRE.

Projet d'intégration des CICM en concession

Introduction du projet :
Dans leur rapport intitulé « La sécurité des réseaux de distribution de gaz naturel » et remis au ministère de la Transition écologique et solidaire, le CGE et le CGEDD ont recommandé d'« uniformiser par la loi la limite de la concession jusqu'au compteur inclus sauf si le propriétaire s'y oppose, et donc [de] rendre le gestionnaire de réseau de distribution pleinement responsable de la sécurité sur l'ensemble de la concession ».

A cette fin, le projet de loi dit « 4D » relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, prévoit en son article 49 de transférer la propriété des canalisations de gaz situées entre le réseau public de distribution et l'amont du compteur (les CICM et les dérivations individuelles) aux collectivités territoriales propriétaires des réseaux publics de distribution de gaz lorsque ces parties ne sont pas déjà intégrées dans la concession.

Impact du projet :

Contrairement à d'autres ELD ou GRDF, Régaz-Bordeaux a dans son périmètre l'ensemble des CICM. Des frais d'entretien et de maintenance sont déjà intégrés dans les charges d'exploitation. Néanmoins, depuis la publication de l'arrêté du 23 février 2018 les contraintes d'entretien et de maintenance ont été renforcées. La principale mesure oblige Régaz à réaliser ce plan de maintenance tous les 10 ans au maximum.
Si Régaz-Bordeaux a historiquement dans son périmètre de concession l'ensemble des CICM, les moyens dédiés aujourd'hui ne suffisent pas à réaliser le plan de maintenance en 10 ans.
A ce jour une personne en interne et 2 prestataires assurent ce plan de maintenance, soit l'équivalent 3 ETP. Afin d'être conforme à la réglementation, Régaz indique avoir besoin de l'équivalent de 4 ETP pour réaliser ce programme de maintenance.
Hors éléments non récurrents, Régaz propose donc de prendre la moyenne des 2 dernières années pour établir la trajectoire 2022-2025 en ajoutant [CONFIDENTIEL] (équivalent à [CONFIDENTIEL] ETP supplémentaire) à compter de 2022 pour la maintenance des CICM.

Tableau 5. Trajectoire de coûts supplémentaires liés aux CICM présentée par Régaz

Description	2022	2023	2024	2025
Coût supplémentaires CICM (k€ 2020) – sttech entretien et maintenance	[CONFIDENTIEL]			

Injection de biométhane

Introduction du projet :

D'ici fin 2021, 4 injections biométhane seront en service sur le réseau de distribution de Régaz-Bordeaux. A l'horizon 2025, 4 projets d'injection biométhane supplémentaires ont été identifiés, il s'agit de :

- Clos de Hilde à Bordeaux en 2022,
- Cap Vert à Bassens en 2023,

- Néomix à Blanquefort en 2024,
- Blagon Energie en 2025.

Ainsi, Régaz devrait avoir à fin 2025, 8 unités d'injection biométhane injectant pour 207 GWh dans le réseau de Régaz-Bordeaux, soit 5,5% du transit prévu pour 2025.

Impact du projet :

L'intégration de ces gaz renouvelables n'impliquent pas, en termes opérationnels, de contraintes supplémentaires et de solutions innovantes sur la gestion du réseau sur la période ATRD6. Des solutions, comme la mise en place de rebours afin d'absorber les nouvelles quantités de gaz injectées, seront à envisager éventuellement pour la période ATRD7. Afin d'intégrer ces nouveaux systèmes d'injection, il a été nécessaire pour Régaz d'adapter son SI lors de l'ATRD5 et les coûts ont été intégrés dans la maintenance et la sous-traitance informatique pour l'ATRD6. Il s'agit :

- de l'adaptation des Systèmes d'Informations et de Télé exploitation afin de s'assurer le suivi des flux de gaz et des réglages des postes réseaux et d'injection biométhane. Un contrat de maintenance de 12 k€/an est en place depuis 2019/2020 sur la Télé exploitation [CONFIDENTIEL]
- du développement d'outils de simulations et de matériels Smart Grid dans le cadre d'un projet de R&D, afin de déterminer le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS) de la zone de desserte afin de garantir la précision de la facturation au client final. Le projet « MOCABIO » mis en place par [CONFIDENTIEL] sur l'exercice 2019/2020 afin de calculer l'influence du biométhane sur chaque PCE nécessite une licence [CONFIDENTIEL].

5. Méthode et hypothèses générales de construction des trajectoires

5.1. Méthodologie générale d'analyses des trajectoires réalisées sur la période ATRD 5

Nous avons analysé les trajectoires réalisées 2018-2020 des CNE de RÉGAZ-BORDEAUX en les comparant aux trajectoires du BP ATRD 5 après retraitement de l'inflation (voir détails au paragraphe 5.3.1).

5.2. Méthodologie générale de construction des budgets ATRD 6

Le département de la Maîtrise d'ouvrage a été en charge de la coordination des travaux de construction de la demande tarifaire ATRD6, la construction des trajectoires a été réalisée en synergie entre les équipes du contrôle de gestion et les équipes métiers dans le cadre de plusieurs groupes de travail.
La méthodologie générale consiste à isoler les coûts et recettes non-récurrents puis à s'appuyer sur les deux dernières années (2019-2020) pour construire la trajectoire prévisionnelle. L'année 2018 est difficile à utiliser, puisque c'est l'année lors de laquelle Régaz a été filialisé.
La construction du dossier tarifaire s'est faite en collaboration avec le SPEGNN, ce qui a permis de mettre en commun certaines hypothèses (inflation, GVT +).

Filialisation de Régaz-Bordeaux - Création de BME (Bordeaux Métropole Energies)

Depuis l'exercice 2007-2008, Régaz-Bordeaux était maison-mère du groupe que l'entreprise constituait avec ses filiales. Cette situation a changé en cours d'exercice 2017-2018.

En effet, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a considéré que l'organisation juridique dans laquelle Régaz-Bordeaux (abritant principalement un GRD) était propriétaire de Gaz de Bordeaux (fournisseur de gaz naturel) et de Néomix-Méthanisation (producteur de biométhane) n'était pas conforme à l'article L 111-61 du Code de l'énergie qui impose aux gestionnaires de réseaux de distribution de développer leurs activités de manière indépendante vis-à-vis de tout intérêt dans des activités de fourniture ou de production de gaz.

Au terme d'un long processus qui durait depuis trois ans, une restructuration importante est donc intervenue et une nouvelle société a été créée (Bordeaux Métropole Energies - BME) afin de devenir la société mère de Régaz-Bordeaux, Gaz de Bordeaux, Néomix Méthanisation et Mixéner (ces entreprises devenant des sociétés sœurs, la première n'étant plus propriétaire des deux autres).

Régaz-Bordeaux a donc été filialisée sous cette nouvelle structure.

Pour y parvenir, selon un traité d'apport conclu le 3 avril 2018 entre BME, Bordeaux Métropole, COGAC et 13 communes :

- Bordeaux Métropole a apporté à BME 98 664 actions de Régaz-Bordeaux (soit l'intégralité de sa participation);

- COGAC a apporté à BME 31 200 actions de Régaz-Bordeaux (soit une partie seulement de sa participation);
- 13 communes ont apporté 136 actions de Régaz-Bordeaux (soit l'intégralité de leurs participations).

En contrepartie, ils ont reçu autant d'actions nouvellement émises de BME dans le cadre d'une augmentation de capital. Ce faisant, Régaz est passée sous contrôle de BME et les apporteurs sont devenus actionnaires de BME.

Plus aucune personne morale de droit public n'étant actionnaire de Régaz-Bordeaux après cet apport, Régaz-Bordeaux a perdu son statut de SAEML et la société a été transformée en SAS pluripersonnelle.

Parallèlement, Régaz-Bordeaux réduisait son capital par rachat d'une partie de ses propres actions auprès de BME et payait ce rachat en nature par le transfert vers BME de l'ensemble de ses filiales et participations ainsi que d'une partie de ses services supports accomplissant des missions au profit de l'ensemble des sociétés du groupe. Concernant ce dernier point, 38 salariés étaient transférés de Régaz-Bordeaux vers BME et une convention de successeur organisait entre les deux sociétés le transfert d'un certain nombre d'actifs et de passifs associés à ces services supports.

Avec cette restructuration, BME devenait bien la société mère de l'ensemble des sociétés du groupe. Cette nouvelle organisation a été effective à compter du 1er mai 2018.

5.3. Hypothèses d'indexation

5.3.1. La période ATRD 5

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses d'inflation qui avaient été retenues pour construire le BP ATRD 5 validé par la délibération[3] de la CRE du 21 décembre 2017.

Tableau 6. Hypothèses d'inflation utilisées dans la construction des trajectoires du BP ATRD 5

Indices	2017	2018	2019	2020
IPC_N (Indice des prix à la consommation)	1,26%	1,40%	1,51%	1,71%

- IPC_N est l'inflation de l'année N et elle est définie comme le pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac sur l'année calendaire N-1 et la valeur moyenne du même indice sur l'année calendaire N.

Le tableau ci-dessous présente la trajectoire d'inflation utilisée par Schwartz and Co pour corriger les trajectoires du BP ATRD 5. La formule suivante a été appliquée pour corriger l'inflation : les

[3] Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 décembre 2017 portant décision sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution

CNE de l'année N sont corrigées avec l'inflation cumulée sur la période allant de 2017 à l'année N-1. Le BP ATRD 5 ainsi corrigé est désigné « BP ATRD 5 retraité ».

Tableau 7. Taux d'inflation réalisés et estimés retenu par Schwartz and Co

Indices	2017	2018	2019	2020
IPC_N (Indice des prix à la consommation)	1,00%	1,61%	0,92%	0,21%

5.3.2. La période ATRD 6

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses formulées par RÉGAZ-BORDEAUX dans son dossier tarifaire pour construire ses trajectoires 2022-2025.

Tableau 8. Hypothèses générales concernant les indices utilisés par RÉGAZ-BORDEAUX dans la construction des trajectoires 2020-2024

Indices	2021	2022	2023	2024	2025
IPC_N (Indice des prix à la consommation)	0,60 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %	1,50 %
Taux de charges social	52,49 %	51,24 %	51,24 %	51,24 %	51,24 %
SNB	[Confidentiel]				
GVT +					
GVT -					

Conformément aux échanges avec la CRE, Schwartz and Co n'a pas retraité l'hypothèse d'inflation retenue par l'opérateur. Les trajectoires de taux de charges sociales, de SNB, de GVT + et de GVT – retenues par Schwartz and Co sont présentées dans le paragraphe 6.2.3.3.

5.4. Trajectoires prévisionnelles des paramètres métiers

Nous présentons ci-dessous les trajectoires réalisées et les hypothèses prévisionnelles fournies par Régaz-Bordeaux en lien avec les évolutions des paramètres métiers sur la période 2013-2026.

Régaz-Bordeaux nous a communiqué les trajectoires suivantes :

- Les quantités acheminées de gaz corrigées du climat sont globalement en baisse entre 2018 et 2025, malgré une hausse notable entre 2020 et 2021

Figure 7. Trajectoires réalisées et prévisionnelles des quantités acheminées de gaz corrigées du climat

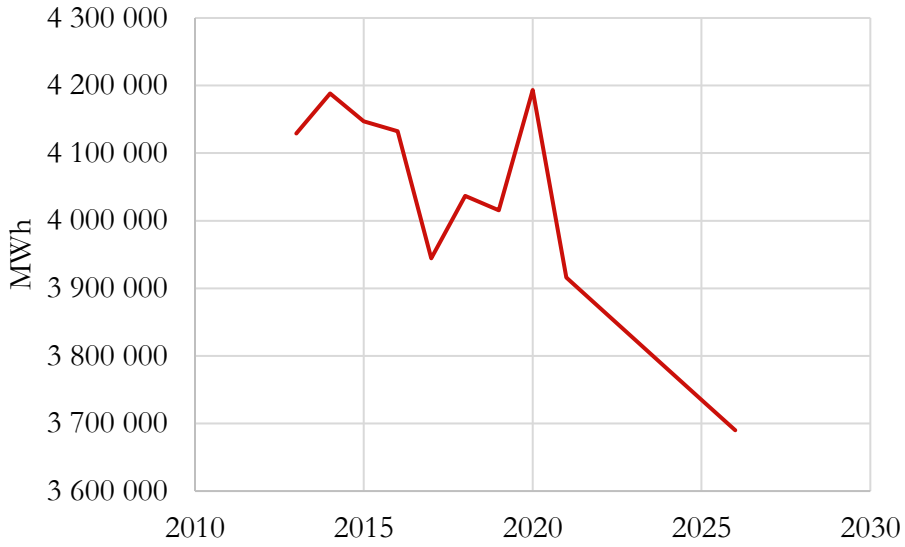

- Le nombre de PDL est quasiment constante entre 2018 et 2020 puis en baisse entre 2021 et 2025

Figure 8. Trajectoires réalisées et prévisionnelles du nombre de PDL

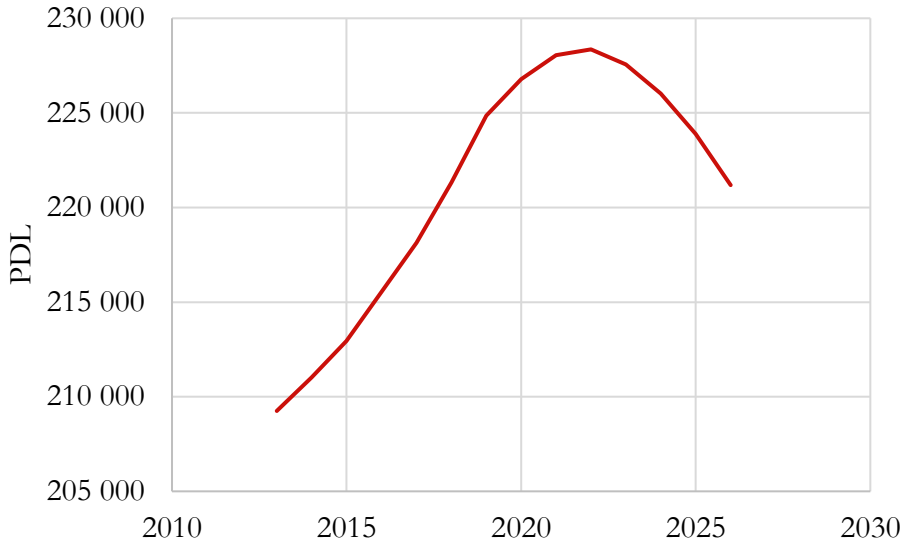

- Les souscriptions moyennes de capacités - T4/TP est globalement en baisse entre 2018 et 2025

Figure 9. Trajectoires réalisées et prévisionnelles des souscriptions moyennes de capacités - T4/TP

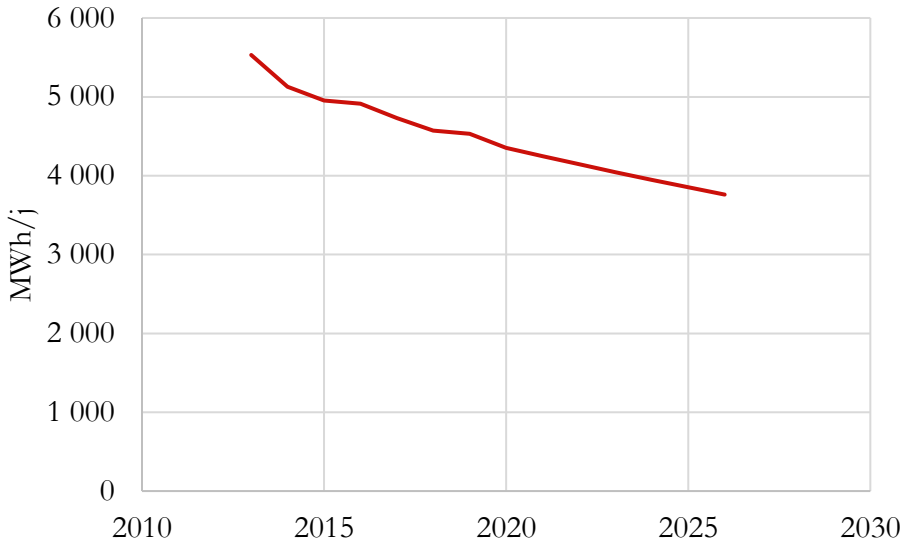

- La longueur prévisionnelle du réseau est en hausse constante entre 2013 et 2025

Figure 10. Trajectoire réalisée de la longueur du réseau

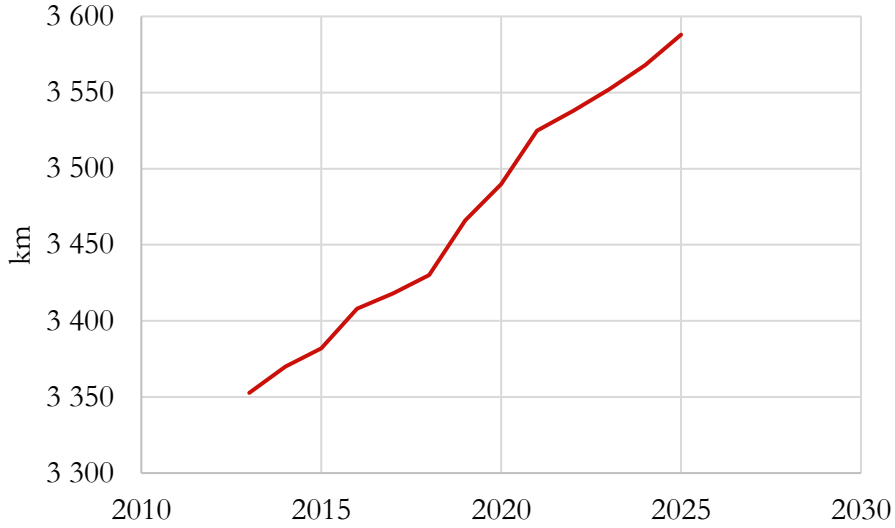

6. Analyse poste par poste

Commentaire général de la méthode de construction des trajectoires prévisionnelles ATRD 6 utilisée par Schwartz and Co

Nous avons construit les trajectoires ATRD 6 des ELD selon une approche commune s'appuyant principalement sur des références historiques indexées sur l'inflation pour les postes récurrents et ce, en tenant compte des dépenses nouvelles relatives à des nouveaux projets jugés pertinents et correctement justifiés. Les références historiques utilisées sont choisies comme suit :

- La moyenne des années 2018 à 2020 (ou 2018 à 2019), si la trajectoire de dépenses historiques ne présente pas de tendance structurelle à la hausse ou à la baisse sur la période réalisée. Cette moyenne a été limitée à la période 2018-2019 si l'année 2020 présente un caractère exceptionnel associé à la crise sanitaire ;
- Le réalisé 2020 (ou 2019), si la trajectoire de dépenses historiques présente une tendance structurelle à la hausse ou à la baisse. Le réalisé 2019 a été considéré en lieu et place du réalisé 2020 si l'année 2020 présente un caractère exceptionnel associé à la crise sanitaire ;
- Le dernier réalisé connu (année 2020 ou niveau de 2021 justifié par un contrat) si celui représente la référence la plus pertinente pour la trajectoire prévisionnelle sur la période ATRD 6 (changement de méthodologie de calcul d'une taxe, suppression d'un impôt, évolution d'une assiette, prise en compte d'un nouveau contrat, internalisation/externalisation d'une fonction, etc…)

6.1. Consommations externes

6.1.1. Evolution de la rubrique

La trajectoire réalisée présente une légère croissance entre 2018 et 2019, puis une légère décroissance entre 2019 et 2020 en ligne avec la trajectoire prévue par le BP ATRD 5. Le point de départ du prévisionnel ATRD 6 marque une légère baisse par rapport au dernier réalisé. Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une croissance plus régulière entre 2022 et 2025.

Figure 11. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants

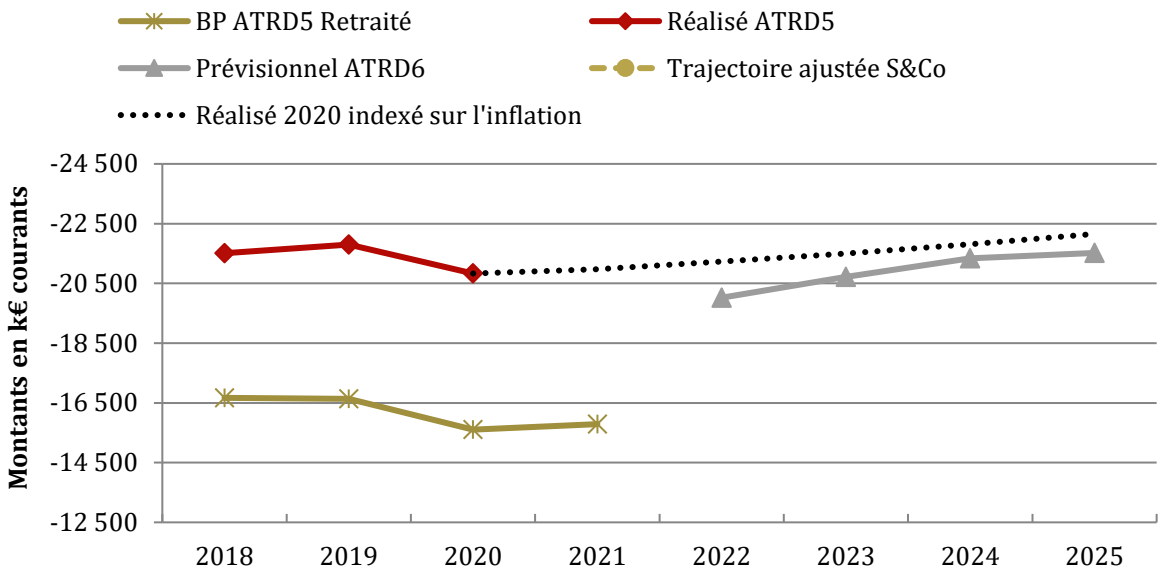

Tableau 9. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-16 667	-16 638	-15 604	-15 783				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-21 505	-21 799	-20 830	-20 372	-20 020	-20 719	-21 338	-21 518
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-4 837 (+29,02%)	-5 161 (+31,02%)	-5 226 (+33,49%)	-4 589 (+29,08%)				
Evolution annuelle	-	+1,37%	-4,44%	-2,20%	-1,73%	+3,49%	+2,99%	+0,85%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+479 (-2,24%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+810 (-3,89%)							

6.1.2. Contenu de la rubrique

Tableau 10. Contenu de la rubrique « Consommations externes »

Poste	Réalisé 2020 (k€ courants)	Part au sein de la rubrique (%)
Consommations externes	**-20 830**	**100,0%**
Fournitures non stockables	-111	1%
Achats stockés	-4 292	21%
Achats de matériel, équipement et travaux	0	0%
Achats matières et fournitures non stockées	-580	3%
Loyers, crédit-bail et charges locatives	-855	4%
Redevances	-3 332	16%
Services extérieurs entretien et maintenance	-3 377	16%
Sous-traitance intra-groupe	-6 920	33%

Assurances	-222	1%
Frais de recherche et d'innovation	-17	0%
Prestations externes	-125	1%
Dépenses de Communication	-115	1%
Aides commerciales	-105	1%
Cessions internes reçues	0	0%
Autres charges	-779	4%

6.1.3. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020

Tableau 11. Description des écarts de la rubrique « Consommations externes » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD5 retraité (k€courant)		**-16 667**	**-16 638**	**-15 604**	
Réalisé (k€courant)		**-21 505**	**-21 799**	**-20 830**	
Ecart annuel (k€courant)		**-4 837**	**-5 161**	**-5 226**	
Activité	Fournitures non stockables	123	175	317	Ce poste comprend les dépenses d'eau, d'électricité, propre consommation de gaz... et sa variation est corrélée au prix d'achat de l'énergie. En 2019, 47 k€ liées aux assurances automobiles ont été affectés à ce poste plutôt qu'au poste Assurance. De plus 1 plein de carburant d'un montant de 36 k€ a été affecté en 2019 au lieu de 2020. De plus, les charges d'eau, d'électricité et de gaz ont été passées dans les charges de bâtiments facturées par BME.
	Achats stockés	-90	-998	-1 305	Lié à la production immobilisée
	Achats matières et fournitures non stockées	-269	127	-181	Changement de périmètre avec des achats notamment liées à l'informatique qui sont des CDS
	Loyers, crédit-bail et charges locatives	548	1 425	1 604	Changement de périmètre, le loyer de Bacalan est désormais dans les CDS
	Redevances	-1 312	-1 299	-1 272	Ajout de la redevance utilisation réseau, non prise en compte dans le BP ATRD5
	Services extérieurs entretien et maintenance	-1 413	1 777	1 913	Changement de périmètre : la maintenance et la sous-traitance informatique sont dans les CDS
	Sous-traitance intra-groupe	-2 909	-6 936	-6 920	Nouveaux CDS depuis le 1er mai 2018 pas prévu au BP ATRD5
	Assurances	78	156	76	Changement de périmètre, remonté au niveau de BME pour certains contrats (Bâtiment, juridique)

	Frais de recherche et d'innovation	1	-8	30	
	Prestations externes	-149	0	-10	Changement de périmètre en 2018
	Dépenses de Communication	29	-128	-94	Hors CNE incitées : en effet, la communication sur la promotion du gaz (qui représente 80 à 90 % des dépenses de cette ligne) est intégrée au mécanisme de la régulation incitative du développement du nombre de consommateurs raccordés aux réseaux de gaz (mécanisme spécifique introduit sur la période ATRD6)
	Aides commerciales	151	33	8	Hors CNE incitées
	Autres charges	376	514	607	
	dont impayés	*367*	*438*	*456*	Trajectoire des impayés non comprises dans les CNE incitées et surévaluées par rapport au réel (-365 k€ en 218, -439 k€ en 2019 et -464 k€ en 2020).

Régaz Bordeaux souligne que l'exercice de comparaison est rendu difficile par le changement de périmètre lié à la séparation entre Régaz et BME. Le dossier ARTD5 ayant été construit avant la séparation, des écarts importants sont relevés sur la quasi-totalité des postes du fait de ce changement de périmètre.

6.1.4. Analyse poste par poste de la rubrique

6.1.4.1. Fournitures non stockables

6.1.4.1.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux fournitures non stockables : dépenses liées aux carburants (essence, GNV) et aux dépenses d'électricité pour la télé-exploitation des postes réseau.

6.1.4.1.2. Trajectoire 2018-2025

Les charges associées aux fournitures non stockables sont en baisse sur la période réalisée.

Figure 12. Trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables » en k€ courants

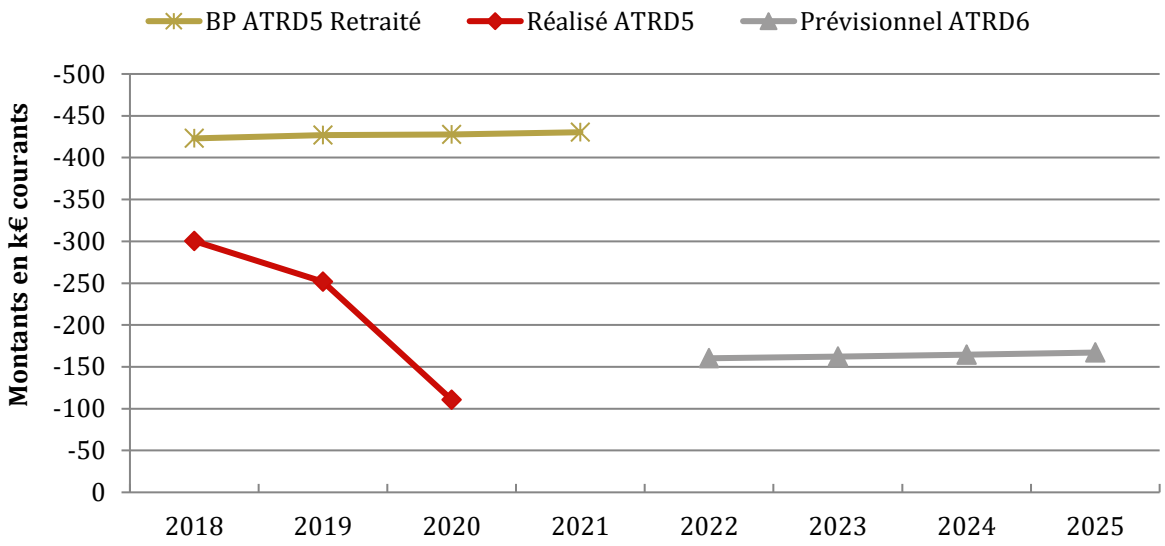

Tableau 12. Trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-423	-427	-428	-430				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-300	-252	-111	-159	-160	-162	-165	-167
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+123 (-29,02%)	+175 (-41,07%)	+317 (-74,15%)	+272 (-63,14%)				
Evolution annuelle	-	-16,21%	-56,04%	+43,46%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+57 (-25,95%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-50 (+44,90%)							

6.1.4.1.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 13. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Fournitures non stockables »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-300**	**-252**	**-111**	**-159**	**-160**	**-162**	**-165**	**-167**
non-récurrent ou réaffectation		*-83*	*36*					

Tableau 14. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Fournitures non stockables »

Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Moyenne 2019-2020 retraitée des éléments non-récurrents. Eléments non-récurrents : • en 2019 47 k€ liées aux assurances automobiles ont été affectés à ce poste au lieu des assurances • 1 plein de carburant d'un montant de 36 k€ a été affecté en 2019 au lieu de 2020

6.1.4.1.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Nous reconduisons la trajectoire de Régaz, la moyenne 2019-2020 indexée sur l'inflation, retraitée des éléments non récurrents.

Tableau 15. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Fournitures non stockables » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-111**	**-159**	**-160**	**-162**	**-165**	**-167**

6.1.4.2. Achats stockés

6.1.4.2.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux achats stockés.

6.1.4.2.2. Trajectoire 2018-2025

La trajectoire réalisée est supérieure au BP ATRD5. Après une baisse de 18% entre 2020 et 2022, le prévisionnel croit jusqu'à se stabiliser en 2024 au niveau de 2020.

Figure 13. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés » en k€ courants

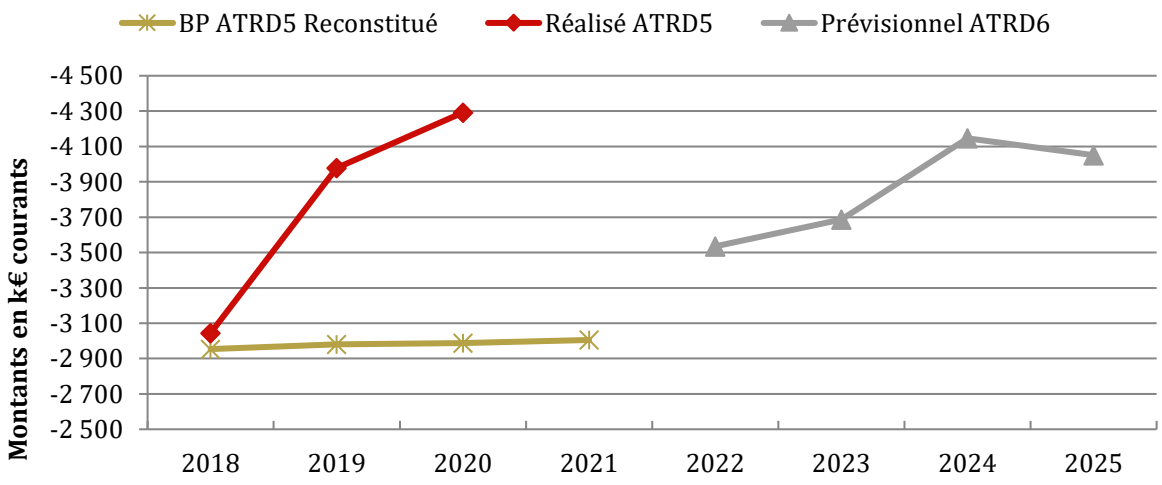

Tableau 16. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-2 954	-2 981	-2 987	-3 005				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-3 044	-3 979	-4 292	-4 371	-3 535	-3 687	-4 146	-4 050
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-90 (+3,06%)	-998 (+33,47%)	-1 305 (+43,67%)	-1 366 (+45,44%)				
Evolution annuelle	-	+30,70%	+7,87%	+1,84%	-19,13%	+4,30%	+12,46%	-2,31%

Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-83 (+2,19%)
Evolution entre 2020 et 2022	+757 (-17,64%)

6.1.4.2.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 17. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Achats stockés »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€$_{constants}$)	**-3 044**	**-3 979**	**-4 292**	**-4 345**	**-3 556**	**-3 663**	**-3 972**	**-3 823**
dont partie non immobilisée	-797	-726	-740	-733	-733	-733	-733	-733
dont contrepartie immobilisée	-2 247	-3 252	-3 552	-3 611	-2 823	-2 929	-3 239	-3 090

Tableau 18. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats stockés »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Partie non-immobilisée	Moyenne 2019-2020
Contrepartie immobilisée	Cf Production immobilisée

6.1.4.2.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 19. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats stockés »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Partie non-immobilisée	Moyenne 2019-2020
Contrepartie immobilisée	Nous avons recalculé la contrepartie de la production immobilisée en cohérence avec la trajectoire de production immobilisée. Il est à noter que nous avons ajusté la trajectoire de production immobilisée calculée par l'opérateur.

Tableau 20. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats stockés » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-4 292**	**-4 371**	**-3 536**	**-3 688**	**-4 147**	**-4 051**
Partie non-immobilisée	-740	-760	-746	-755	-766	-778
Contrepartie immobilisée	-3 552	-3 611	-2 868	-3 012	-3 381	-3 273

6.1.4.2.5. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.1.4.2.5.1. Commentaires de l'opérateur

Régaz relève des coquilles dans le projet de rapport liés à la trajectoire de production immobilisée.

6.1.4.2.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous corrigeons les coquilles et recalculons notre trajectoire.

Tableau 21. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats stockés » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-4 292**	**-4 371**	**-3 536**	**-3 688**	**-4 147**	**-4 051**
Partie non-immobilisée	-740	-739	-746	-755	-766	-778
Contrepartie immobilisée	-3 552	-3 633	-2 790	-2 933	-3 381	-3 273

6.1.4.3. Achats de matériel, équipement et travaux

6.1.4.3.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux achats de matériels, équipement et travaux.

6.1.4.3.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des charges associées aux achats de matériel fluctue autour de la trajectoire du BP ATRD 5, diminue de 26% entre 2022 et 2023 puis se stabilise jusqu'à la fin de la période prévisionnelle.

Figure 14. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » en k€ courants

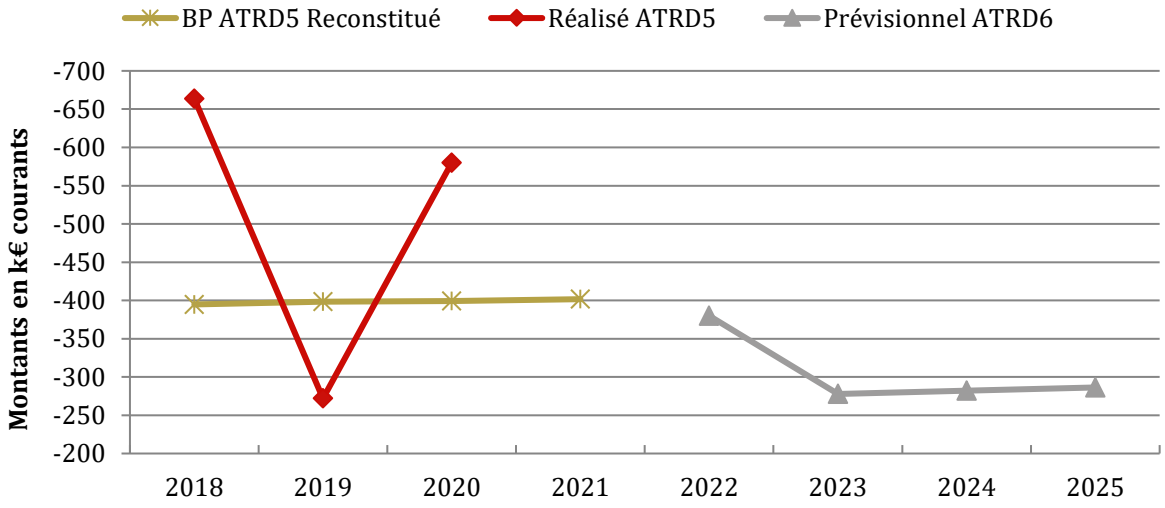

Tableau 22. Trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-395	-398	-399	-402				

Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-664	-272	-580	-376	-380	-278	-282	-286
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-269 (+68,14%)	+127 (-31,76%)	-181 (+45,25%)	+25 (-6,33%)				
Evolution annuelle	-	-59,04%	+113,29%	-35,12%	+1,00%	-26,90%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+199 (-39,33%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+200 (-34,47%)							

6.1.4.3.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 23. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€$_{constant}$)	**-664**	**-272**	**-580**	**-374**	**-374**	**-270**	**-270**	**-270**
Non-récurrent	*6*		*+311* *-104*	*-104*	*-104*			

Tableau 24. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux »

Méthodologie de calcul du prévisionnel
Moyenne 2019-2020 retraitée des éléments exceptionnels. Eléments exceptionnels majeurs explicités par Régaz : • 311k€ d'achat d'EPI pour la crise sanitaire. Les consommations pour Régaz-Bordeaux seront lissées sur 3 ans environ (durée de validité des masques FFP2), soit un impact de 104 k€/an

6.1.4.3.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Nous reconduisons la trajectoire de Régaz, soit la moyenne 2019-2020 retraitée des éléments exceptionnels.

Tableau 25. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Achats de matériel, équipement et travaux » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-580**	**-376**	**-380**	**-278**	**-282**	**-286**

6.1.4.4. Loyers, crédits-bails et charges locatives

6.1.4.4.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux loyers, crédit-bail et charges locatives.

6.1.4.4.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des loyers est inférieur au BP ATRD5 du fait du transfert des charges locatives vers les contrats de services intra-groupe. Le prévisionnel reprend +12 % au-dessus du niveau de 2020, puis croit de 1 à 1,5% par an.

Figure 15. Trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédits-bails et charges locatives » en k€ courants

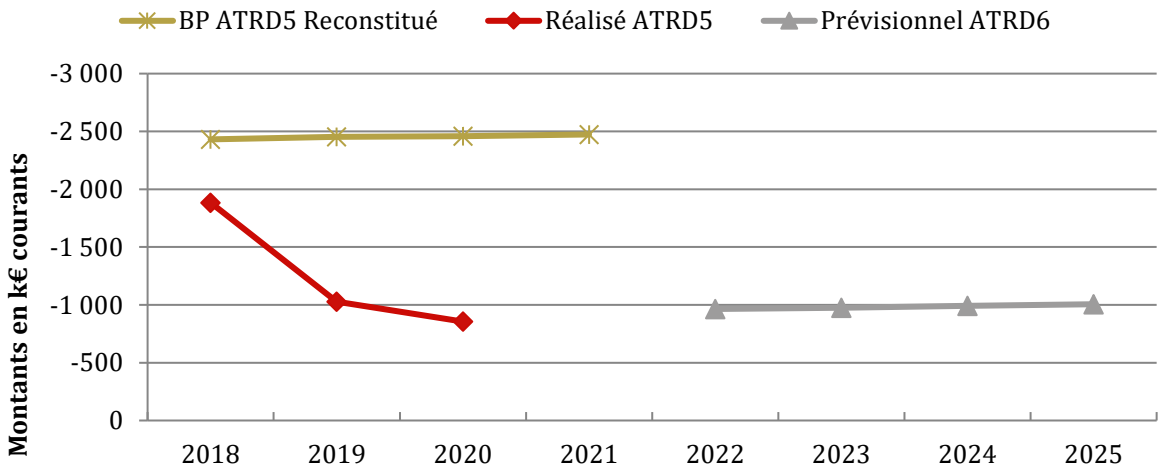

Tableau 26. Trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-2 432	-2 454	-2 459	-2 474				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-1 884	-1 029	-855	-955	-964	-976	-991	-1 005
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+548 (-22,52%)	+1 425 (-58,09%)	+1 604 (-65,22%)	+1 519 (-61,40%)				
Evolution annuelle	-	-45,40%	-16,84%	+11,63%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+272 (-21,65%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-109 (+12,75%)							

6.1.4.4.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 27. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€$_{constants}$)	**-1 884**	**-1 029**	**-855**	**-949**	**-949**	**-949**	**-949**	**-949**
dont Locations immobilières diverses	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-11
dont Locations immobilières Bacalan	-826	0	0	0	0	0	0	0
dont Locations diverses	-224	-63	-26	-41	-41	-41	-41	-41
non récurrent ou réaffectation	*146*	*20*	*-15*					
dont locations véhicules	-823	-955	-818	-897	-897	-897	-897	-897
non récurrent ou réaffectation		*78*	*-78*					

Tableau 28. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Locations immobilières diverses	[CONFIDENTIEL]
Location immobilière Bacalan	Facturée par BME depuis 2018 (cf sous-traitance intra-groupe)
Locations diverses	Il s'agit essentiellement de locations de matériels, d'outils de géolocalisation, d'outillage, de machines d'intervention gaz, chariots, transpalettes… Moyenne 2019-2020 retraitée d'éléments non-récurrents : • Location informatique (20 k€) qui étaient encore facturés directement à Régaz au lieu d'une facturation par les contrats de services BME- Régaz-Bordeaux • Recette exceptionnelle (15k€) liée à des FNP de plus de 5 ans
Locations véhicules	Reconduction de la valeur de 2020 Une facture de location (157 k€) a été comptée 2 fois sur septembre 2019 et rien n'a été affecté sur octobre 2019. Régaz a donc réaffecté la moitié de ce montant sur octobre 2019 et constate une légère augmentation des contrats de location de véhicules avec un montant de 877 k€ en 2019 et 897 k€ en 2020.

6.1.4.4.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 29. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Loyers, crédit-bail et charges locatives »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Locations immobilières diverses	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Location immobilière Bacalan	**-**
Locations diverses	Reconduction de la trajectoire de Régaz - Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents (dépenses informatiques affectées désormais dans un autre poste)
Locations véhicules	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation

Tableau 30. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Loyers, crédits-bails et charges locatives » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-855**	**-955**	**-955**	**-967**	**-981**	**-996**
dont Locations immobilières diverses	-11	-11	-11	-11	-11	-12
dont Locations immobilières Bacalan	0	0	0	0	0	0
dont Locations diverses	-26	-42	-42	-43	-43	-44

dont locations véhicules	-818	-902	-902	-913	-926	-940

6.1.4.5. Redevances

6.1.4.5.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux redevances.

6.1.4.5.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé est supérieur de 60 à 65% au BP sur la période réalisée. La trajectoire prévisionnelle commence en 2022 1,6 % au-dessus du niveau de 2020, puis croit avec l'inflation.

Figure 16. Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances » en k€ courants

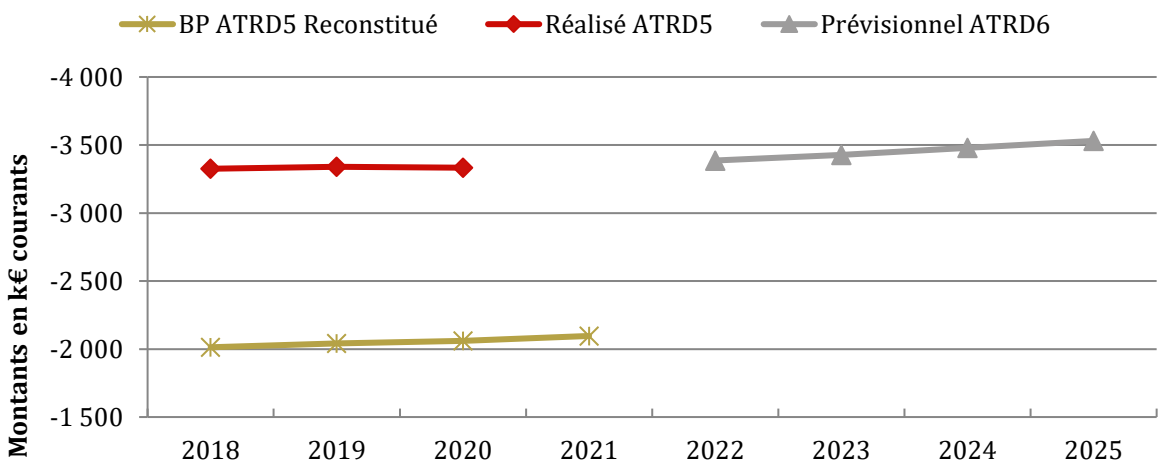

Tableau 31. Trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-2 013	-2 041	-2 061	-2 096				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-3 325	-3 340	-3 332	-3 352	-3 386	-3 427	-3 478	-3 530
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-1 312 (+65,19%)	-1 299 (+63,62%)	-1 272 (+61,70%)	-1 256 (+59,93%)				
Evolution annuelle	-	+0,43%	-0,22%	+0,60%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-123 (+3,68%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-54 (+1,61%)							

6.1.4.5.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 32. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Redevances »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Réalisé/ prévision (k€)	-3 325	-3 340	-3 332	-3 352	-3 352	-3 386	-3 427	-3 478
dont occupation des sols	*-117*	*-120*	*-121*	*-122*	*-122*	*-123*	*-125*	*-127*
dont redevance accès base de données urbaine	*-103*	*-106*	*-107*	*-108*	*-108*	*-109*	*-110*	*-112*
dont redevances de concession (terme R1 selon formule FNCCR)	*-396*	*-399*	*-401*	*-403*	*-403*	*-407*	*-412*	*-418*
dont redevances de concession (terme R2 et autres)	*-1 204*	*-1 254*	*-1 265*	*-1 273*	*-1 273*	*-1 285*	*-1 301*	*-1 320*
dont redevance utilisation réseau	*-1 506*	*-1 460*	*-1 438*	*-1 447*	*-1 447*	*-1 461*	*-1 479*	*-1 501*

Tableau 33. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Redevances »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Redevances pour occupation du domaine public	Elles sont versées à toutes les autorités concédantes en application des articles L 2233-84 à L 2233-86 et R 2233-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Leur montant a été retenu dans le BP ATRD 5.
Redevance accès base de données urbaine	Bien que proposée par Régaz-Bordeaux, la redevance d'accès à la base de données urbaine de l'autorité concédante n'avait pas été retenue dans le BP ATRD 5. Aujourd'hui, Régaz confirme sa demande de prise en compte dans l'ATRD6 de cette redevance. L'ELD explique qu'il s'agit d'un changement de contexte entre la demande ATRD 5 et la demande ATRD 6. Bordeaux Métropole est en train de finaliser un PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié). En ATRD 5, le service n'existait pas encore, il est maintenant en déploiement. Régaz-Bordeaux note qu'il a interrompu depuis 2020 la mise à jour de ses propres fonds de plans en attendant le service de Bordeau Métropole. Il ajoute que la numérisation de ses propres fonds de plans a représenté 2 M€ répartis entre 2007 et 2013 (3 000 km).
Redevances de concession	Elles compensent les frais entraînés pour les autorités compétentes par l'exercice du pouvoir concédant, notamment de contrôle, et les dépenses qu'elles peuvent effectuer sur les réseaux. Selon la matrice tarifaire de Régaz, cette redevance se compose de deux éléments comme suit : • Terme R1 de la formule de calcul des cahiers des charges FNCCR pour un montant de 401 k€ en 2020. Cette composante a bien été retenue par la CRE dans le tarif ATRD 5. • Le terme restant (R2 et autres) pour un montant de 1 265 k€ en 2020. Cette composante n'a pas été retenue par la CRE dans le tarif ATRD 5.
Redevances d'utilisation du réseau	Elle est consécutive au renouvellement des contrats de concession en 2016 avec Bordeaux Métropole. Cette redevance n'a pas été retenue dans le tarif ATRD 5.

Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE

Cette ligne de la matrice tarifaire est utilisée pour retirer des CNE certaines redevances que la CRE a décidé de ne pas couvrir dans le cadre de la trajectoire du tarif ATRD5.

Dans le BP ATRD 5, les redevances non retenues par la CRE sont les suivantes :

- La redevance accès à la base de données urbaine de BME ;
- Le terme R2 et autres de la redevance de concession ;
- Les redevances d'utilisation du réseau.

Tableau 34. Trajectoire 2018-2025 des charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-2 813**	**-2 820**	**-2 810**	**-2 828**	**-2 828**	**-2 855**	**-2 890**	**-2 933**
dont redevance accès base de données urbaine	-103	-106	-107	-108	-108	-109	-110	-112
dont redevances de concession (terme R2 et autres)	-1 204	-1 254	-1 265	-1 273	-1 273	-1 285	-1 301	-1 320
dont redevance utilisation réseau	-1 506	-1 460	-1 438	-1 447	-1 447	-1 461	-1 479	-1 501

6.1.4.5.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Dans ce poste, nous avons conservé les trajectoires des différentes redevances telles que proposées par Régaz-Bordeaux. Néanmoins, dans la ligne « Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE » nous avons ajustée les redevances non retenues par la CRE dans le cadre de l'ATRD 5.

Tableau 35. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Redevances »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Redevances pour occupation du domaine public	Moyenne 2019-2020 indexée sur l'inflation
Redevance accès base de données urbaine	Moyenne 2019-2020 indexée sur l'inflation
Redevances de concession	Moyenne 2019-2020 indexée sur l'inflation
Redevances d'utilisation du réseau	Conservation de la trajectoire de Régaz

Tableau 36. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Redevances » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-3 332**	**-3 352**	**-3 380**	**-3 421**	**-3 472**	**-3 524**
dont occupation des sols	-121	-122	-123	-124	-126	-128
dont redevance accès base de données urbaine	-107	-108	-108	-109	-111	-113

dont redevances de concession (terme R1 selon formule FNCCR)	-401	-403	-407	-412	-418	-424
dont redevances de concession (terme R2 et autres)	-1 265	-1 273	-1 281	-1 297	-1 316	-1 336
dont redevance utilisation réseau	-1 438	-1 447	-1 461	-1 479	-1 501	-1 524

Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE

Nous avons exclu du périmètre des CNE à couvrir par le tarif ATRD 6 les mêmes redevances non retenues par la CRE dans le cadre du tarif ATRD 5, à savoir :

- La redevance accès à la base de données urbaine de BME ;
- Le terme R2 et autres de la redevance de concession ;
- Les redevances d'utilisation du réseau.

Tableau 37. Trajectoire 2018-2025 des charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE, proposée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-2 813**	**-2 820**	**-2 810**	**-2 828**	**-2 851**	**-2 885**	**-2 928**	**-2 972**
dont redevance accès base de données urbaine	-103	-106	-107	-108	-108	-109	-111	-113
dont redevances de concession (terme R2 et autres)	-1 204	-1 254	-1 265	-1 273	-1 281	-1 297	-1 316	-1 336
dont redevance utilisation réseau	-1 506	-1 460	-1 438	-1 447	-1 461	-1 479	-1 501	-1 524

6.1.4.5.5. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.1.4.5.5.1. Commentaires de l'opérateur

Ajustements sur la redevance d'accès à la base de données urbaines de BM (110 k€/an)

Régaz indique que le réseau de gaz naturel emprunte 2 400 km de voirie sur le périmètre géographique de Bordeaux Métropole. Environ 80 km/an de voirie en moyenne font l'objet de travaux de restructuration. Cela représente en termes d'acquisition des nouvelles données de fond de plan un budget annuel en investissements d'environ 120 k€. Dans l'attente de la base de données urbaines (PCRS), Régaz n'a pas prévu de lignes d'investissements dans le prochain ATRD.

6.1.4.5.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Ajustements sur la redevance d'accès à la base de données urbaines de BM (110 k€/an)

Nous laissons ce point à l'appréciation de la CRE, en soulignant que Régaz n'a finalement pas fourni l'analyse coût-bénéfice détaillée promise sur ce point.
Les éléments complémentaires apportés par l'opérateur ne nous amènent pas à revoir notre trajectoire initiale.

6.1.4.6. Services extérieurs entretien et maintenance

6.1.4.6.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux services extérieurs entretien et maintenance.

6.1.4.6.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé fluctue autour de la trajectoire du BP ATRD 5. La trajectoire prévisionnelle commence 21 % en dessous du réalisé 2020, puis se stabilise au niveau de 2022.

Figure 17. Trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » en k€ courants

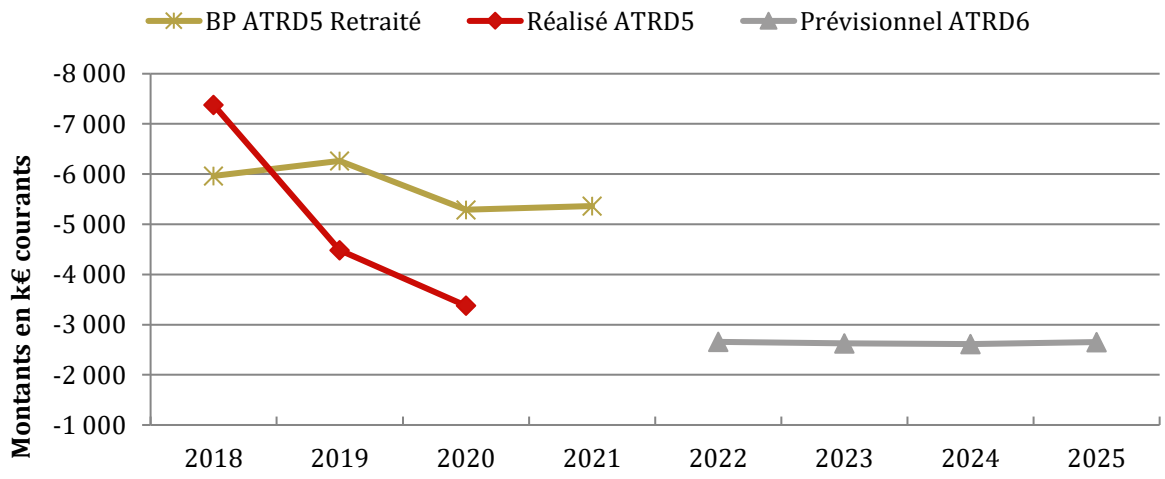

Tableau 38. Trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-5 966	-6 263	-5 290	-5 364				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-7 378	-4 486	-3 377	-2 500	-2 657	-2 625	-2 613	-2 652
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-1 413 (+23,68%)	+1 777 (-28,37%)	+1 913 (-36,16%)	+2 864 (-53,40%)				
Evolution annuelle	-	-39,20%	-24,72%	-25,99%	+6,28%	-1,18%	-0,49%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+2 444 (-48,11%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+721 (-21,34%)							

6.1.4.6.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 39. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€$_{constants}$)	**-7 378**	**-4 486**	**-3 377**	**-2 489**	**-2 619**	**-2 558**	**-2 508**	**-2 508**
Total hors non-récurrent	**-2 411**	**-2 311**	**-2 487**	**-2 489**	**-2 619**	**-2 558**	**-2 508**	**-2 508**
Sttech terrassement travaux	-294	-169	-125	-147	-147	-147	-147	-147
Sttech terrassement exploitation	-704	-769	-599	-744	-744	-744	-744	-744
non récurrent ou réaffectation			*-120*					
Sttech entretien et maint	-2 327	-3 214	-2 083	-1 046	-1 106	-1 106	-1 106	-1 106
non récurrent ou réaffectation	*-1 247*	*-2 237*	*-1 121*					
sstech CICM sup					*-60*	*-60*	*-60*	*-60*
sttetch relève	*-342*	*-302*	*-214*	*-342*	*-342*	*-342*	*-342*	*-342*
Travaux admin	-139	-10	-39	-12	-12	-12	-12	-12
non récurrent ou réaffectation	*-117*		*-25*					
Entretien bat	-528	28	-5	-10	-80	-80	-80	-80
non récurrent ou réaffectation	*-509*	*+35*	*+8*					
Entretien véhicule	-224	-204	-242	-223	-223	-223	-223	-223
Entretien divers	-133	-129	-126	-128	-128	-128	-128	-128
Maintenance et sttech inf	-3 029	-19	-159	-179	-179	-118	-68	-68
non récurrent ou réaffectation	*-3 000*							

Tableau 40. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Sttech terrassement travaux	• Travaux de terrassement liés à l'entretien ou l'abandon de réseau • Reconduction de la moyenne 2019-2020
Sttech terrassement exploitation	• Travaux de terrassement liés aux interventions du département Conduite et Sécurité • Reconduction de la moyenne 2019-2020 retraitées d'éléments non-récurrents : en l'absence de travaux de tiers pendant 2 mois liés à la crise sanitaire, il y a eu moins d'interventions de terrassement liées aux interventions et réparations sur le réseau par le Département Conduite et Sécurité. Ces 2 mois sont évalués à 120 k€ de charges de terrassement réalisées en moins sur l'exercice 2019/2020
Sttech entretien et maint	• Travaux liés à l'entretien et la maintenance du réseau • Reconduction de la moyenne 2019-2020 retraitées des éléments non-récurrents suivants : ○ Arrêt des prestations facturées à Régaz pour les réseaux de chaleur (1,2 M€ en 2017/2018, 1,5 M€ en 2018/2019 et 1,12 M€ en 2019/2020). Les deux contrats de maintenance spécifiques aux réseaux de chaleur urbains (RCU) atteignent leur échéance contractuelle et n'ont pas été reconduits (faute de concurrence). Régaz réalisait ces contrats principalement en recourant à la sous-traitance, il est en effet reconnu pour son expertise en tant que maître d'œuvre. Désormais, les développeurs de RCU ont acquis la compétence nécessaire à l'internalisation ces services.

	○ Facture de 700 k€ en 2019 pour le recalibrage du poste TEREGA-Gradignan dans le cadre des travaux d'adaptation du réseau primaire • Ajout de 1 ETP (60 k€) pour le programme renforcé de maintenance des CICM, afin de se mettre en conformité avec les exigences d'entretien et de maintenance de l'arrêté du 23 février 2018 : que la règlementation sur les points de contrôle à réaliser s'est précisée, avec des nouvelles catégories (CS1, CS2, CS3), et des fréquences de contrôle associées. • Notons que les charges 2018/2019 de sous-traitance relatives à la relève ont été reconduites, puisque les coûts évités sont pris en compte dans le BP propre aux compteurs communicants
Entretien Bâtiment	• Éléments non récurrents : les frais liés à entretien du site de Bacalan sont refacturés par BME dans la sous-traitance intra-groupe depuis 2018 • Les montants maintenus correspondent à l'entretien des postes réseau (10 k€/an) • Charges supplémentaires : végétalisation de 50 postes réseau, dans le cadre de la création d'ilots de fraîcheur urbains par Bordeaux Métropole : la végétalisation de nouveaux sites améliore le confort climatique en ville. Construction des charges prévisionnelles : coûts unitaire (7 k€/poste) x nombre de postes (10/an), soit 70 k€/an
Entretien divers	• Entretien de matériels divers d'outillages et de machines (correcteurs pression, détecteur gaz, outillage réseau…). • Reconduction de la moyenne 2019-2020
Maintenance - sous-traitance informatique	Depuis le 1er mai 2018, la maintenance et la sous-traitance informatique est facturée par les contrats de service BME/ Régaz-Bordeaux. Il subsiste depuis des coûts relatifs propres à Régaz-Bordeaux à la sous-traitance et à la maintenance informatique. Depuis 2019/2020, ces coûts sont en augmentation liée à 3 facteurs : • Les coûts imposés par la réglementation de disposer d'une GMAO pour les ouvrages faisant l'objet d'une surveillance et maintenance préventive. Un contrat de maintenance de 16 k€/an est en place depuis 2019/2020 ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrages de 100k€/an jusqu'en 2022 et 50 k€ en 2023 sur la GMAO [CONFIDENTIEL]. Les outils utilisés aujourd'hui datent de 1995. Le projet permettra d'uniformiser les différents outils utilisés sur les différents ouvrages (postes gaz, robinet de réseau et CICM) et de les faire évoluer afin d'être en mesure de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de référencement de l'ensemble des informations techniques, des dysfonctionnements et des interventions de surveillance/maintenance. En particulier, suite à un dysfonctionnement sur un lot spécifique de détendeurs, Régaz n'a pas été en mesure d'identifier de manière directe tous les composants de son réseau issus du lot concerné. Le nouvel outil [CONFIDENTIEL] est en train d'être mise en place avec l'appui d'un prestataire externe. • L'adaptation des Systèmes d'Informations et de Télé-exploitation afin de s'assurer le suivi des flux de gaz et des réglages des postes réseaux et d'injection biométhane. Un contrat de maintenance de 12 k€/an est en place depuis 2019/2020 sur la Télé exploitation [CONFIDENTIEL]. • Le développement d'outils de simulations et de matériels Smart Grid dans le cadre d'un projet de R&D, afin de déterminer le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS) de la zone de desserte afin de garantir la précision de la facturation au client final. Le projet « MOCABIO » mis en place par [CONFIDENTIEL] sur l'exercice 2019/2020 afin de calculer l'influence du biométhane sur chaque PCE nécessite une licence de [CONFIDENTIEL]. Le réseau comporte aujourd'hui deux

	injections de biométhane, et en comptera 4 à la fin de la période prévisionnelle. La qualité du biométhane est différente de celle du gaz injecté depuis le réseau de transport : l'objectif du projet est de déterminer point par point les proportions de chaque gaz que le client consomme, pour connaître le pouvoir calorifique du gaz consommé. L'outil permet ainsi de simuler la qualité du gaz en chaque point du réseau.

6.1.4.6.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 41. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Sttech terrassement travaux	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Sttech terrassement exploitation	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents
Sttech entretien et maint	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents et prise en compte de la maintenance des CICM
Travaux admin	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents
Entretien bat	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée du non récurrent. Néanmoins, nous ne retenons pas les surcoûts associés au projet de végétalisation prévu par Régaz car cette dépense ne nous semble pas indispensable et n'est pas cohérente. De telles dépenses devraient être couvertes dans le cadre du budget récurrent de l'ELD ou grâce à des gains générés sur d'autres natures de dépenses.
Entretien véhicule	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Entretien divers	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Maintenance et sttech informatique	Nous construisons la trajectoire prévisionnelle en sommant les dépenses justifiées au premier euro par Régaz à savoir les projets MOCABIO, [CONFIDENTIEL]

Tableau 42. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-3 377**	**-2 500**	**-2 571**	**-2 539**	**-2 525**	**-2 563**
Sttech terrassement travaux	-125	-148	-150	-152	-154	-156
Sttech terrassement exploitation	-719	-748	-756	-765	-776	-788
Sttech entretien et maint	-2 083	-1 053	-1 124	-1 138	-1 155	-1 172
Travaux admin	-39	-12	-12	-12	-13	-13
Entretien bat	-5	-10	-10	-10	-10	-11

Entretien véhicule	-242	-224	-227	-229	-233	-236
Entretien divers	-126	-124	-125	-127	-129	-131
Maintenance et sttech informatique	-85	-114	-167	-106	-55	-56

6.1.4.6.5. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.1.4.6.5.1. Commentaires de l'opérateur

Sttech entretien et maintenance - CICM

Disposant actuellement de 3 ETP affectés à l'entretien des CICM, Régaz détaille les hypothèses justifiant le besoin d'un quatrième ETP pour la prise en compte des nouvelles mesures règlementaires.

Le tableau suivant présente les hypothèses-clefs du programme de maintenance : le volume de matériel à contrôler, la fréquence des interventions et la durée de chaque intervention.

Tableau 43. Hypothèse clefs du programme de maintenance des CICM de Régaz

	CS1 CI hors gaine technique CI avec tronçon acier ou plomb CI dans un immeuble de plus de 28 mètres	CS2 Ouvrages en gaine technique ou en façade en BP	CS3 Ouvrages en façade en Acier / MPB
OCG enterré	5 ans	5 ans	5 ans
OCG Aérien	5 ans	10 ans	5 ans
Révision CI/CM	5 ans	10 ans	5 ans
DDMP (Dépose/Pose)	40 ans	40 ans	40 ans

	CS1		CS2		CS3		Nombre d'acte/an	Durée moyenne par acte en mn	Charge de travail en heures	Charge de travail en ETP
	Volume	Fréquence	Volume	Fréquence	Volume	Fréquence				
OCG enterré	9 634	5					1 927	15	482	
OCG Aérien	4 963	5					993	10	165	
Révision CI/CM	7 370	5	7 218	10	29	5	2 202	150	5 504	
DDMP (Dépose/Pose)	2 500	40					63	60	63	
							1 ETP	**1 550**	**6 214**	**4,01**

A la demande de Schwartz and Co, Régaz détaille les hypothèses suivantes de durées moyennes des actes de maintenance :

- <u>Révision des CICM :</u> 150 min/intervention. Régaz indique que le temps moyen de maintenance des CICM prend en compte le déplacement sur place, le contrôle de l'OCG

(Accessibilité, manœuvrabilité, recherche de fuite), le contrôle du détendeur, puis le contrôle de la pénétration de la CI de la CM, des gaines techniques et de l'enregistrement de l'ensemble de ces points de contrôles.

- DDMP (dépose/pose) : 60 min/intervention. Régaz précise que la dépose du DDMP implique le démontage du DDMP et de son remplacement, puis la remise en gaz de chaque client présent et des interventions pour les remises en service des clients non présents lors de l'opération de remise en gaz.

Entretien bâtiment – ajustement sur la végétalisation des postes réseau (72 k€/an)

Régaz rappelle que les travaux de végétalisation des postes gaz font partie intégrante de la démarche d'intégration de ces ouvrages aériens en milieu urbain.

Cette démarche a deux objectifs :

- Le premier est une opportunité d'accompagnement du programme engagé par la Métropole Bordelaise avec un objectif de plantation d'un million d'arbres sur son territoire urbanisé et de création d'ilots de fraîcheur dans les villes. Dans ce cadre, Régaz indique devoir jouer pleinement son rôle d'acteur local de la transition énergétique et respecter ses objectifs en matière d'engagement dans la RSE ;
- Le second objectif touche de manière plus pragmatique à l'évitement de coûts à moyen termes. En effet, le réseau de gaz n'est pas un occupant de droit du sous-sol, ni du domaine public aérien. Il est régulièrement demandé à REGAZ de déplacer ses ouvrages pour les besoins de la collectivité, ces déplacements entrainent généralement des coûts importants d'investissement qui contribuent à peser sur le tarif d'acheminement. La démarche de végétalisation des 40 postes gaz identifiés comme potentiellement à déplacer sur la demande des autorités concédantes a donc pour objectif, par une meilleure intégration de ces ouvrages dans l'environnement de la ville, d'éviter des coûts de déplacement sans commune mesure avec les travaux de végétalisation. En effet, le coût moyen de végétalisation est de 7k€ par poste, à mettre en regard d'un coût de déplacement évité de l'ordre de 100 k€ en moyenne (Capex et coût échoués …).

Selon Régaz, le bilan financier à considérer est donc le suivant :

- Travaux de végétalisation de 40 postes gaz : 7 k€/poste, à raison de 10 postes par an, le montant du programme est de 280 k€ en OPEX sur la durée de l'ATRD6.
- Le montant des CAPEX potentiellement évités sur la même durée est 40 x 100 k€, soit 4 M€.

Dans le détail, le coût de déplacement d'un poste réseau est le suivant :

- Démolition 15 k€ ;
- Matières (poste neuf) 15 à 20 k€ ;
- Terrassement 50 à 60 k€ ;
- MO + FGX 10 k€.

6.1.4.6.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Sttech entretien et maintenance – CICM

Régaz n'a pas fourni des durées moyennes historiques d'intervention pour la maintenance des CICM, ce qui nous aurait permis d'apprécier les hypothèses de durées d'intervention retenues sur la période prévisionnelle. Sur cette base, nous proposons de retenir des durées d'intervention à dire d'expert sur la base de notre propre appréciation et en nous appuyant sur des interventions de complexité similaire :

- Nous ajustons la durée de 150 min à 120 min pour la révision des CICM : 15 min pour le déplacement, 20 min en moyenne pour chacune des tâches suivantes : le contrôle de l'OCG, le contrôle du détendeur, puis le contrôle de la pénétration de la CI de la CM, des gaines techniques et enfin 25 min pour l'enregistrement de l'ensemble de ces points de contrôles. Par ailleurs, il est à noter que la durée d'une telle intervention est cohérente avec par exemple la durée moyenne d'une intervention relativement complexe comme le « clean-up » d'un compteur évolué. Le « clean-up » correspond à l'intervention sur un compteur évolué qui a été posés chez un client, mais qui n'est pas communicant pour diverses raisons (source de bruit, mauvais câblage, panne, etc.). Une telle intervention est plus complexe qu'une pose classique, car elle peut nécessiter une investigation pour déterminer les causes de non-communication des données du compteur, et peut mener à un remplacement du compteur.
- Nous ajustons la durée de 60 à 45 min pour la DDM : ici, notre référence est la durée moyenne de pose d'un compteur évolué en intensif retenue à 30 min dans le BP AMR de Régaz. Nous retenons une 15 min supplémentaires pour tenir compte des interventions pour les remises en service des clients non présents lors de l'opération de remise en gaz.

Tableau 44. Hypothèses retenues par Régaz et S&Co pour l'évaluation des ressources associées au programme de maintenance des CICM

Action	Nb d'actes par an	Hypothèse Régaz			Hypothèse S&Co		
		Temps passé (min/acte)	Temps passé par an (h)	ETP	Temps passé (min/acte)	Temps passé par an (h)	ETP
OCG enterré	1 927	15	482	0,3	15	482	0,3
OCG aérien	993	10	166	0,1	10	166	0,1
Révision CICM	2 202	150	5 505	3,6	120	4 404	2,9
DDMP	63	60	63	0,04	45	47	0,03
Total	**-**	**-**	**6 215**	**4,1**	**-**	**5 099**	**3,4**

Nous appliquons cette réduction du temps passé par an à la trajectoire prévue par Régaz.

Tableau 45. Trajectoire de coût de maintenance des CICM proposées par Régaz et S&Co

Sttech entretien et maint – CICM (k€ courants)	2022	2023	2024	2025
Trajectoire de Régaz	-61,0	-61,7	-62,6	-63,6
Trajectoire de S&Co	-11,0	-11,1	-11,3	-11,4

Nous ajustons ainsi la trajectoire de 204 k€ sur la période prévisionnelle.

Entretien bâtiment – ajustement sur la végétalisation des postes réseau (72 k€/an)

Nous laissons ce point à l'appréciation de la CRE, en soulignant les points suivants :

- Selon nous, le financement par le GRD Gaz du programme engagé par la Métropole Bordelaise afin de planter un million d'arbre sur son territoire urbanisé est questionnable ;
- Nous comprenons que les coûts de déplacement d'un poste sont financés par les demandeurs, et que le calcul présenté par Régaz pour évaluer le gain associé à la végétalisation n'est pas cohérent.

Tableau 46. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Services extérieurs entretien et maintenance » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-3 497**	**-2 485**	**-2 521**	**-2 488**	**-2 473**	**-2 510**
Sttech terrassement travaux	-125	-148	-150	-152	-154	-156
Sttech terrassement exploitation	-719	-748	-756	-765	-776	-788
Sttech entretien et maint	-2 083	-1 053	-1 074	-1 087	-1 103	-1 120
Travaux admin	-39	-12	-12	-12	-13	-13
Entretien bat	-5	-10	-10	-10	-10	-11
Entretien véhicule	-242	-224	-227	-229	-233	-236
Entretien divers	-126	-124	-125	-127	-129	-131
Maintenance et sttech informatique	-85	-114	-167	-106	-55	-56

6.1.4.7. Sous-traitance intra-groupe

6.1.4.7.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées à la sous-traitance intra-groupe.

BME est devenue la société mère de l'ensemble des sociétés du groupe depuis le 1er mai 2018. Ont été localisés au sein de BME les services supports qui, jusque-là abrités au sein de Régaz-Bordeaux, ont vocation à accomplir des prestations dans le domaine administratif ou logistique au bénéfice de toutes les sociétés du groupe nouvellement organisé. C'est pourquoi une partie des salariés qui étaient affectés à ces tâches a été transférée vers BME. BME accomplit donc diverses prestations de services supports au bénéfice de Régaz-Bordeaux.

6.1.4.7.2. Trajectoire 2018-2025

La trajectoire prévisionnelle commence au niveau du réalisé 2020 (-1% entre 2022 et 2020), puis croit de 9% entre 2022 et 2023, avant que la croissance se stabilise à +1,50%/an.

Figure 18. Trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » en k€ courants

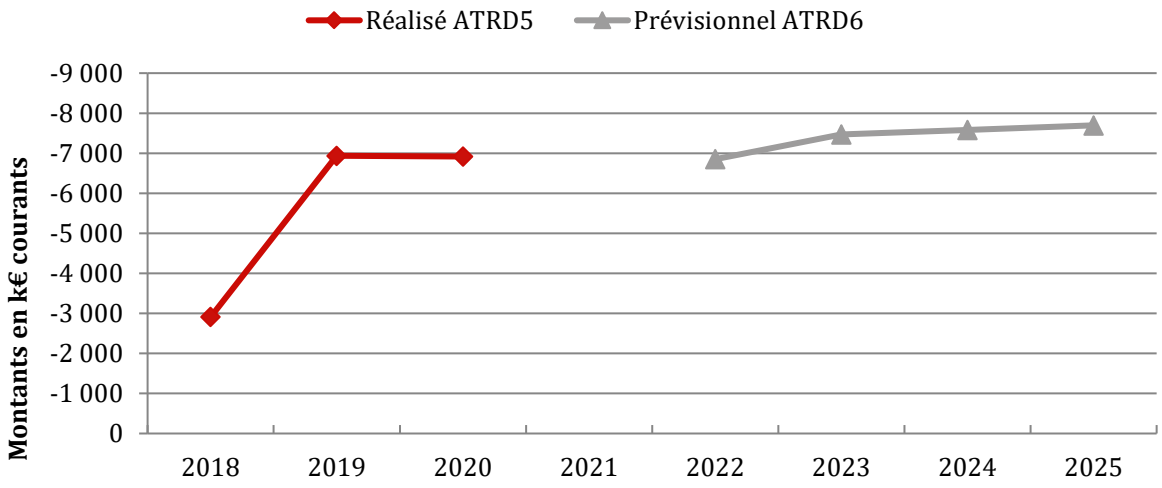

Tableau 47. Trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	0	0	0	0				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-2 909	-6 936	-6 920	-6 783	-6 851	-7 471	-7 583	-7 696
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	0	0	0	0				
Evolution annuelle	-	+138,44 %	-0,24%	-1,98%	+1,00%	+9,05%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-1 812 (+32,42%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+69 (-1,00%)							

6.1.4.7.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Régaz souligne que les structures de marges ont évolué depuis la restructuration : avant restructuration, une marge de 3 % s'appliquait sur toutes les prestations intra-groupe et depuis la restructuration, une marge de 10 % s'applique seulement sur les charges de personnel

Tableau 48. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévisionnel (k€ constant)	**-2 909**	**-6 936**	**-6 920**	**-6 742**	**-6 742**	**-6 742**	**-6 742**	**-6 742**
Total hors refacturation du site de Bacalan (k€ constant)	**-1 952**	**-5 052**	**-4 890**	**-4 712**	**-4 712**	**-5 235**	**-5 235**	**-5 235**
Affranchissement	-28	-52	-111	-45	-45	-45	-45	-45

Assiette	*-163*	*-340*	*-290*					
Clé d'affectation	*17%*	*15%*	*38%*					
Non-récurrent (datagaz)		*-24*	*-49*					
Facility management	-295	-554	-397	-475	-475	-475	-475	-475
Assiette	*-484*	*-904*	*-655*					
Clé d'affectation	*61%*	*61%*	*61%*					
Non-récurrent/réaffectation		*+58*	*-58*					
Maintenance informatique	-198	-494	-585	-509	-509	-957	-957	-957
Assiette	*-198*	*-494*	*-585*					
Clé d'affectation	*100%*	*100%*	*100%*					
Non-récurrent (datagaz)		*-25*	*-36*					
Téléphone	-27	-139	-110	-125	-125	-125	-125	-125
Assiette	*-41*	*-206*	*-188*					
Clé d'affectation	*66%*	*68%*	*59%*					
Direction générale – Frais de siège	-386	-863	-658	-658	-658	-733	-733	-733
Assiette	*-595*	*-1455*	*-1138*					
Clé d'affectation	*65%*	*59%*	*58%*					
Restauration	0	-142	-156	-149	-149	-149	-149	-149
Assiette		*-142*	*-156*					
Clé d'affectation		*100%*	*100%*					
Charges diverses	-59	-118	-73	-94	-94	-94	-94	-94
Non récurrent : entretien chaudière	*-56*	*-60*						
Non récurrent : RCU		*-30*	*-30*					
DAF (1B.1)	-304	-914	-887	-900	-900	-900	-900	-900
Assiette	*-448*	*-1338*	*-1321*					
Clé d'affectation	*68%*	*68%*	*67%*					
DRH (1B.2)	-354	-954	-954	-954	-954	-954	-954	-954
Assiette	*-561*	*-1527*	*-1516*					
Clé d'affectation	*63%*	*62%*	*63%*					
Informatique (1B.3)	-210	-565	-564	-565	-565	-565	-565	-565
Assiette	*-345*	*-923*	*-930*					
Clé d'affectation	*61%*	*61%*	*61%*					
Juridique (1B.4)	-90	-228	-190	-209	-209	-209	-209	-209
Assiette	*-154*	*-390*	*-325*					
Clé d'affectation	*58%*	*58%*	*58%*					
Communication (1B.5)	0	-30	-206	-30	-30	-30	-30	-30
Assiette		*-51*	*-347*					
Clé d'affectation		*59%*	*59%*					
Total refacturation du site de Bacalan	**-957**	**-1 885**	**-2 030**	**-2 030**	**-2 030**	**-2 030**	**-2 030**	**-2 030**
Charges locatives	-957	-1 124	-1 145	-1 145	-1 145	-1 145	-1 145	-1 145
Charges d'entretien et maintenance	0	-761	-885	-885	-885	-885	-885	-885

Tableau 49. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel	Hypothèse

Affranchissement	Reconduction de la moyenne 2019-2020, hors éléments non-récurrents	Eléments non-récurrents : • Courriers envoyés aux clients sur les exercices 2018/2019 et 2019/2020 dans le cadre du projet des compteurs communicants
Facility Management	Reconduction de la moyenne 2019-2020, hors éléments non-récurrents	La forte baisse de refacturation entre 2019/2020 et 2018/2018 s'explique par : • Une écriture comptable de 58 k€ a été imputée sur l'exercice 2018/2019 au lieu de 2019/2020. • Le départ d'une ressource en 2019/2020 qui n'a été comblée qu'en septembre 2020
Maintenance informatique	Reconduction de la moyenne 2019-2020, hors éléments non-récurrents. Prise en compte de la montée de version [CONFIDENTIEL], pour un coût de 448 k€/an sur 3 ans (60% affecté à Régaz)	Eléments non-récurrents : • Maintenance liée au projet Datagaz
Téléphone	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
Direction générale	Reconduction l'année 2019/2020, et prise en compte des coûts pour la direction générale de la montée de version [CONFIDENTIEL], pour 74,7 k€/an	Le montant est de 863 k€ en 2018/2019 et 658 k€ en 2019/2020. L'exercice 2018/2019 a été affecté par des charges non récurrentes liées à la réorganisation du groupe (honoraires notamment).
Charges bâtiment restauration	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
Charges divers	Reconduction de la moyenne 2019-2020, hors éléments non-récurrents	Eléments non-récurrents : • Charges refacturées par BME à Régaz-Bordeaux dans le cadre des prestations de RCU réalisés par Régaz-Bordeaux • Refacturation par Gaz de Bordeaux des contrats d'entretiens de chaudières des agents Régaz-Bordeaux
DAF	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
DRH	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
DIF	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
Juridique	Reconduction de la moyenne 2019-2020	
Communication	Reconduction de l'année 2018/2019	Les frais de communication sont passés de 30 k€ en 2018/2019 à 206 k€ en 2019/2020. Cela est essentiellement dû au basculement du directeur communication de BME sur ce poste. Or début 2021 Régaz-Bordeaux a recruté une directrice RSE-communication, et ce recrutement sera imputé directement sur les charges de personnel de Régaz-Bordeaux à compter de 2021, ce qui justifie de prendre le montant de l'année 2018/2019 pour définir la trajectoire 2022-2025.
Refacturation des charges du site de Bacalan	**Charges locatives** : Reconduction de l'année 2019/2020	**Charges d'entretien et maintenance** :

	Charges d'entretien et maintenance : Reconduction de l'année 2019/2020	Les charges d'entretien et de maintenance ont augmenté entre 2019/2020 et 2018/2019 : depuis l'installation de Régaz sur le nouveau site en juillet 2017, ont été entamés, à compter de l'exercice 2019/2020, des travaux de remise en état des bâtiments (toiture, chauffage, isolation, peinture…) ou enrobés hérités de l'ancien site. Ces travaux seront à poursuivre a minima jusque la période 2025/2026, ce qui justifie de prendre le montant de l'année 2019/2020 pour définir la trajectoire 2022-2025.

Détail des travaux d'entretien ou des aménagements supplémentaires pour la période 2021-2025 sur le site de Bacalan

Les travaux d'entretien ou aménagements supplémentaires pour la période 2021-2025 sont les suivants :

- 2020/21 :
  - Bat A réfection de la toiture pour 35 k€
  - Terrasse bâtiment W pour 25 k€
  - Bornes élec charge véhicule : phase 1 pour 50 k€
  - « Drive » magasin pour 17 k€
  - Clôture station GNC pour 55 k€
  - Mise à niveau des accès et circulations PMR 30 k€

- 2021/22 :
  - Toiture du bâtiment R (garage) à remplacer pour 300 k€
  - Bornes élec charge véhicule : phase 2 pour 50 k€
  - Végétalisation site suite étude biodiversité pour 20 k€

- 2022/2023 :
  - Bat A : peinture ext / peinture int / isolation 180 k€
  - Réfection abords bâtiment W : accès carreaux pourtour bâtiment pour 75 k€
  - Peinture ext bâtiment W pour 90 k€
  - VRD divers (réfection passage piéton, accès PMR, divers accès, PAT) pour 50 k€

- 2023/2024 :
  - Passage en led de la chaudronnerie pour 18 k€
  - Rénovation de la toiture du bât W pour 200 k€
  - Mise en place d'une porte sectionnelle souple au magasin coté Est pour 70 k€
  - Peinture sol bâtiment T pour 80 k€

- 2024/25 :
  - Réfection chaufferie bât T pour 60 k€
  - Réfection structure station carburant 33 k€
  - Bornes élec charge véhicule : phase 3 pour 50 k€
  - Aménagements cadre économie d'énergie (destratificateur, rénovation ventilo-convecteurs RdC Bat T …) pour 60 k€
  - Renouvellement cuve récupération huiles usagées pour 130k

Soit les montants suivants investis ou à investir pour BME pour la période 2019-2025 :

Tableau 50. Trajectoire de coûts supplémentaires proposée par Régaz

En k€	R2019	R2020	P2021	P2022	P2023	P2024	P2025

Travaux supplémentaires	369	221	212	370	395	368	333

La trajectoire de charges d'entretien du site de Bacalan pourrait donc être la suivante (en € constants 2020) :

Tableau 51. Trajectoire de charges d'entretien du site de Bacalan (€ constants 2020)

Coût entretien site Bacalan (BME)	Année de référence pour trajectoire 2021-2025	Argument	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts et Taxes	2020	Dernières données à jour	174 953 €	174 953 €	174 953 €	174 953 €	174 953 €
Energie (fluides)	2019	Climatologie 2020 favorable à une moindre consommation mais non représentative, année 2019 inférieure également mais plus proche de la référence budgétaire	148 377 €	148 377 €	148 377 €	148 377 €	148 377 €
Amortissements	2020+variation chaque année de l'écart des amortissements entre 2020 et 2019	La valeur des amortissements des investissements pour la période 2021-2025 est en augmentation chaque année de l'écart entre 2020 et 2019 (les investissements étant globalement stables entre 2019 et 2025)	235 026 €	290 841 €	346 656 €	402 471 €	458 286 €
Gestion du site (accueil, sécurité astreinte, entretien réglementaire des équipements)	2019	Il y a une erreur sur une ventilation qui a été affectée sur 2020 au lieu de 2021	458 152 €	458 152 €	458 152 €	458 152 €	458 152 €
Entretien du site (nettoyage, réparations, espaces verts, consommables)	2020		262 488 €	262 488 €	262 488 €	262 488 €	262 488 €
Charges totales site pour BME			**1 278 996 €**	**1 334 811 €**	**1 390 626 €**	**1 446 441 €**	**1 502 256 €**
Refacturation entretien site à Régaz			**900 839 €**	**940 151 €**	**979 463 €**	**1 018 776 €**	**1 058 088 €**
% refacturé à Régaz			70%	70%	70%	70%	70%

6.1.4.7.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 52. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Affranchissement	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents
Facility Management	Conservation de la trajectoire de l'ELD : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents
Maintenance informatique	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents et prise en compte de la montée de version [CONFIDENTIEL] (dans l'attente de justifications supplémentaires)
Téléphone	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Direction générale	Conservation de la trajectoire de Régaz (dont montée en version [CONFIDENTIEL]– dans l'attente de justifications supplémentaires)
Charges bâtiment restauration	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Charges divers	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation retraitée des éléments non récurrents
DAF	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
DRH	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
DIF	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Juridique	Conservation de la trajectoire de Régaz : moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Communication	Conservation de 2019 indexé sur l'inflation, l'année 2020 étant exceptionnelle
Refacturation des charges du site de Bacalan	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation ajustée des travaux non retenus. Les travaux suivants nous semblent non indispensables et insuffisamment justifiés : • Bornes électriques, • Drive magasin, • Clôture station GNC, • Végétalisation site, • Passage en LED de la chaudronnerie, • Aménagements cadre économie d'énergie Nous avons fait l'hypothèse que les travaux non retenus étaient amortis sur 10 ans.

Tableau 53. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-6 920**	**-6 783**	**-6 838**	**-7 458**	**-7 569**	**-7 687**
Affranchissement	-111	-45	-46	-46	-47	-48
Facility management	-397	-478	-483	-489	-496	-503

Maintenance informatique	-585	-512	-518	-984	-999	-1014
Téléphone	-110	-125	-127	-128	-130	-132
Direction générale – Frais de siège	-658	-662	-669	-754	-765	-777
Restauration	-156	-150	-151	-153	-155	-158
Charges diverses	-73	-95	-96	-97	-98	-100
DAF (1B.1)	-887	-906	-915	-926	-939	-954
DRH (1B.2)	-954	-960	-969	-981	-996	-1011
Informatique (1B.3)	-564	-568	-574	-580	-589	-598
Juridique (1B.4)	-190	-210	-212	-214	-218	-221
Communication (1B.5)	-206	-30	-31	-31	-31	-32
Refacturation des charges du site de Bacalan	-2 030	-2 042	-2 049	-2 074	-2 104	-2 140

6.1.4.7.5. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.1.4.7.5.1. Commentaires de l'opérateur

Maintenance informatique et Direction générale – montée en version de l'ERP

Régaz détaille la décomposition des montants à prévoir pour la montée en version [CONFIDENTIEL]. Ces charges se décomposent en charges directes (en maintenance informatique) et indirectes (charges de Direction Générale).

Tableau 54. Charges directes (maintenance informatique) prévues par Régaz pour la montée en version de l'ERP

		Amorti en 3 ans comptablement		
	En k€ 2020	**2023**	**2024**	**2025**
Licences	450	150	150	150
Intégration (amorti sur 3 ans)	1 600	533	533	533
Maintenance/Exploitation MUTUALISEE	192	64	64	64
Part Régaz (60%)				
Licences+maintenance Régaz	385	128	128	128
Amortissements	960	320	320	320
Part Régaz	**1 345**	**448**	**448**	**448**

Tableau 55. Charges indirectes (direction générale) prévues par Régaz pour la montée en version de l'ERP

		Amorti en 3 ans comptablement		
	En k€ 2020	**2023**	**2024**	**2025**
Licences	450	150	150	150
Intégration (amorti / 3 ans)	1 600	533	533	533

Maintenance/Exploitation MUTUALISEE	192	64	64	64
Part BME supports (20%)				
Licences+maintenance	128	43	43	43
Amortissements	320	107	107	107
Montant BME supports	448	149	149	149
Cascade Régaz (50% de BME)	**224**	**74,7**	**74,7**	**74,7**

Après des échanges pendant la phase contradictoire, Régaz a apporté les compléments suivants :

- **Concernant les coûts internes** :
  Régaz indique que le projet AX2012 a couté 3 499 k€ (immobilisé le 01/10/2013), répartis :
  a. En factures : 2 055 k€
  b. En main d'œuvre interne : 1 444 k€
  Soit un ratio de main d'œuvre interne de 1 444 / 2 055 = 70%.
  Pour le projet de migration vers [CONFIDENTIEL], Régaz calcule et justifie le ratio de main d'œuvre interne comme suit :
  Main d'œuvre (800 k€) / Factures (1 448 k€) = 55%
  Régaz estime ainsi que son hypothèse de la charge interne n'est pas surévaluée en comparaison avec les coûts internes réalisés en 2013 pour la mise en place [CONFIDENTIEL].

- **Concernant le nombre de licences :**

Régaz indique que 258 représente le nombre d'utilisateurs récurrents de l'ERP au sein de l'ELD donné par la DSI, c'est-à-dire ceux qui se connectent régulièrement. Ils sont répartis comme suit :

- REGAZ : 101
- GDB : 103
- MIX : 12
- BME : 42

Pour le nouvel ERP et après analyse, le nombre d'utilisateurs retenus est le suivant :

BME-Supports	BME-DTE	RGZ	GDB	MIX	Nb licences
40	5	125	35	5	210
19%	2%	60%	17%	2%	

Régaz indique que le nombre de licences retenu est supérieur aux préconisations de la DSI car Régaz a prévu de maintenir les licences de ses chargés d'affaires, qui ne se connectent pas régulièrement mais qui doivent néanmoins avoir accès à l'outil pour faire des demandes d'achats en cas de besoin pour du matériel non stocké.

6.1.4.7.5.2. Réponses de Schwartz and Co

Maintenance informatique et Direction générale – montée en version de l'ERP

En analysant les éléments de justification proposés par Régaz, nous relevons les points suivants :

- Dans le détail des coûts d'intégration du nouveau ERP, Régaz compte 800 k€ pour le prestataire et 800 k€ de « frais internes ». Nous nous interrogeons sur cette charge interne comptabilisée et proposons de l'ajuster sur la base d'une charge de pilotage valant 20 % (estimation à titre d'expert des charges de pilotage pour un tel projet) de la charge externe, soit 160 k€ ;
- L'historique d'utilisation des licences de la version actuelle d'ERP nous indique que la quote-part de Régaz est d'environ 40 % (contre une hypothèse de 60 % retenue par Régaz pour la répartition des coûts) : nous avons en effet relevé que l'ERP [CONFIDENTIEL]avait 258 utilisateurs récurrents, dont 101 chez Régaz, soit une quotepart de 101/258 = 39 %. Nous ajustons donc l'hypothèse de quotepart de 60 à 40% ;
- Enfin, dans une logique de décomposition au premier euro, nous comprenons qu'il convient de déduire des charges d'exploitation les coûts de maintenance du SI existant qui n'auront plus lieu d'être dans la période prévisionnelle (avec une hypothèse de double run d'un an). Nous avons relevé dans la documentation de Régaz que la maintenance du SI existant s'élève à 326 k€/an (80 k€ de maintenance pour les licences, 46 k€/an d'infrastructure et d'administration, 50 k€ de support et 150 k€ d'évolution.) Nous considérons la même quotepart directe de Régaz (40%). Nous appliquons cet ajustement uniquement aux années 2024 et 2025 : nous faisons l'hypothèse d'un double-run en 2023 (opération et maintenance simultanée des deux ERP pendant l'année de transition).

Tableau 56. Détail du calcul de la trajectoire retenue par Schwartz and Co pour la part directement imputable à Régaz pour la montée en version de l'ERP

En k€ 2020	Total	2023	2024	2025
Licences	-450	-150	-150	-150
Intégration (amorti / 3 ans)	-960	-320	-320	-320
Maintenance/Exploitation Mutualisée	-192	-64	-64	-64
Part Régaz = 40%				
Licences+maintenance	-257	-86	-86	-86
Amortissements	384	-128	-128	-128
Part Régaz nouvel ERP	**-641**	**-214**	**-214**	**-214**
Coût de l'ancien logiciel que Régaz ne supporte plus	+326	-	+130	+130
Surcoût montée de version	-	**-214**	**+83**	**+83**

Tableau 57. Détail du calcul de la trajectoire retenue par Schwartz and Co pour la part indirectement imputable à Régaz pour la montée en version de l'ERP [CONFIDENTIEL] (quotepart de la part de BME Supports)

En k€ 2020	Total	2023	2024	2025
Licences	-450	-150	-150	-150
Intégration (amorti / 3 ans)	-960	-320	-320	-320
Maintenance/Exploitation Mutualisée	-192	-64	-64	-64

Part BME supports =20 %				
Licences+maintenance	-128	-43	-43	-43
Amortissements	-192	-64	-64	-64
Part BME Supports nouvel ERP	**-320**	**-107**	**-107**	**-107**
Cascade Régaz (50% de BME Supports)	**-160**	**-53**	**-53**	**-53**
Coût de l'ancien logiciel que Régaz ne supporte plus	+66	-	+33	+33
Surcoût montée de version	-	**-53**	**-21**	**-21**

Nous ajustons la trajectoire de 1 400 k€ sur la période prévisionnelle.

Par ailleurs, nous précisons que :

Concernant les coûts internes : D'après le document « Présentation_Projet_Migration_ERP_20210525 » transmis par Régaz pendant la période contradictoire pages 5 et 10, Régaz semble avoir consulté deux intégrateurs, l'un ayant estimé les coûts externes d'intégration à environ 1 450 k€ et l'autre à environ 775 k€ (valeurs moyennes des estimations page 5). Il nous semble pertinent de considérer le chiffrage le plus efficient soit un montant de factures d'environ 800 k€ (et pas 1 448 k€ comme proposé par Régaz).

Avant 2013, Régaz utilisait un environnement d'ERP n'appartenant pas aux produits de Microsoft (la solution s'appelle « Agresso »). Aujourd'hui, le projet retenu par Régaz constitue une migration entre deux produits au sein de l'environnement « Microsoft ». Un projet de migration dans un même environnement est en général moins complexe et nécessite moins de paramétrage qu'un projet d'installation d'une nouvelle solution. Cet argument est d'ailleurs retenu par Régaz pour justifier son choix de migrer vers [CONFIDENTIEL] plutôt que d'installer un nouvel ERP (voir pages 4 et 6 du document précité).

- **Concernant le nombre de licences :**
  Régaz ne présente pas de justification suffisante pour un élargissement du périmètre du nombre de licences par rapport aux préconisations de la DSI. Les utilisateurs non réguliers peuvent par exemple utiliser ponctuellement des licences affectées aux utilisateurs réguliers. Il ne nous semble pas pertinent de retenir un nombre de licences supérieur au nombre indiqué par la DSI.

Tableau 58. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-6 920**	**-6 775**	**-6 838**	**-7 195**	**-7 132**	**-7 243**
Affranchissement	-111	-45	-46	-46	-47	-48
Facility management	-397	-478	-483	-489	-496	-503
Maintenance informatique	-585	-512	-518	-743	-618	-628
Téléphone	-110	-126	-127	-128	-130	-132

Direction générale – Frais de siège	-658	-662	-669	-732	-709	-720
Restauration	-156	-150	-151	-153	-155	-158
Charges diverses	-73	-95	-96	-97	-98	-100
DAF (1B.1)	-887	-906	-915	-926	-939	-954
DRH (1B.2)	-954	-960	-969	-981	-996	-1 011
Informatique (1B.3)	-564	-568	-574	-580	-589	-598
Juridique (1B.4)	-190	-210	-212	-214	-218	-221
Communication (1B.5)	-206	-30	-31	-31	-31	-32
Refacturation des charges du site de Bacalan	-2 030	-2 034	-2 049	-2 074	-2 104	-2 140

6.1.4.8. Assurances

6.1.4.8.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux assurances.

6.1.4.8.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des charges associées aux assurances en inférieur de 25 à 50% au BP ATRD5. La trajectoire prévisionnelle commence 1,6 % au-dessus du niveau de 2020, puis la croissance se stabilise : +1%, +1,2 %, +1,5%, +1,5%.

Figure 19. Trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances » en k€ courants

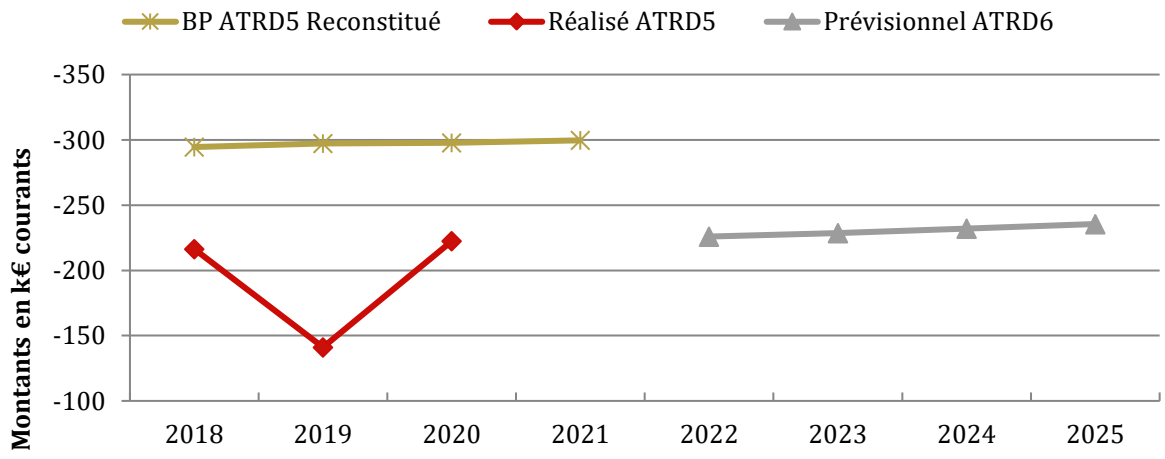

Tableau 59. Trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-294	-297	-298	-300				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-216	-141	-222	-224	-226	-229	-232	-236
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+78 (-26,57%)	+156 (-52,52%)	+76 (-25,35%)	+76 (-25,35%)				
Evolution annuelle	-	-34,74%	+57,56%	+0,60%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%

Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-37 (+19,30%)
Evolution entre 2020 et 2022	-4 (+1,61%)

6.1.4.8.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 60. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Assurances »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-216**	**-141**	**-222**	**-224**	**-226**	**-229**	**-232**	**-236**
Non-récurrent		*-47*						

Tableau 61. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Assurances »

Méthodologie de calcul du prévisionnel	Hypothèse
Reconduction de la moyenne 2019-2020, hors éléments non-récurrents	Eléments non-récurrents : en 2019, 47 k€ liées aux assurances automobiles ont été affectés aux postes « achats non stockables » au lieu des assurances (cf poste fournitures non stockables)

6.1.4.8.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Pour tenir compte de la hausse entre 2019 et 2020, nous nous basons sur le dernier niveau réalisé et l'indexons sur l'inflation.

Tableau 62. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Sous-traitance intra-groupe » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-222**	**-224**	**-226**	**-229**	**-232**	**-236**

6.1.4.9. Frais de recherche et d'innovation

6.1.4.9.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux frais de recherche et d'innovation.
Régaz indique que les thématiques présentées pour la période prévisionnelle sont nouvelles et n'ont jamais été menées.

6.1.4.9.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des frais de recherche fluctue autour de la trajectoire du BP ATRD 5. La trajectoire prévisionnelle commence par une hausse de +604% entre le niveau de 2020 et celui de 2022, se poursuit par une baisse de 14%, puis la croissance se stabilise à +1,50%/an.

Figure 20. Trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » en k€ courants

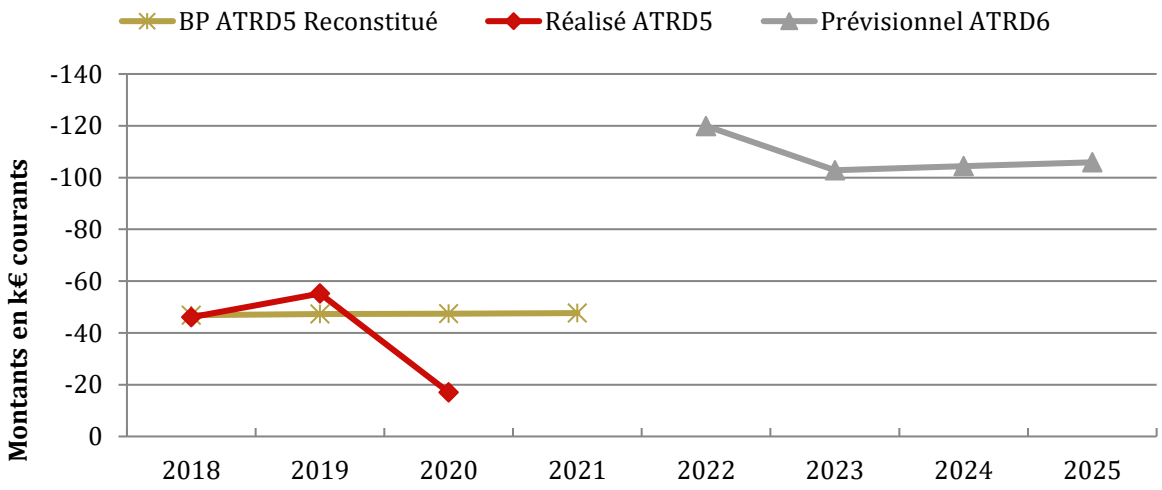

Tableau 63. Trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-47	-47	-47	-48				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-46	-55	-17	-19	-120	-103	-104	-106
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+1 (-1,79%)	-8 (+16,76%)	+30 (-64,04%)	+29 (-60,86%)				
Evolution annuelle	-	+19,98%	-69,14%	+9,51%	+542,79 %	-14,24%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-69 (+174,70%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-103 (+603,93%)							

6.1.4.9.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 64. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation »

En k€ constants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévisionnel	**25**	**14**	**17**	**19**	**118**	**100**	**100**	**100**
Démonstrateur H2					40	50	50	50
Adaptation du SI, modélisation						*30*	*30*	*30*
Coûts de prestations : sécurisation réseau, études en laboratoire, analyses chimiques, métrologie					*20*	*20*	*20*	*20*
Etudes pour autorisation projet (étude de dangers, acceptabilité sociale)					*20*			
Pyrogazéification, méthanation, gaz de synthèse					30	50	50	50
Participation à des projets tests					*20*		*20*	
Etudes d'impact environnemental et acceptabilité						*20*		*20*
Partenariats avec des fabricants, subventions R&D université					*10*	*30*	*30*	*30*
Référentiel RSE sectoriel Energie					48			
Accompagnement [CONFIDENTIEL]					*32*			
Accompagnement cabinet [CONFIDENTIEL]					*16*			

Autres (historique)	25	14	17	20				

Tableau 65. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel	Hypothèses sous-jacentes
Démonstrateur H2	Mise en place d'un démonstrateur H2	Prestation d'études de conception Etudes de dangers à mettre en place Faire évoluer le SI pour intégrer l'H2 dans le réseau
Pyrogazéification	Etudier l'intégration de gaz de synthèse dans les réseaux de distribution	Etudier l'injection de gaz renouvelables et les impacts sur le réseau de distribution, Analyser les convergences entre les nouvelles briques technologiques, Promouvoir et favoriser les projets, Participer à l'émergence d'un cadre réglementaire et tarifaire,
Référentiel RSE	Développer un référentiel RSE adapté aux spécificités sectorielles des réseaux de distribution	Définition du format du référentiel RSE, Définition des critères d'évaluation, Détermination des niveaux attendus, Mise en forme et développement du référentiel

Focus sur les possibilités de mutualisation pour le projet d'injection d'hydrogène

Régaz a évoqué les axes de mutualisation suivants :

- Mise en place de réunions de concertation avec R-GDS pour la mise en commun des activités de développement H2.
  - Développement d'un prototype/poste pilote pour le réseau école
  - Travail de groupe autour des aspects sécurité du réseau

- Participation au GT inter-opérateurs afin d'avoir un état de connaissances commun sur la sécurité et l'intégrité des actifs en présence d'H2 mais aussi assurer la mission des opérateurs fonctionnelle et réglementaire. Des mutualisations de coûts sont faites pour les études préliminaires sur tous les étages du système gaz (transport, stockage, distribution).

6.1.4.9.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Après analyse détaillée des justifications apportées par Régaz pour les dépenses prévisionnelles de R&I, nous proposons d'ajuster les dépenses de R&I suivantes :

- Les dépenses de « Partenariats avec des fabricants, subventions R&D université » en lien avec le projet « Pyrogazéification », la nature de ces dépenses ne nous semblent correspondre au rôle principal du GRD. Ces dépenses qui s'apparentent à des subventions nous semblent non cohérentes avec les objectifs d'efficience des charges couvertes par le tarif ATRD.

- Les dépenses associées au projet « Référentiel RSE sectoriel Energie » qui ne nous paraît pas suffisamment corrélé aux enjeux opérationnels du métier de GRD gaz. Afin que cette dépense puisse être validée dans le cadre du tarif ATRD 6, il conviendrait de justifier davantage le besoin et la valeur ajoutée de ce projet pour le métier de Régaz.

Tableau 66. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Frais de recherche et d'innovation » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-17**	**-19**	**-60**	**-70**	**-70**	**-70**
Démonstrateur H2			-40	-50	-50	-50
Pyrogazéification, méthanation, gaz de synthèse (hors dépenses « *Partenariats avec des fabricants, subventions R&D université* »)			-20	-20	-20	-20

6.1.4.10. Prestations externes

6.1.4.10.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées au personnel intérimaire.

6.1.4.10.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des prestations externes commence 132 % au-dessus de la trajectoire du BP ATRD5 en 2018, puis la rejoint en 2019 et 2020. La trajectoire prévisionnelle commence -2,9 % en dessous du niveau de 2020 puis augmente avec l'inflation.

Figure 21. Trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes » en k€ courants

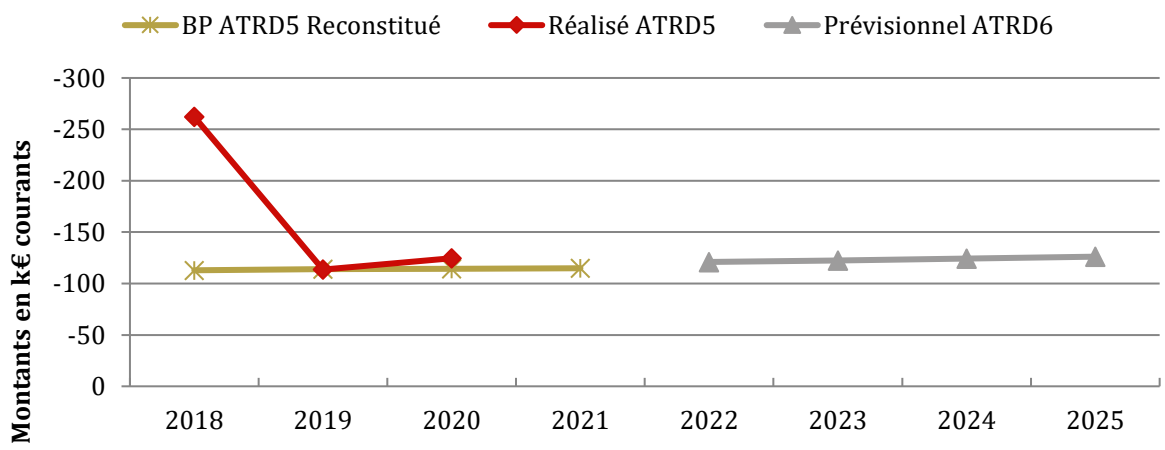

Tableau 67. Trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-113	-114	-114	-115				

Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-262	-114	-125	-120	-121	-122	-124	-126
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-149 (+132,22 %)	+0 (-0,33%)	-10 (+9,13%)	-5 (+4,29%)				
Evolution annuelle	-	-56,68%	+9,72%	-3,85%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+43 (-25,97%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+4 (-2,89%)							

6.1.4.10.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 68. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Prestations externes »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-262**	**-114**	**-125**	**-120**	**-121**	**-122**	**-124**	**-126**

Tableau 69. Trajectoire de personnels intérimaires associée aux prestations externes

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif intérimaire récurrent (ETP)	7,0*	3,0	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Dont effectif récurrent à l'année (ETP)	*2,2*	*1,9*	*1,7*	*1,8*	*1,8*	*1,8*	*1,8*	*1,8*
Dont effectif intérimaire récurrent saisonniers été (ETP)	*4,8*	*1,2*	*1,6*	*1,4*	*1,4*	*1,4*	*1,4*	*1,4*

*BME+Régaz en 2018

Régaz a reconduit sur la période prévisionnelle la moyenne 2019-2020.

6.1.4.10.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Nous reconduisons la trajectoire 2019-2020 indexée sur l'inflation.

Tableau 70. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Prestations externes » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-125**	**-120**	**-121**	**-123**	**-124**	**-126**

6.1.4.11. Dépenses de communication

6.1.4.11.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux dépenses de communication.

6.1.4.11.2. Trajectoire 2018-2025

Les dépenses de communication commencent en 2022 60% plus haut que le réalisé 2020, puis augmentent avec l'inflation.

Figure 22. Trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication » en k€ courants

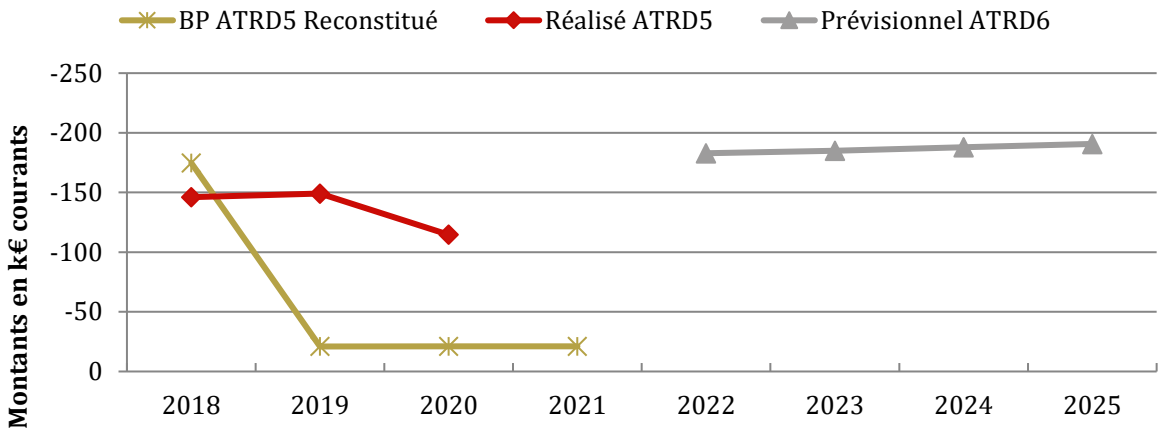

Tableau 71. Trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-175	-21	-21	-21				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-146	-149	-115	-181	-183	-185	-188	-191
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+29 (-16,37%)	-128 (+611,95 %)	-94 (+445,95 %)	-160 (+757,63 %)				
Evolution annuelle	-	+2,07%	-23,16%	+58,03%	+1,00%	+1,20%	+1,50%	+1,50%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-50 (+36,63%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-68 (+59,61%)							

6.1.4.11.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 72. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Dépenses de communication »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-146**	**-149**	**-115**	**-181**	**-183**	**-185**	**-188**	**-191**

Tableau 73. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Dépenses de communication »

Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Les actions de communication se décomposent en 6 points : • Accompagner les parties-prenantes dans la transition énergétique, la décarbonation du territoire et l'efficacité énergétique, 30 k€/an. • Développer les nouveaux usages du gaz carburant, collaborer au plan d'actions commerciales pour le développement des usages du gaz vert, 50 k€/an. • Répondre aux exigences accrues des parties prenantes et notamment des acteurs du territoire avec la volonté de s'inscrire dans une trajectoire plus vertueuse et favorisant la proximité, 20 k€/an.

- Décliner la démarche RSE auprès de l'ensemble des parties prenantes et développer la communication autour d'actions RSE engagées (marketing de preuve, ancrage de la communication dans les pratiques), 50 k€/an.
- Informer, fédérer et impliquer les agents de l'entreprise dans un projet de communication interne, 20 k€/an.
- Maintenir la qualité de services et de sécurité de l'acheminement du gaz, 10 k€/an.

Notons que les dépenses de la période prévisionnelle peuvent également se décomposer ainsi :

- Promotion image de l'entreprise : 60 000 €/an
- Communication développement : 120 000€/an
- Communication graphique : contrats de service BME

Ce qui permet de comparer avec le réalisé :

	2018	2019	2020	Prévisionnel
Promotion image de l'entreprise	84 000 €	77 000 €	60 000 €	60 000 €/an
Communication développement	30 000 €	34 000 €	45 000 €	120 000 €/an
Communication Graphique	Contrat de services	Contrat de services	Contrat de services	Contrat de services

6.1.4.11.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Nous avons analysé les coûts associés à la promotion du gaz sur la base du calcul du coût unitaire moyen de promotion du gaz par PDL sur la période réalisée 2018 à 2020 et sur la période prévisionnelle 2021 à 2025. Ce coût unitaire s'élève à -1,1 €/PDL sur la période réalisée et -2,3 €/PDL sur la période prévisionnelle pour Régaz. A titre de comparaison, le coût unitaire de référence identifié pour les dépenses de promotion du gaz pour GRDF[4] sur la période ATRD 6 s'élève à 2,2, €/PDL. Par souci de cohérence par rapport à GRDF et par rapport aux dépenses réalisées par l'ELD sur 2018-2020, nous avons retenu un coût unitaire sur la période ATRD 6 de 2,2 €/PDL indexé sur l'inflation.

Tableau 74. Analyse des dépenses de promotion du gaz pour Régaz

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 18-20	Moyenne 21-25

[4]Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF

Nombre de PDL	221 323	224 854	226 783	228 044	228 356	227 565	226 027	223 894		
Coûts Aides commerciales + Communication	-261	-261	-221	-360	-601	-601	-558	-495		
CU (€/client)	*-1,2*	*-1,2*	*-1,0*	*-1,6*	*-2,6*	*-2,6*	*-2,5*	*-2,2*	*-1,1*	*-2,3*

Tableau 75. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Dépenses de communication » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-115**	**-181**	**-151**	**-150**	**-160**	**-179**

6.1.4.11.5. Mise à jour de la trajectoire à l'issue de la période contradictoire

Etant donné que la distinction entre le budget de communication classique et le budget de communication consacré à la promotion du gaz n'est pas toujours évidente, nous avons revu l'analyse associée aux dépenses de communication et aux aides commerciales pour considérer un périmètre total comprenant l'ensemble des dépenses de communication et de promotion du gaz.

Nous avons analysé les dépenses de communication et de promotion du gaz sur la base du calcul du coût unitaire moyen par PDL sur la période réalisée 2018 à 2020 et sur la période prévisionnelle 2021 à 2025. Le coût unitaire s'élève à -3,1 €/PDL sur la période prévisionnelle alors qu'aucune dépense n'a été supportée par l'ELD sur 2018-2020. A titre de comparaison, le coût unitaire de référence identifié pour ces mêmes dépenses pour GRDF sur la période ATRD 6 s'élève à -5,4 €/PDL[5]. Par souci de cohérence par rapport à GRDF et par rapport aux dépenses réalisées par l'ELD sur 2018-2020, nous avons nous avons validé les trajectoires proposées par Régaz Bordeaux sur le poste communication et sur le poste aides commerciales.

En effet, notre ajustement découle d'une analyse transverse à un ensemble d'ELD gazières (Régaz, R-GDS, GreenAlp, Vialis, Gedia, Gaz de Barr, Sorégies et Véolia Eau) en adoptant les principes suivants :

- Lorsque l'ELD présente un coût unitaire sur la période prévisionnelle inférieur à celui sur la période réalisée, la trajectoire de l'ELD est retenue ;
- Lorsque l'ELD présente un coût unitaire sur la période prévisionnelle supérieur à celui sur la période réalisée :
    - si les deux coûts unitaires sont inférieurs au coût de référence identifié pour GRDF, la trajectoire de l'ELD est retenue → **c'est le cas de Régaz Bordeaux** ;

[5] Animation de filière et actions en faveur de la transition énergétique et en priorité sur la suppression rapide des installations au fioul + dépenses de communication

- si les deux coûts unitaires sont supérieurs au coût de référence identifié pour GRDF, nous avons retenu des trajectoires prévisionnelles basées sur la moyenne des dépenses 2018 et 2019 indexée sur l'inflation ;
- si le coût unitaire de la période prévisionnelle est supérieur au coût de référence identifié pour GRDF et si le coût unitaire sur la période réalisée est inférieur au coût de référence identifié pour GRDF, nous avons retenu le coût unitaire de référence identifié pour GRDF (-5,4 €/PDL) indexé sur l'inflation.

Tableau 76. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Dépenses de communication » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-115**	**-181**	**-183**	**-185**	**-188**	**-191**

6.1.4.12. Aides commerciales

6.1.4.12.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les charges associées aux actions de développement du gaz.

6.1.4.12.2. Trajectoire 2018-2025

La trajectoire prévisionnelle commence 307% au-dessus du niveau de 2020, augmente de 1,2% de 2022 à 2023, puis décroit de 9% puis de 15% annuellement entre 2023 et 2025.

Figure 23. Trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales » en k€ courants

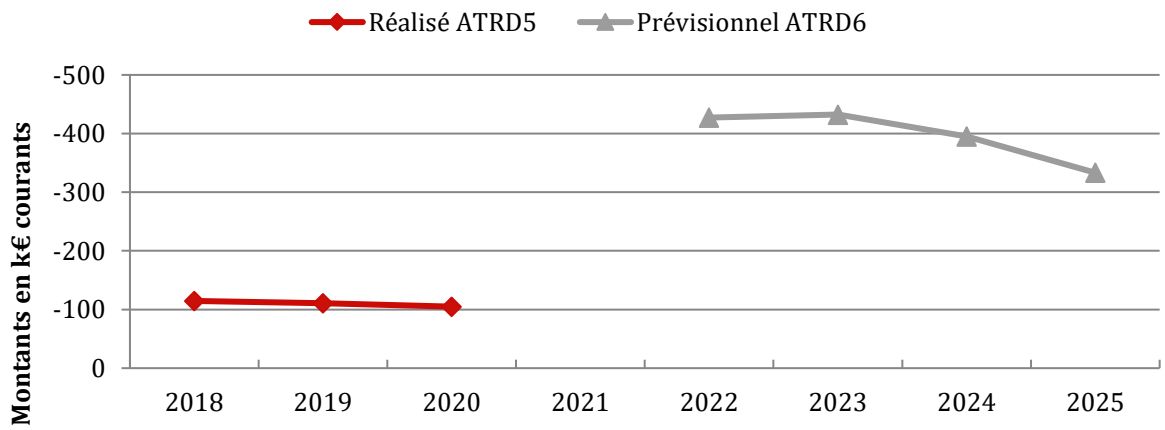

Tableau 77. Trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-115	-111	-105	-252				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-115	-111	-105	-252	-427	-432	-395	-333

Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+0 (+0,00%)	+0 (+0,00%)	+0 (+0,00%)	+0 (+0,00%)				
Evolution annuelle	-	-3,14%	-5,45%	+139,65 %	+69,91%	+1,20%	-8,68%	-15,61%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-287 (+260,30%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-322 (+307,19%)							

6.1.4.12.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 78. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Aides commerciales »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-115**	**-111**	**-105**	**-252**	**-427**	**-432**	**-395**	**-333**

Tableau 79. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Aides commerciales »

Axe d'aide	Volume	Prix Unitaire	Prix Total
Contribution pour conquête gaz et en faveur d'actions de transition Énergétique sur projets (Expérimentation RE 2020)	Suivant trajectoire PCE 2 420 en 2022 et 2023 2 020 en 2024 1 490 en 2025	200 € max par PCE en usages individuels 100 € max par PCE en usages collectifs En moyenne 110€ par PCE	Suivant trajectoire PCE 266 k€ en 2022 et 2023 224 k€ en 2024 161 k€ en 2025
Accompagnement des logements pour conversion fuel/gaz	60	400€/logement	24 k€
Accompagnement projets professionnels pour conversion fuel/gaz (process) – action Région Nouvelle Aquitaine,	4 à 5 dossiers par an		20 k€ €/an
Accompagnement au déploiement des stations GNV	3 stations par an (2 publiques, 1 privée)	25 000 € par station	50 k€ /an
Accompagnement sur camion GNV	20 camions par an	3 k€ /camion	60 €

Notons que les montants de ce poste s'entendent hors dépenses de communication liée au développement.
Régaz confirme être en ligne à date avec les objectifs de nouveaux clients fixés sur la période ATRD5.

6.1.4.12.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Nous avons analysé les coûts associés à la promotion du gaz sur la base du calcul du coût unitaire moyen de promotion du gaz par PDL sur la période réalisée 2018 à 2020 et sur la période prévisionnelle 2021 à 2025. Ce coût unitaire s'élève à -1,1 €/PDL sur la période réalisée et -2,3 €/PDL sur la période prévisionnelle. A titre de comparaison, le coût unitaire de référence identifié

pour les dépenses de promotion du gaz pour GRDF sur la période ATRD 6 s'élève à 2,2, €/PDL[6]. Par souci de cohérence par rapport à GRDF et par rapport aux dépenses réalisées par l'ELD sur 2018-2020, nous avons retenu un coût unitaire sur la période ATRD 6 de 2,2 €/PDL indexé sur l'inflation.

Tableau 80. Analyse des dépenses de promotion du gaz pour Régaz

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 18-20	Moyenne 21-25
Nombre de PDL	221 323	224 854	226 783	228 044	228 356	227 565	226 027	223 894		
Coûts Aides commerciales + Communication	-261	-261	-221	-360	-601	-601	-558	-495		
CU (€/client)	*-1,2*	*-1,2*	*-1,0*	*-1,6*	*-2,6*	*-2,6*	*-2,5*	*-2,2*	*-1,1*	*-2,3*

Tableau 81. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Aides commerciales » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-105**	**-252**	**-352**	**-351**	**-337**	**-313**

6.1.4.12.5. Mise à jour de la trajectoire à l'issue de la période contradictoire

La mise à jour de l'analyse des dépenses de communication et de promotion du gaz sur la base de l'évaluation du coût unitaire moyen par PDL nous amène à revoir notre trajectoire prévisionnelle des aides commerciales et à recommander la trajectoire ci-dessous.

Tableau 82. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Aides commerciales » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-105**	**-252**	**-427**	**-432**	**-395**	**-333**

Dépenses de communication et de promotion du gaz

Introduction :

[6] Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF

Le projet de promotion du gaz implique des dépenses permettant de fidéliser des clients existants, la conquête de nouveaux clients ou encore de développement de nouveaux usages. Il est à noter que ces dépenses ne sont pas associées à une obligation réglementaire et qu'elles relèvent de natures différentes : communication, animation de réseaux de partenaires ou encore d'aides versées à certains clients.

La maîtrise de ces dépenses constitue un enjeu majeur pour la soutenabilité du tarif de distribution du gaz naturel. Bien qu'elles aient vocation à assurer qu'un nombre plus important de clients soit raccordé au réseau de distribution, elles représentent une charge supplémentaire qui est couverte par le tarif et dont les gains futurs ne sont pas toujours garantis. Dans ce contexte, il est à rappeler que dans sa délibération du 23 janvier 2020, la CRE indique être favorable à un équilibre entre les dépenses de promotion du gaz et la hausse des tarifs pour les consommateurs finaux *« Les orientations de politique énergétique du ministre estiment cependant que « l'objectif de neutralité carbone se traduira par le transfert de certains consommateurs de gaz vers d'autres énergies [et qu'il] n'est donc pas souhaitable de poursuivre des dispositifs de régulation incitative conduisant à développer le nombre de consommateurs raccordés aux réseaux de gaz ».*[7]

Enfin, notons que la distinction entre le budget de communication classique et le budget de communication consacré à la promotion du gaz n'est pas toujours évidente. Aujourd'hui, nous constatons que la communication réalisée par les GRD porte toujours a minima en partie sur les enjeux de transition énergétique (et notamment le rôle que pourraient jouer les filières gaz dans ce cadre). Ainsi, et par souci d'équité de traitement entre les différentes ELD, nous proposons d'analyser les dépenses de communication et de promotion du gaz agrégées ensemble dans une seule enveloppe de dépenses.

Trajectoires proposées par l'ELD :

Les coûts associés à ce projet sont composés uniquement de coûts de consommations externes.

Tableau 83. Dépenses de communication et de promotion du gaz proposées par Régaz par nature de dépenses

Charges liées à la promotion du gaz, par nature de dépense	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€ constants à partir de 2020)	**-230**	**-226**	**-175**	**-280**	**-521**	**-521**	**-478**	**-415**
Communication	-84	-77	-60	-100	-100	-100	-100	-100
Aides commerciales	-146	-149	-115	-180	-421	-421	-378	-315

Il est à noter que suite à une demande de décomposition de la trajectoire, Schwartz and Co a relevé un léger écart entre la décomposition et le total : le tableau suivant comporte une ligne permettant le bouclage avec la somme des dépenses de communication et d'aides commerciales.

Tableau 84. Dépenses de communication et de promotion du gaz proposées par Régaz par objectif

Charges liées à la promotion du gaz, par objectif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€ constants à partir de 2020)	**-230**	**-226**	**-175**	**-280**	**-521**	**-521**	**-478**	**-415**

[7] Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF

Fidélisation des anciens clients	-31	-10	-9	-60	-60	-60	-60	-60
Conquête de nouveaux clients	-203	-217	-186	-230	-361	-361	-318	-255
Développement de nouveaux usages	-27	-34	-26	-70	-180	-180	-180	-180
Ecart – ligne de bouclage calculée par Schwartz and Co	+31	+35	+46	+80	+80	+80	+80	+80

Ventilation sur les postes de CNE :

- Fidélisation des anciens clients : Communication
- Conquête de nouveaux clients : Aides commerciales + Communication
- Développement de nouveaux usages : Aides commerciales + Communication

6.1.4.13. Autres charges

6.1.4.13.1. Contenu du poste

Ce poste consigne les honoraires, les réceptions & déplacements, les cotisations et les créances.

6.1.4.13.2. Trajectoire 2018-2025

Le réalisé des autres charges est 23 à 43% en dessous du BP ATRD5. La trajectoire prévisionnelle commence 30% au-dessus du niveau de 2020, puis augmente à nouveau de 10 % entre 2023 et 2024.

Figure 24. Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges » en k€ courants

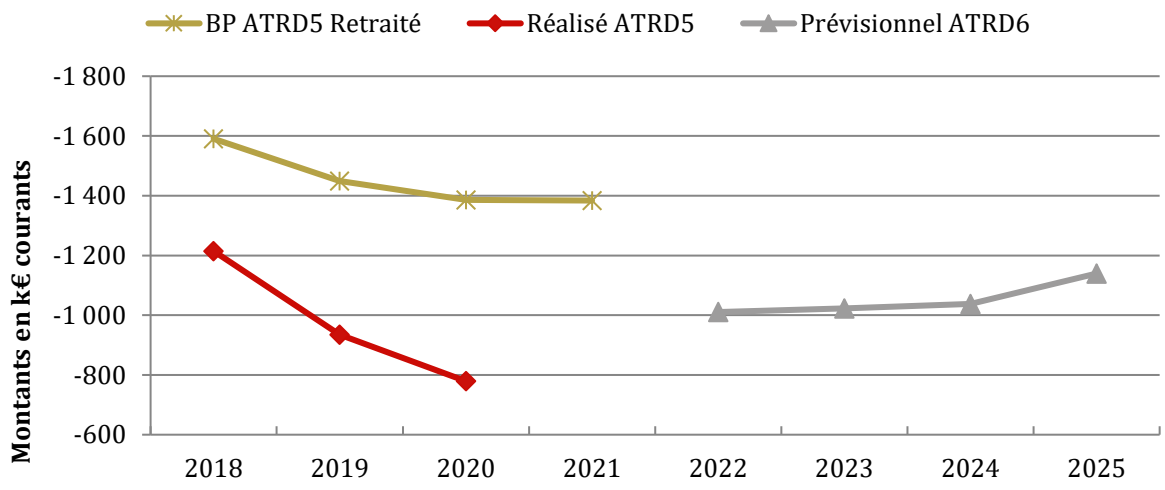

Tableau 85. Trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-1 591	-1 450	-1 386	-1 384				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-1 215	-935	-779	-1 082	-1 011	-1 023	-1 038	-1 140
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+376 (-23,64%)	+514 (-35,48%)	+607 (-43,78%)	+302 (-21,80%)				
Evolution annuelle	-	-22,99%	-16,69%	+38,87%	-6,62%	+1,20%	+1,50%	+9,78%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-76 (+7,81%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-231 (+29,69%)							

6.1.4.13.3. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 86. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Autres charges »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€ constants)	**-1037**	**-819**	**-660**	**-948**	**-867**	**-867**	**-867**	**-948**
Honoraires (Formation, homologations)	-58	-252	-129	-252	-252	-252	-252	-252
Honoraires	-387	-241	-405	-399	-318	-318	-318	-399
Réaffectation honoraires ISO	*-51*	*-41*						
Lissage sondage amiante	*-26*	*-26*	*78*					
Réception déplacements	-222	-137	-66	-137	-137	-137	-137	-137
Cotisations	-86	-76	-76	-76	-76	-76	-76	-76
Divers	-384	-60	-109	-85	-85	-85	-85	-85
Créances	100	-52	95					

Tableau 87. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Autres charges »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Honoraires (Formation, homologations)	• Il s'agit des frais liés aux formations et homologations réglementaires. • Reconduction de l'année 2019 *Régaz a constaté une forte baisse entre 2019/2020 et 2018/2019 lié pour grande partie à l'impact de la crise sanitaire. En effet pendant une période allant d'avril à juin, les formations ont été suspendues et donc il n'y a quasiment pas eu de dépenses pendant cette période. L'année 2019 est donc jugée plus représentative.*
Honoraires	• Honoraires liées aux certifications ISO et RSE • Reconduction de la moyenne 2019-2020, retraitée des réaffectations, à laquelle s'ajoutent • Les montants de l'audit ATRD6 et ATRD7 (65 k€), le montant d'aide aux travaux ATRD6 et ATRD7 par un prestataire (13k€), ainsi que le montant de conseil pour les études du CMPC pour l'ATRD6 et l'ATRD7. (3k€)
Réception déplacements	• Reconduction de 2019 : 2020 est atypique à cause de la crise sanitaire.
Cotisations	• Il s'agit de multiples cotisations ou adhésions pour diverses entités comme le SPEGNN, la FNCCR, l'agence ORE, le guichet unique (DT-DICT), CEFRACOR, ALEC, OEIB, CNPG, Copagaz … • Reconduction de la moyenne des deux dernières années
Divers	• Nous retrouvons dans ce poste principalement : ○ Des frais de documentation avec des abonnements divers ([CONFIDENTIEL]) ○ Des frais de téléphonie mobile ○ Des frais bancaires

	• Reconduction de la moyenne des deux dernières années
Créances	• Provisions pour dépréciation pour des créances clients • Trajectoire mise à 0 dans le prévisionnel

6.1.4.13.4. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 88. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Autres charges »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel
Honoraires (Formation, homologations)	Nous reconduisons 2019 indexé sur l'inflation pour écarter l'impact de la crise sanitaire sur les formations en 2020
Honoraires	Nous conservons la trajectoire de Régaz - moyenne retraitée des éléments non récurrents à laquelle s'ajoutent les frais des audits
Réception déplacements	Nous conservons la trajectoire de Régaz : 2019 indexé sur l'inflation pour écarter l'impact de la crise sanitaire en 2020
Cotisations	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Divers	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Créances	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation

Tableau 89. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-779**	**-1082**	**-965**	**-976**	**-991**	**-1092**
Honoraires (Formation, homologations)	-129	-254	-257	-260	-264	-268
Honoraires	-405	-401	-323	-327	-332	-422
Réception déplacements	-66	-137	-139	-140	-142	-145
Cotisations	-76	-76	-77	-78	-79	-80
Divers	-109	-85	-86	-87	-88	-90
Créances	95	0	22	22	22	22
dont impayés	*-89*	*-128*	*-104*	*-106*	*-107*	*-109*

6.1.5. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire

Tableau 90. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Consommations externes » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation

k€ courants		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co		**-21 799**	**-20 950**		**-19 752**	**-20 213**	**-20 652**	**-20826**
Réalisé 2019 indexé sur l'inflation		-21 799	-21 844		-22 194	-22 461	-22 798	-23140
Ecarts	Fournitures non stockables	+0	+142		+96	+97	+99	+100
	Achats stockés	+0	-305		+515	+412	+14	+173

	Achats de matériel, équipement et travaux	+0	-307		-103	+2	+2	+2
	Achats matières et fournitures non stockées	+0	+0		+0	+0	+0	+0
	Loyers, crédit bail et charges locatives	+0	+175		+92	+93	+95	+96
	Redevances	+0	+14		+20	+20	+20	+21
	Services extérieurs entretien et maintenance	+0	+998		+2 047	+2 135	+2 219	+2 252
	Sous-traitance intra-groupe	+0	+31		+224	-48	+122	+120
	Assurances	+0	-81		-82	-83	-84	-86
	Frais de recherche et d'innovation	+0	+38		-4	-13	-12	-11
	Prestations externes	+0	-11		-5	-6	-6	-6
	Dépenses de Communication	+0	+35		-31	-31	-32	-32
	Aides commerciales	+0	+6		-314	-318	-279	-215
	Cessions internes reçues	+0	+0		+0	+0	+0	+0
	Autres charges	+0	+158		-12	-12	-13	-99
Ecart par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation		**+0**	**+893**		**+2 442**	**+2 248**	**+2 146**	**+2 314**

6.2. Charges de personnel

6.2.1. Evolution de la rubrique

La trajectoire réalisée est décroissante entre 2018 et 2019 (-8 % puis -2 %), et présente donc un écart grandissant avec le BP ATRD5, croissant sur la même période. Le point de départ du prévisionnel ATRD 6 marque une hausse de 6% par rapport au dernier réalisé. Par la suite, les prévisions de l'opérateur font état d'une croissance plus régulière entre 2022 et 2025, entre 1,7% et 2,5% par an.

Figure 25. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Charges de personnel » en k€ courants

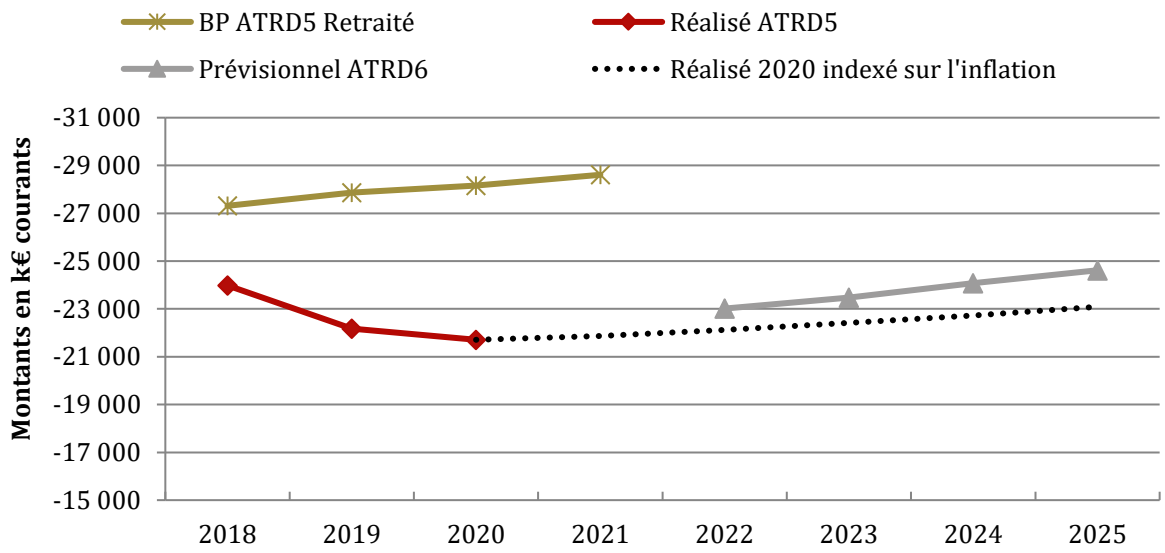

Tableau 91. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Charges de personnel » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-27 313	-27 862	-28 156	-28 611				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-23 982	-22 169	-21 709	-22 616	-23 015	-23 480	-24 072	-24 616
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+3 332 (-12,20%)	+5 693 (-20,43%)	+6 447 (-22,90%)	+5 995 (-20,95%)				
Evolution annuelle	-	-7,56%	-2,07%	+4,18%	+1,76%	+2,02%	+2,52%	+2,26%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-1 176 (+5,20%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-1 306 (+6,01%)							

6.2.2. Contenu de la rubrique

Tableau 92. Contenu de la rubrique « Charges de personnel »

Poste	Réalisé 2020 (k€ courants)	Part au sein de la rubrique (%)
Charges de personnel	**-21 709**	**100,0%**
Rémunérations principales	-12 865	59,3%
Rémunérations variables (primes)	0	0,0%
Charges sociales	-6 861	31,6%
Congés payés, CET y compris cotisation sociales	0	0,0%
Intéressement	-629	2,9%
Abondement sur intéressement	-126	0,6%
Participation	-672	3,1%
CCAS 1%	-407	1,9%
Autres charges sociales	-148	0,7%

6.2.3. Analyse de la rubrique

6.2.3.1. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020

Tableau 93. Description des écarts du poste « Charges de personnels » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD 5 retraité (k€)		**-27 313**	**-27 862**	**-28 156**	
Réalisé (k€)		**-23 982**	**-22 169**	**-21 709**	
Ecart annuel (k€)		**3 332**	**5 693**	**6 447**	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (k€)	Rémunérations principales	2 019	3 276	3 585	38 ETP en moins depuis le 1er mai 2018
	Charges sociales	956	2 316	2 367	38 ETP en moins depuis le 1er mai 2018
	Intéressement	-38	32	91	Intéressement & abondement supérieur à la trajectoire L'accord d'intéressement est renégocié tous les trois ans : l'accord en cours s'étend sur la période 2019-2021 et il n'a pas connu de modifications majeures par rapport à l'accord précédent

	Abondement sur intéressement	-148	-160	-126	Abondement compris dans l'intéressement sur le BP ATRD5
	Participation	63	69	235	En 2020, participation moins bonne du fait d'une année particulièrement chaude impactant sur le résultat.
	CCAS 1%	60	113	240	• 38 agents en moins depuis le 1er mai 2018 • 1% CCAS basé sur un forfait agent en année civile : le CCAS 1% n'est plus calculé en pourcentage du chiffre d'affaires mais correspond désormais à un forfait fonction du nombre d'agents. Les charges associées sont moins importantes que prévue dans la période réalisée du fait de ce changement de formule
	Autres charges sociales	448	412	517	Des taxes assises sur les salaires étaient intégrées dans autres charges sur le BP ATRD5 et sont dans les impôts sur le réalisé
	CICE	-28	-364	-461	Plus de CICE depuis le 1er janvier 2019 compensé par une baisse des charges sociales

Tableau 94. Description des écarts de la trajectoire d'ETP entre 2018 et 2020

Description	2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD5 (ETP)	**317**	**317**	**317**	
Réalisé (ETP)	**297**	**276**	**278**	
Ecart annuel (ETP)	**-20**	**-41**	**-39**	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (ETP)	-19 (-38 au pro rata de l'année)	-38	-38	Basculement de 38 ETP au 1er mai 2018 chez BME
	-1	-2	0	Effectif non remplacé

6.2.3.2. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2021-2025

Tableau 95. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Charges de personnels »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€)	**-23 982**	**-22 169**	**-21 709**	**-22 481**	**-22 651**	**-22 835**	**-23 064**	**-23 238**
Rémunérations principales	-13 902	-12 969	-12 865	-13 047	-13 251	-13 373	-13 525	-13 639
Rémunérations variables (primes)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges sociales	-7 923	-6 795	-6 861	-7 170	-7 114	-7 177	-7 254	-7 313
Congés payés, CET y compris cotisation sociales	0	0	0	0	0	0	0	0
Intéressement	-772	-698	-629	-667	-673	-673	-673	-673
Abondement sur intéressement	-148	-160	-126	-143	-145	-145	-145	-145
Participation	-860	-850	-672	-799	-806	-806	-806	-806
CCAS 1%	-599	-543	-407	-408	-412	-412	-412	-412
Autres charges sociales	-195	-245	-148	-247	-249	-249	-249	-249

CICE	417	91	0	0	0	0	0	0

Tableau 96. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Charges de personnels »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Rémunérations principales	Evolution suivant SNB+GVT
Charges sociales	Du fait de l'épidémie de Covid 19, le taux de charges sociales CNIEG lié à la part maladie des IEG a été relevé de 2,3%, à compter du 1er août 2020, pour le « Petit Pool », et ce, pour une durée de 8 mois. A compter d'avril 2021, selon les dernières informations à date, ce taux devrait à nouveau diminuer de 1,5%. Par ailleurs, un complément de facturation de l'assiette globale de recouvrement a entraîné une hausse du taux de charges sociales de 0,5% au titre de l'année 2020 et dont les montants seront dus au cours de l'année 2021. A ce jour, Régaz n'a pas connaissance d'autres évolutions, notamment d'ordre législatives ou règlementaires, se traduisant par une variation de nos des taux de cotisations ou d'un changement de l'assiette de calcul de certaines charges sociales. Ainsi, le taux de charges sociales 2022 est reconduit sur la période 2023-2025. Tableau 97. Hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des charges sociales **En %** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** **Taux de charges sociales** | **50,82%** | **52,49%** | **51,24%** | **51,24%** | **51,24%** | **51,24%** Effet « petit pool » COVID-19 | 0,38% | 1,17% | -0,75% Complément facturation | | 0,5% | -0,5% **Total évolution charges sociales** | **0,38%** | **1,67%** | **-1,25%** | **0,00%** | **0,00%** | **0,00%** Sur la période prévisionnelle, les charges sociales hors forfait social sont calculées par application du taux global à l'assiette des rémunérations. Le forfait social est calculé à part comme 20 % de l'intéressement, de la participation et de l'abondement.
Intéressement	Moyenne des deux dernières années La baisse en 2020 s'explique par un transit réalisé très inférieur au budget avec en conséquence un critère sur les GWh transités beaucoup plus faible que les années précédentes. L'accord d'intéressement 2019-2021 est établi en fonction de 4 critères : • [CONFIDENTIEL] Régaz s'est appuyé sur la moyenne des 2 derniers exercices car le principe de cet accord devrait être reconduit pour les années futures. [CONFIDENTIEL]
Abondement	Ratio moyen d'abondement sur l'intéressement des 2 derniers exercices
Participation	Moyenne des trois dernières années, pour équilibrer les effets climats défavorables de 2020 qui en font une année peu représentative avec les effets de l'année 2018 qui dont l'assiette correspond à la situation avant restructuration. En préambule de l'accord de participation négocié avec les partenaires sociaux pour 2019-2021, il est rappelé que l'accord de participation groupe avec GDB a pris fin et que l'accord de participation des salariés de Régaz-Bordeaux s'inscrit dans une politique de rémunération globale.

	[CONFIDENTIEL]
CCAS 1%	Report de l'année 2020 : le CCAS 1% est construit à partir de l'effectif de l'année n-2. Régaz utilise donc l'année 2020 pour construire le prévisionnel, puisque 2020 est la première année pour laquelle le CCAS est construit avec les effectifs spécifiques à Régaz (après restructuration).
Autres charges sociales	Report de l'année 2019, 2020 étant exceptionnel du fait de la crise sanitaire Dans cette ligne, se retrouve notamment le versement employeur pour le restaurant d'entreprise. Pendant la crise sanitaire, le restaurant a été fermé pendant 4 mois et l'activité a été moindre entre juillet et septembre lié au télétravail. En 2019/2020, Régaz-Bordeaux a versé 109 k€ contre 203 k€ en 2018/2019, soit - 94 k€.

Tableau 98. Trajectoire 2019-2025 des autres charges sociales

En k€ courants	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres charges	195	245	148	248	253	256	260
dont versement cantine	*154*	*203*	*106*				

Effectifs

Tableau 99. Trajectoire réalisée (2018 à 2020) et prévisionnelle (2021 à 2025) des effectifs de R-GDS

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ETP statutaires	*297*	*276*	*278*	*279*	*278*	*276*	*276*	*275*
ETP non-statutaires	*16*	*13*	*9*	*9*	*9*	*9*	*9*	*9*
Total	**313**	**289**	**287**	**288**	**287**	**285**	**285**	**284**
Evolution [CONFIDENTIEL]								

La baisse des effectifs sur la période réalisée s'explique par le départ de deux CDD : un doctorant dont le contrat s'est achevé, et un salarié parti à la retraite.
Les intérimaires n'effectuent que des remplacements de courte durée, sur des postes à faible technicité, ou pour des remplacements lors des congés d'été.

[CONFIDENTIEL]De plus en 2020, 3 nouvelles embauches n'ont pu être réalisées liées à la crise sanitaire. Il s'agit d'un ingénieur études et innovation, un contrôleur de gestion DAF et une directrice RSE-communication. Ces embauches auraient dû avoir lieu en cours d'exercice 2019/2020 et ont eu lieu toutes en février 2021. Les charges de personnel liées à ces 3 recrutements ont donc été intégrées à compter de 2021 dans les charges de personnel.
Enfin depuis la séparation de Régaz-Bordeaux avec BME, il n'y a plus de Directeur de la Distribution. Une embauche est prévue à compter de 2022 pour pallier ce manque.

GVT et SNB

Tableau 100. Trajectoire réalisée (2018 à 2020) et prévisionnelle (2021 à 2025) des effets SNB et GVT

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Effets SNB + GVT	[Confidentiel]
SNB	
GVT +	
GVT -	

- [Confidentiel]
- La méthodologie du GVT+ est basée sur l'évolution des avancements, reclassements et ancienneté observée ces 3 dernières années (GVT à 2,5% en moyenne pour ces 3 dernières années). Le taux appliqué pour la période 2022-2025 à 2,4% est légèrement inférieur.
- La méthodologie de projection du GVT- tient compte de la pyramide des âges en se basant sur la prévision des départs des agents concernés sur la période 2021-2025.

6.2.3.3. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 101. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Charges de personnels »

<table>
<tr><th>Description</th><th>Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes</th></tr>
<tr><td>Rémunérations principales</td><td>Evolution avec le SNB, le GVT +, le GVT- et les effectifs

Tableau 102. Hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des rémunérations
<table>
<tr><th>Description</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th></tr>
<tr><td>Effets effectifs</td><td>0,35%</td><td>-0,35%</td><td>-0,70%</td><td>0,00%</td><td>-0,35%</td></tr>
<tr><td>SNB</td><td colspan="5" rowspan="3">[Confidentiel]</td></tr>
<tr><td>GVT +</td></tr>
<tr><td>GVT -</td></tr>
</table>
Les trajectoires de GVT- et d'effectif proposées par Régaz nous semblent cohérentes et ont été conservées.

Nous avons ajusté la trajectoire de GVT + sur la base d'une analyse historique pour l'ensemble des ELD. Nous avons retenu la moyenne du taux de GVT + pour l'ensemble des ELD sur la période réalisée 2018 à 2020 qui s'élève à 2,20 % avec un retraitement sur le taux de GVT + exceptionnel de Gaz de Barr en 2018 (3,39 %)</td></tr>
<tr><td>Charges sociales</td><td>Les charges sociales sont calculées en multipliant le taux global de charges sociales par le montant des rémunérations principales.

Nous avons retenu une trajectoire de taux de charges sociales identique à l'opérateur sur les années 2021 et 2022 (impact covid) et un taux de charges 2023 égal au taux de charges 2020 (suppression de l'effet covid)

Tableau 103. Trajectoire 2022-2025 des charges sociales
<table>
<tr><th>Description</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th></tr>
</table></td></tr>
</table>

	Charges sociales	52,49%	51,24%	50,82%	50,82%	50,82%	
Intéressement	Conservation de la trajectoire de Régaz						
Abondement	Conservation de la trajectoire de Régaz						
Participation	Moyenne 2018-2020, indexée sur les effectifs						
CCAS 1%	Reconduction de 2020, indexée sur les effectifs						
Autres charges sociales	Reconduction de 2019, indexée sur la rémunération principale						

Tableau 104. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-21709**	**-22616**	**-22 565**	**-22 797**	**-23 318**	**-23 794**
Rémunérations principales	-12865	-13126	-13 409	-13 599	-13 933	-14 243
Charges sociales	-6861	-7213	-6 871	-6 911	-7 081	-7 238
Intéressement	-629	-671	-684	-692	-702	-713
Abondement sur intéressement	-126	-144	-147	-149	-151	-153
Participation	-672	-803	-798	-792	-792	-789
CCAS 1%	-407	-411	-406	-405	-407	-406
Autres charges sociales	-148	-248	-251	-249	-252	-251

6.2.3.4. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.2.3.4.1. Commentaires de l'opérateur

Rémunérations principales

Régaz demande les hypothèses expliquant les écarts entre la trajectoire de Régaz et la trajectoire de S&Co.

Charges sociales

Régaz demande la prise en compte du forfait social qui par construction n'a pas été pris en compte par Schwartz and Co.

Dans le dossier tarifaire, le montant du forfait social a été exclu du calcul du taux de charges sociales et apparaît sur une ligne différenciée. Ainsi le taux de charges sociales de 50,82 % en 2020 ainsi que les années précédentes ne prend pas en compte le montant du forfait social. Pour les prévisions, celui-ci est donc calculé à part, en prenant 20% du montant de la participation, intéressement et abondement. Or dans le projet de rapport final, le montant du forfait social pour les années 2021-2025 n'apparaît nulle part. En effet les taux retenus par Schwartz de 51,24 % en 2022 et 50,82 % en 2023-2025 n'intègrent pas les montants du forfait social.

Autres charges sociales

Régaz relève une erreur dans l'indexation sur les rémunérations principales.

6.2.3.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Rémunérations principales

Après vérification de nos calculs, nous conservons notre trajectoire avant contradictoire. Nous explicitons ci-dessous les différents paramètres intervenant dans le calcul.

Tableau 105. Détail du calcul de la trajectoire de rémunération principale sur la période 2020 à 2025

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations principales	-12 865	-13 126	-13 409	-13 599	-13 933	-14 243
Evolution annuelle	-	2,03%	2,16%	1,42%	2,46%	2,22%
Effet Effectifs		0,35%	-0,35%	-0,70%	0,00%	-0,35%
Effet SNB		[Confidentiel]				
Effet GVT +						
Effet GVT -						

Charges sociales

Nous recalculons la trajectoire de taux de charges sociales sur la base de l'historique du ratio « charges sociales (y compris forfait social) / rémunérations principales » pour tenir compte du forfait social inclus dans ce poste. Nous révisons à la hausse notre trajectoire.

Participations

Par souci d'homogénéisation de l'analyse entre les ELD, nous indexons les participations sur l'évolution des effectifs et l'inflation.

Autres charges sociales

Après prise en compte des éléments de contradictoire, nous approuvons la trajectoire proposée par l'ELD après vérification de sa cohérence avec l'historique et l'évolution des salaires.

Tableau 106. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 du poste « Autres charges » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-21709**	**-22616**	**-22908**	**-23168**	**-23710**	**-24211**
Rémunérations principales	-12865	-13126	-13409	-13599	-13933	-14243

Charges sociales	-6861	-7213	-7199	-7252	-7430	-7595
Intéressement	-629	-671	-684	-692	-702	-713
Abondement sur intéressement	-126	-144	-147	-149	-151	-153
Participation	-672	-803	-811	-815	-827	-836
CCAS 1%	-407	-411	-406	-405	-407	-406
Autres charges sociales	-148	-248	-253	-256	-260	-264

6.2.3.5. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire

Tableau 107. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Charges de Personnel » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation

k€ courants		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co		**-22169**	**-21709**		**-22908**	**-23168**	**-23710**	**-24211**
Réalisé 2019 indexé sur l'inflation		-22169	-22215		-22571	-22842	-23185	-23533
Ecarts	Rémunérations principales	+0	+131		-204	-236	-369	-476
	Charges sociales	+0	-52		-281	-251	-324	-383
	Intéressement	+0	+70		+27	+27	+27	+28
	Abondement sur intéressement	+0	+34		+16	+16	+16	+16
	Participation	+0	+179		+55	+61	+62	+66
	CCAS 1%	+0	+137		+147	+155	+161	+171
	Autres charges sociales	+0	+97		-4	-4	-4	-4
Ecart par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation		**+0**	**+505**		**-337**	**-325**	**-525**	**-678**

6.3. Impôts et taxes

6.3.1. Evolution de la rubrique

La trajectoire réalisée présente une forte décroissance par rapport à la trajectoire prévue par le BP ATRD 5. Le point de départ du prévisionnel ATRD 6 marque une baisse de 26% par rapport au niveau de 2020, puis la trajectoire prévisionnelle croit de 2 % par an.

Figure 26. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » en k€ courants

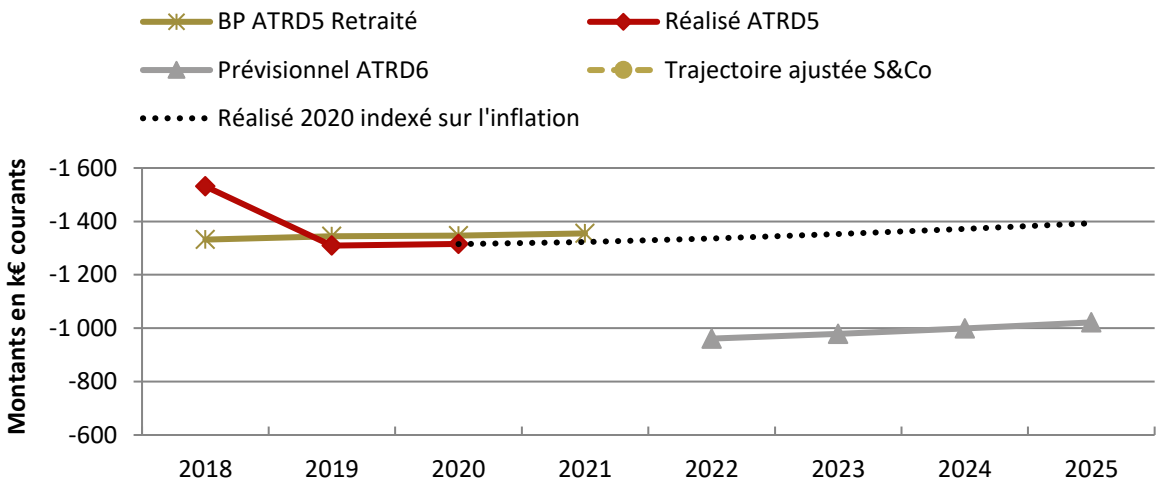

Tableau 108. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	-1 332	-1 344	-1 347	-1 355				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	-1 531	-1 309	-1 315	-948	-961	-979	-999	-1 022
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-199 (+14,96%)	+35 (-2,59%)	+32 (-2,37%)	+407 (-30,05%)				
Evolution annuelle	-	-14,48%	+0,43%	-27,92%	+1,39%	+1,88%	+2,07%	+2,23%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+395 (-28,50%)							
Evolution entre 2020 et 2022	+354 (-26,92%)							

6.3.2. Contenu de la rubrique

Tableau 109. Contenu de la rubrique « Impôts et taxes »

Poste	Réalisé 2020 (k€ courants)	Part au sein de la rubrique (%)
Impôts et taxes	**-1 315**	**100,0%**
Taxe foncière	-1	0,1%
Impôts et taxes sur les rémunérations	-275	20,9%
CET	-916	69,7%
Versement transport	0	0,0%
Autres	-41	3,2%
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-81	6,2%

6.3.3. Analyse de la rubrique

6.3.3.1. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020

Tableau 110. Description des écarts du poste « Impôts et taxes » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD 5 retraité (k€)		**-1 332**	**-1 344**	**-1 347**	
Réalisé (k€)		**-1 531**	**-1 309**	**-1 315**	
Ecart annuel (k€)		**-199**	**+35**	**+32**	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (k€)	Taxe foncière	94	108	107	Taxe foncière chez BME dorénavant
	Impôts et taxes sur les rémunérations	-323	-238	-275	Ce poste était dans les salaires sur le BP ATRD5
	CET	35	140	176	VA plus élevée sur l'ATRD5 pour 2019 et 2020
	Autres	91	122	105	Inclut la C3S dans le BP ATRD5
	Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-97	-97	-81	Inclus dans « Autres » dans le BP ATRD5

6.3.3.2. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 111. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Impôts et taxes »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**-1 553**	**-1 257**	**-1 113**	**-928**	**-961**	**-979**	**-999**	**-1 022**
Taxe foncière	-13	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Impôts et taxes sur les rémunérations	-323	-238	-275	-295	-302	-312	-322	-334
CET	-1 045	-950	-916	-529	-535	-541	-549	-557
dont CVAE	*-956*	*-890*	*-817*	*-429*	*-434*	*-439*	*-445*	*-452*
dont CFE	*-89*	*-60*	*-99*	*-100*	*-101*	*-102*	*-104*	*-105*
Autres	-53	-24	-41	-33	-33	-34	-34	-35
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-97	-97	-81	-89	-90	-91	-93	-94

Les autres taxes incluent la TVTS calculée en fonction du nombre de véhicules loués, les droits d'enregistrement calculée en fonction des actifs juridiques déposés, la taxe travailleurs handicapés calculée en fonction d'une obligation d'un pourcentage de l'effectif total.

Tableau 112. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Impôts et taxes »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Taxe foncière	Portée dorénavant par BME
Impôts et taxes sur les rémunérations	*Voir plus bas*
CET	-
dont CVAE	Moyenne des deux dernières années divisée par deux
dont CFE	Moyenne des deux dernières années divisée par deux. Régaz souligne que La baisse en 2021 du plafond du montant de 3% à 2% de la VA, n'aura pas d'impact sur le montant prévisionnel à verser
Autres	Moyenne des deux dernières années

C3S	Moyenne des deux dernières années

Tableau 113. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 des impôts et taxes sur les rémunérations

Description	Formule appliquée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€$_{constant}$)		**-323**	**-238**	**-275**	**-293**	**-297**	**-303**	**-309**	**-316**
Masse salariale				*-11 417*	*-11 589*	*-11 889*	*-12 141*	*-12 463*	*-12 758*
Taxe d'apprentissage	0,68%*Masse salariale (N-1)*	-91	-25	-86	-78	-79	-81	-83	-85
Participation des employeurs à la FPC	1%*Masse salariale (N-1)	-170	-175	-117	-114	-116	-119	-121	-125
Participation des employeurs à l'effort de construction	0,45%*Masse salariale (N-1)	-58	-53	-54	-51	-52	-53	-55	-56
Montant (CP, HS, 13è mois, GRAT) sept 2020				*-2 149*					
Charges fisc CP - HS – GRAT	2,33%* montant sept 2020 (CP, HS, GRAT)	-4	15	-18	-50	-50	-50	-50	-50

6.3.3.3. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 114. Méthodologie de construction des trajectoires adoptée par Schwartz and Co pour la rubrique « Impôts et taxes »

Description	Méthodologie adoptée par Schwartz and Co
Taxe foncière	Moyenne 19-20 avec une réduction de 50 % du taux d'imposition et une indexation sur l'inflation
Impôts et taxes sur les rémunérations	Réalisé 2020 indexé sur l'évolution de la rémunération principale
CVAE	Moyenne 19-20 avec une réduction de 50 % du taux d'imposition et une indexation sur l'inflation
CFE	Moyenne 19-20 avec une réduction de 50 % du taux d'imposition et une indexation sur l'inflation
Autres	Moyenne 19-20 avec une indexation sur l'inflation
C3S	Moyenne 19-20 avec une indexation sur l'inflation

Tableau 115. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-1315**	**-948**	**-880**	**-885**	**-897**	**-906**
Taxe foncière	-1	-1	0	0	0	0

Impôts et taxes sur les rémunérations	-275	-295	-281	-279	-282	-282
CET	-916	-529	-474	-480	-487	-495
dont CVAE	*-817*	*-429*	*-434*	*-439*	*-446*	*-453*
dont CFE	*-99*	*-100*	*-40*	*-41*	*-42*	*-42*
Autres	-41	-33	-33	-34	-34	-35
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-81	-89	-90	-92	-93	-94

6.3.3.4. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.3.3.4.1. Commentaires de l'opérateur

Impôts et taxes sur les rémunérations

Régaz relève une coquille dans l'indexation sur les rémunérations principales.

6.3.3.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Impôts et taxes sur les rémunérations

Nous corrigeons l'indexation sur les rémunérations principales et recalculons notre trajectoire.

Taxe foncière – CFE

Nous soulignons que Régaz n'a pas précisé la distinction entre bâtiments administratifs et industriels, la réduction d'assiette des taxes Taxe Foncière et CFE a donc été appliquée à la totalité de la taxe.

Tableau 116. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Impôts et taxes » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**-1 315**	**-948**	**-886**	**-897**	**-913**	**-928**
Taxe foncière	-1	-1	0	0	0	0
Impôts et taxes sur les rémunérations	-275	-295	-287	-291	-298	-304
CET	-916	-529	-474	-480	-487	-495
dont CVAE	*-817*	*-429*	*-434*	*-439*	*-446*	*-453*
dont CFE	*-99*	*-100*	*-40*	*-41*	*-42*	*-42*
Autres	-41	-33	-33	-34	-34	-35
Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	-81	-89	-90	-92	-93	-94

6.3.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire

Tableau 117. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Impôts et taxes » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation

k€ courants		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co		**-1 309**	**-1 315**		**-886**	**-897**	**-913**	**-928**
Réalisé 2019 indexé sur l'inflation		**-1 309**	**-1 312**		**-1 333**	**-1 349**	**-1 369**	**-1 390**
Ecarts	Taxe foncière	+0	-0		+0	+0	+0	+0
	Impôts et taxes sur les rémunérations	+0	-37		-45	-46	-49	-51
	CET	+0	+36		+493	+499	+506	+514
	dont CVAE	*+0*	*+75*		*+472*	*+478*	*+485*	*+492*
	dont CFE	*+0*	*-39*		*+21*	*+21*	*+21*	*+22*
	Autres	+0	-17		-9	-9	-9	-9
	Contribution sociale de solidarité sur les sociétés	+0	+16		+8	+8	+8	+8
Ecart par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation		**+0**	**-3**		**+447**	**+452**	**+457**	**+462**

6.4. Recettes extratarifaires

6.4.1. Evolution de la rubrique

Les recettes ont été 57 % plus élevée que prévu en 2018, 1 % plus basses en 2019 et 10 % plus élevées en 2020. La trajectoire prévisionnelle commence 21 % plus bas que le niveau de 2020, croit que 4 % entre 2022 et 2023, décroit de 2 % entre 2023 et 2024 puis croit de 9 % entre 2024 et 2025.

Figure 27. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » en k€ courants

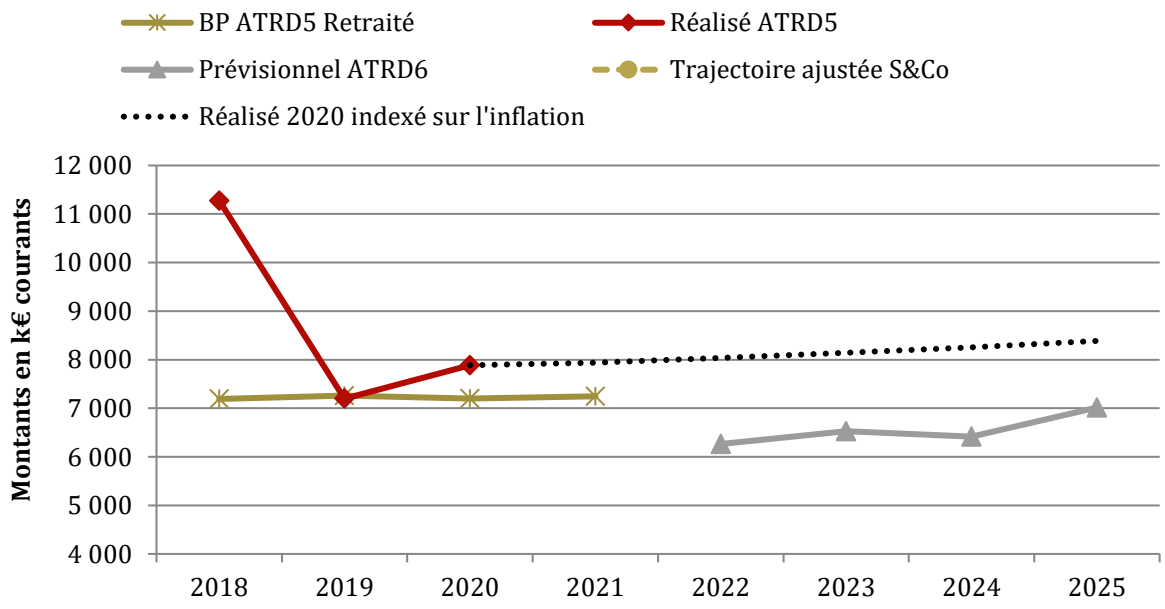

Tableau 118. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	7 191	7 260	7 200	7 244				
Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	11 277	7 197	7 886	6 535	6 264	6 526	6 414	7 015
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	+4 085 (+56,81%)	-63 (-0,87%)	+685 (+9,52%)	-708 (-9,78%)				
Evolution annuelle	-	-36,18%	+9,57%	-17,13%	-4,15%	+4,19%	-1,72%	+9,37%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	-2 232 (-25,40%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-1 622 (-20,57%)							

6.4.2. Contenu de la rubrique

Tableau 119. Contenu de la rubrique « Recettes extratarifaires »

Poste	Réalisé 2020 (k€ courants)	Part au sein de la rubrique (%)
Recettes extratarifaires	**7 886**	**100,0%**
Transfert de charges	0	0,0%
Cessions internes données	0	0,0%
Recettes extratarifaires non incitées	3 766	47,8%
Recettes extratarifaires incitées	4 120	52,2%

6.4.3. Analyse de la rubrique

6.4.3.1. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020

Tableau 120. Description des écarts du poste « Recettes extratarifaires » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD 5 retraité (k€)		**7 191**	**7 260**	**7 200**	
Réalisé (k€)		**11 277**	**7 197**	**7 886**	
Ecart annuel (k€)		**4 085**	**-63**	**685**	
	Recettes extratarifaires non incitées	420	315	2491	D'avantage de recettes de participations raccordement réseau. Depuis le 1er octobre 2019, Régaz n'est plus en liaison directe avec les clients pour les locations de poste et de convertisseurs. Depuis cette généralisation du contrat unique, Régaz a saisi l'occasion pour mettre en place une facturation systématique des locations de postes et de convertisseurs (certains clients n'étaient pas facturés), et a ainsi enregistré une hausse des recettes.

	Recettes extratarifaires incitées	3665	-378	-1806	D'avantage de recettes liées aux RCU mais compensées par des charges de terrassement L'activité de RCU n'a pas été prise en compte dans le BP ATRD 5, car les contrats n'avaient pas été signés au moment de l'élaboration du BP 2 contrats de travaux de réseau de chaleur (durée de 4 ans chacun) ont été signés avec des sociétés filiales de BME: • Energie des Quartiers : date début contrat 1er janvier 2017 et date fin 1er janvier 2021 (marché en cours de clôture) • Energie des bassins : date de début du contrat le 16 novembre 2017 et date de fin le 16 novembre 2021 (pas de travaux programmés sur la période à venir)

6.4.3.2. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 121. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Recettes extratarifaires »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€)	**11 277**	**7 197**	**7 886**	**6 535**	**6 264**	**6 526**	**6 414**	**7 015**
Transfert de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions internes données	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes extratarifaires non incitées	1 755	1 664	3 766	3 655	3 477	3 490	3 486	3 470
Recettes extratarifaires effectivement perçues au titre des participations de tiers	*880*	*739*	*736*	*630*	*403*	*380*	*329*	*266*
Location de compteurs et de postes perçues au titre des contrats de livraison directs	*257*	*267*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres prestations perçues au titre des contrats de livraison directs	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Prestations récurrentes facturées directement aux fournisseurs	*608*	*644*	*3 025*	*3 025*	*3 073*	*3 110*	*3 157*	*3 204*
Recettes au titre des pénalités perçues pour dépassement de capacités souscrites par les consommateurs bénéficiant des options tarifaires T4 et TP	*11*	*14*	*5*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Recettes extratarifaires incitées	9 521	5 534	4 120	2 880	2 787	3 036	2 927	3 545
Facturation travaux catalogue	*811*	*679*	*563*	*663*	*670*	*678*	*688*	*699*
Travaux pour tiers	*904*	*863*	*617*	*659*	*752*	*761*	*772*	*784*
Travaux pour biométhane	*0*	*712*	*353*	*235*	*12*	*228*	*77*	*651*
Travaux pour RCU	*1 532*	*1 592*	*1 281*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Prestations diverses (ELD, études biométhane, VSR, réparations)	*476*	*387*	*375*	*384*	*387*	*392*	*398*	*404*
Autres recettes	*48*	*208*	*80*	*44*	*45*	*45*	*46*	*47*
Mise à disposition personnel chez BME	*80*	*172*	*158*	*166*	*167*	*169*	*172*	*174*

Travaux Bâtiment site Bacalan	*563*	*126*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Refacturation intra-groupe projets informatiques	*2 785*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Refacturations intra-groupe - charges affectables	*1 030*	*412*	*357*	*387*	*390*	*395*	*401*	*407*
Refacturations intra-groupe - fonctions support	*1 291*	*385*	*330*	*360*	*363*	*368*	*373*	*379*

Tableau 122. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Recettes extratarifaires »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Recettes extratarifaires non incitées	
Recettes extratarifaires effectivement perçues au titre des participations de tiers	Méthodologie de construction de la trajectoire prévisionnelle non explicitée par Régaz
Prestations récurrentes facturées directement aux fournisseurs	Méthodologie de construction de la trajectoire prévisionnelle non explicitée par Régaz
Recettes extratarifaires incitées	
Facturation travaux catalogue	Le différentiel de revenu des prestations entre les exercices 2018 et 2019 s'explique par le fait que fournisseur historique GDB a arrêté de demander à Régaz des fermetures pour non-paiement (et prises de règlements) pour demander directement des détachements : MHS-F (MHS origine fournisseur), non payantes. D'où une baisse de revenu conséquente de l'ordre de 213 k€, compensée partiellement par une augmentation du revenu de MES (de l'ordre de 40 k€). En 2020, du fait de la crise sanitaire, moins de PI facturées à l'acte ont été réalisées (-65 k€ entre mars en mai 2020). De plus la PI L23, d'un montant de 20 k€/an, relative à la télé relève mensuelle pour un T2 est terminée. Régaz reconduit donc le montant de l'année 2019 moins le montant lié à la PI L23, soit 659 k€.
Travaux pour tiers	Participations tiers aux raccordements neufs : les montants 2022-2025 sont en lien avec les prévisions de placements de nouveaux PCE. Travaux de déplacement (canalisations ou branchement) payés par tiers : moyenne des 2 dernières années
Travaux pour biométhane	En fonction des projets biométhane présentés dans le BP investissements, réfaction de 40% du montant du coût de raccordement de chaque projet afin de déterminer la participation au raccordement réseau du projet biométhane.
Travaux pour RCU	Il s'agit de recettes de prestations réalisées par Régaz-Bordeaux pour la pose de RCU. A compter de 2021 et pour toute la période tarifaire 2022-2025, Régaz ne réalisera plus de prestations de ce type. Tout comme les charges associées à ces prestations Régaz n'a donc pas reconduit de montant pour la période 2022-2025.
Prestations diverses (ELD, études biométhane, VSR, réparations)	Il s'agit de prestations diverses que Régaz-Bordeaux réalise pour d'autres ELD ou tiers comme de la formation, des études, des prestations de VSR, maintenance ou recettes liées aux endommagements réseau. Reconduction de la moyenne des 2 dernières années.
Autres recettes	**Recettes liées à la refacturation du restaurant** d'entreprise à Bordeaux Métropole pour son utilisation par ses agents :

	Les recettes étant moindres pour 2020 liée à la fermeture du restaurant d'entreprise pendant la crise sanitaire, Régaz propose de prendre l'année 2019 comme référence pour établir la trajectoire 2022-2025, retraitée d'un élément excpetionnel (recette importante (165 k€) sur ce poste lié à un retard de facturation de plusieurs années (5 années facturées de 2015 à 2019)). **Services supports** Reconduction de la moyenne des 2 dernières années. Ces recettes incluent des ventes de compteurs non DATAGAZ en 2019 pour 27 k€ et en 2020 pour 29 k€ (stock de vieux compteur revendus à d'autres ELD) Les recettes récurrentes incluent de nombreuses petites dépenses, comme des petites interventions de dépannage du garage sur des véhicules de la police ou de la mairie (compétence GNV).
Mise à disposition personnel chez BME	Reconduction de la moyenne des deux dernières années. Des agents de Régaz-Bordeaux travaillent pour BME et sont refacturés par Régaz-Bordeaux à BME.
Refacturation intra-groupe projets informatiques	Il s'agit de diverses prestations des services supports de Régaz-Bordeaux réalisées au bénéfice des entités du groupe BME. Du fait de la séparation juridique Régaz-Bordeaux /BME, Régaz a isolé des charges non récurrentes comme les prestations informatiques ou liées au site qui sont désormais refacturées par BME à Régaz-Bordeaux. Les charges refacturées par Régaz-Bordeaux aux entités du groupe BME sont les suivantes : • La refacturation de charges liées à la gestion et maintenance du parc véhicules. Cette charge est répartie en fonction des kms parcourus par société. Reconduction de la moyenne des deux dernières années. • Les prestations des services support : cela comprend les prestations de maintenance, du magasin et des achats réalisées pour le compte des entités du groupe BME. Reconduction de la moyenne des deux dernières années.
Refacturations intra-groupe - charges affectables	
Refacturations intra-groupe - fonctions support	

6.4.3.3. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 123. Méthodologie de construction des trajectoires adoptée par Schwartz and Co pour la rubrique « Recettes extratarifaires »

Description	Méthodologie adoptée par Schwartz and Co
Recettes non incitées	
Recettes extratarifaires effectivement perçues au titre des participations de tiers	Conservation de la trajectoire de Régaz après vérification de sa cohérence avec une indexation sur l'inflation
Prestations récurrentes facturées directement aux fournisseurs	Conservation de la trajectoire de Régaz après vérification de sa cohérence avec une indexation sur l'inflation
Recettes incitées	
Facturation travaux catalogue	Conservation de la trajectoire de Régaz après vérification de sa cohérence avec une indexation sur l'inflation
Travaux pour tiers	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Travaux pour biométhane	Conservation de la trajectoire de Régaz après vérification de sa cohérence avec une indexation sur l'inflation

Prestations diverses (ELD, études biométhane, VSR, réparations)	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Autres recettes	Conservation de la trajectoire de Régaz après vérification de sa cohérence avec une indexation sur l'inflation
Mise à disposition personnel chez BME	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Refacturations intra-groupe - charges affectables	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation
Refacturations intra-groupe - fonctions support	Moyenne 19-20 indexée sur l'inflation

Tableau 124. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « Recettes extratarifaires » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**7886**	**6535**	**6266**	**6528**	**6416**	**7017**
Recettes extratarifaires non incitées	3766	3655	3477	3490	3486	3470
Recettes extratarifaires effectivement perçues au titre des participations de tiers	*736*	*630*	*403*	*380*	*329*	*266*
Prestations récurrentes facturées directement aux fournisseurs	*3025*	*3025*	*3073*	*3110*	*3157*	*3204*
Recettes au titre des pénalités perçues pour dépassement de capacités souscrites par les consommateurs bénéficiant des options tarifaires T4 et TP	*5*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Recettes extratarifaires incitées	4120	2880	2789	3038	2930	3547
Facturation travaux catalogue	*563*	*663*	*670*	*678*	*688*	*699*
Travaux pour tiers	*617*	*659*	*753*	*762*	*773*	*785*
Travaux pour biométhane	*353*	*235*	*12*	*228*	*77*	*651*
Travaux pour RCU	*1281*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Prestations diverses (ELD, études biométhane, VSR, réparations)	*375*	*384*	*388*	*392*	*398*	*404*
Autres recettes	*80*	*44*	*45*	*45*	*46*	*47*
Mise à disposition personnel chez BME	*158*	*166*	*168*	*170*	*172*	*175*
Refacturations intra-groupe - charges affectables	*357*	*387*	*391*	*396*	*402*	*408*
Refacturations intra-groupe - fonctions support	*330*	*360*	*364*	*368*	*374*	*379*

6.4.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire

Tableau 125. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « Recettes extratarifaires » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation

k€ courants	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**+7200**	**+7879**		**+6266**	**+6528**	**+6416**	**+7017**
Réalisé 2019 indexé sur l'inflation	**+7200**	**+7215**		**+7330**	**+7418**	**+7530**	**+7643**
Recettes extratarifaires non incitées	+0	+2099		+1783	+1776	+1746	+1704

	Recettes extratarifaires effectivement perçues au titre des participations de tiers	+0	-5		-349	-381	-443	-519
	Prestations récurrentes facturées directement aux fournisseurs	+0	+2380		+2418	+2447	+2484	+2521
	Recettes au titre des pénalités perçues pour dépassement de capacités souscrites par les consommateurs bénéficiant des options tarifaires T4 et TP	+0	-8		-14	-14	-14	-15
	Recettes extratarifaires incitées	+0	-1434		-2847	-2666	-2860	-2330
	Facturation travaux catalogue	+0	-118		-22	-22	-22	-23
	Travaux pour tiers	+0	-248		-126	-128	-130	-132
	Travaux pour biométhane	+0	-360		-712	-505	-667	-104
	Travaux pour RCU	+0	-315		-1621	-1641	-1665	-1690
	Prestations diverses (ELD, études biométhane, VSR, réparations)	+0	-13		-6	-6	-7	-7
	Autres recettes	+0	-129		-167	-169	-172	-174
	Mise à disposition personnel chez BME	+0	-14		-7	-7	-7	-7
	Refacturations intra-groupe - charges affectables	+0	-56		-29	-29	-29	-30
	Refacturations intra-groupe - fonctions support	+0	-56		-28	-29	-29	-30
Ecart par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation		**+0**	**+664**		**-1065**	**-890**	**-1114**	**-626**

6.5. Production immobilisée

6.5.1. Evolution de la rubrique

La trajectoire réalisée présente une forte croissance entre 2018 et 2020 : +20 % entre 2018 et 2019 et +40% entre 2019 et 2020. La trajectoire prévisionnelle commence 19 % en dessous du niveau de 2020, croit de 5 % puis de 15 % puis décroit de 3 %.

Figure 28. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Production immobilisée » en k€ courants

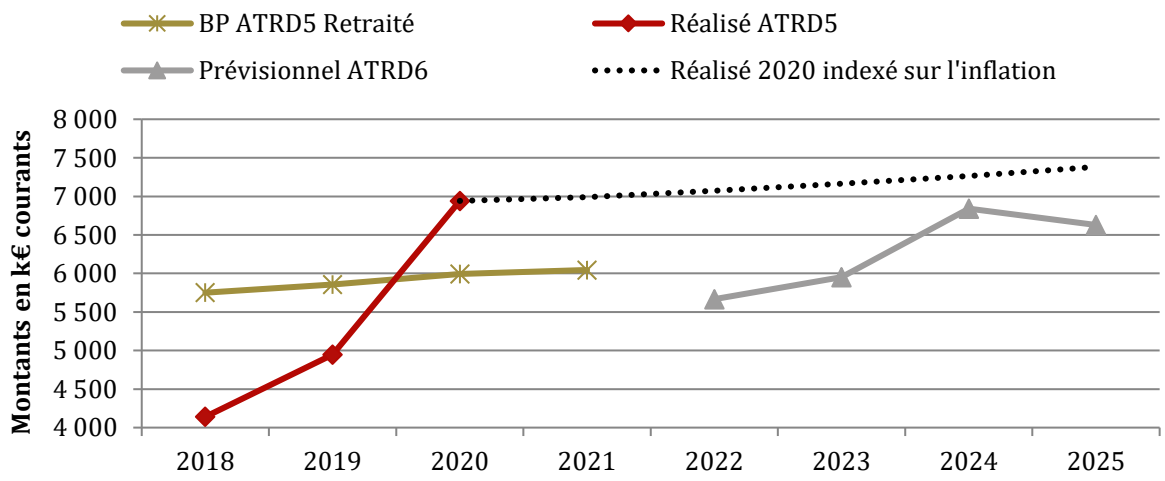

Tableau 126. Trajectoire 2018-2025 de la rubrique « Production immobilisée » en k€ courants

k€ courants	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP ATRD 5 Retraité	5 750	5 857	5 994	6 045				

Réalisé/estimé ATRD 5 et Prévisionnel ATRD 6	4 140	4 947	6 941	7 291	5 666	5 951	6 840	6 630
Ecart Réalisé/estimé - BP ATRD 5 Retraité	-1 610 (-28,00%)	-910 (-15,54%)	+947 (+15,80%)	+1 246 (+20,62%)				
Evolution annuelle	-	+19,50%	+40,30%	+5,04%	-22,29%	+5,03%	+14,94 %	-3,07%
Ecart entre la moyenne 2018-2020 et la moyenne 2022-2025	+929 (+17,39%)							
Evolution entre 2020 et 2022	-1 275 (-18,37%)							

6.5.2. Contenu de la rubrique

Tableau 127. Contenu de la rubrique « Production immobilisée »

Poste	Réalisé 2020 (k€ courants)
Production immobilisée	**6 941**
Contrepartie achats	3 552
Contrepartie cessions internes	77
Contrepartie Personnel	3 289
Contrepartie Recettes	24

6.5.3. Analyse de la rubrique

6.5.3.1. Ecart entre le réalisé et le BP ATRD 5 sur la période 2018-2020

Tableau 128. Description des écarts du poste « Production immobilisée » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD 5 retraité (k€)		**5 750**	**5 857**	**5 994**	
Réalisé (k€)		**-4 140**	**-4 947**	**-6 941**	
Ecart annuel (k€)		**-1 610**	**-910**	**947**	
Décomposition de l'écart annuel total par effet (k€)	Achats	-29	-1 004	-1 269	Davantage d'investissements en 2019 et 2020, ces montants comprennent les compteurs communicants
	Cessions	146	65	195	La production immobilisée « Cession » correspond aux refacturations de prestations ou de produits entre départements internes à Régaz. Ainsi la production immobilisée « cession interne » contient à la fois de la main d'œuvre et des achats, et s'additionne aux postes « production immobilisée achats » et

					« production immobilisée main d'œuvre », sans double comptage. Moins de cessions internes que prévu, d'avantage de sous-traitance.
	Main d'oeuvre	320	368	521	Plus de MO informatique depuis 2018
	Participations tiers	1178	1464	-382	Participations de tiers plus importantes car seules les participations aux raccordements étaient comptées. De plus depuis 2020, les participations de tiers ne sont plus déduites des investissements sous la demande de la DVNI et des autorités concédantes.

6.5.3.2. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2020-2024

Tableau 129. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 du poste « Production immobilisée »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/ prévision (k€ constants)	**3 863**	**4 947**	**6 941**	**7 291**	**5 729**	**5 940**	**6 554**	**6 259**
Contrepartie achats	2 247	3 252	3 552	3 611	2 823	2 929	3 239	3 090
Contrepartie cessions internes	119	203	77	140	140	140	140	140
Contrepartie Personnel	3 100	3 387	3 289	3 540	2 767	2 871	3 175	3 029
Contrepartie Recettes	-1 602	-1 895	24	0	0	0	0	0

Nous notons que la trajectoire présentée dans le tableau ci-dessus est celle explicitée par Régaz dans son dossier tarifaire, néanmoins celle-ci ne correspond pas à celle prise en compte par Régaz dans sa matrice tarifaire. Cette incohérence devra être levée par Régaz.

Tableau 130. Incohérence de la trajectoire de production immobilisée de Régaz

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire de Production Immobilisée – Dossier tarifaire (A)	3 863	4 947	6 941	7 291	5 729	5 940	6 554	6 259
Trajectoire de Production Immobilisée – Matrice tarifaire (B)	3 863	4 947	6 941	7 291	5 666	5 951	6 840	6 630
Ecart (A – B)	*0*	*0*	*0*	*0*	*63*	*-11*	*-286*	*-371*

Seules les charges qui ne peuvent être affectées directement à un chantier font l'objet d'une écriture de production immobilisée, les écritures de charges de terrassement sont notamment passées directement en Capex.

Tableau 131. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Production immobilisée »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Contrepartie achats	Taux moyen des achats en production immobilisée sur le montant des investissements. Reconduction du taux moyen des deux dernières années - 16,1% des montants investis.
Contrepartie cessions internes	Reconduction de la moyenne des 2 dernières années
Contrepartie Personnel	Reconduction du taux moyen des 2 dernières années
Contrepartie Recettes	Les recettes liées aux participations de tiers ne viennent plus en déduction des investissements depuis le 1er octobre 2019, la trajectoire 2022-2025 est donc nulle.

6.5.3.3. Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co

Tableau 132. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2022-2025 du poste « Production immobilisée »

Description	Méthodologie de calcul du prévisionnel et hypothèses sous-jacentes
Contrepartie achats	Nous reconduisons le taux historique moyen de 2019-2020 (15,44 %), appliqué à la trajectoire d'investissement de Régaz
Contrepartie cessions internes	Nous reconduisons le taux historique moyen de 2019-2020 (15,13 %), appliqué à la trajectoire d'investissement de Régaz
Contrepartie Personnel	Moyenne 2019-2020 indexée sur l'inflation

Tableau 133. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « production immobilisée » proposée par Schwartz and Co

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**6 941**	**7 291**	**5 821**	**6 108**	**6 840**	**6 629**
Contrepartie achats	3552	3 611	2 868	3 012	3 381	3 273
Contrepartie personnel	3289	3 540	2 811	2 952	3 313	3 208
Contrepartie cessions internes	77	140	142	144	146	149
Contrepartie recettes	24	0	0	0	0	0

6.5.3.4. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

6.5.3.4.1. Commentaires de l'opérateur

Régaz relève une coquille dans la trajectoire de production immobilisée.

6.5.3.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Nous corrigeons les coquilles et recalculons notre trajectoire.

Tableau 134. Décomposition de la trajectoire 2020-2025 de la rubrique « production immobilisée » proposée par Schwartz and Co post contradictoire

k€ courants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**6 941**	**7 291**	**5 666**	**5 951**	**6 840**	**6 630**
Contrepartie achats	3 552	3 611	2 790	2 933	3 381	3 273
Contrepartie personnel	3 289	3 540	2 734	2 874	3 313	3 208
Contrepartie cessions internes	77	140	142	144	146	149
Contrepartie recettes	24	0	0	0	0	0

6.5.4. Synthèse de la trajectoire recommandée par Schwartz and Co après prise en compte des commentaires de la période contradictoire

Tableau 135. Ecarts de la trajectoire de Schwartz and Co pour le poste « production immobilisée » par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation

k€ courants	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Trajectoire proposée par Schwartz and Co	**+4 947**	**+6 941**		**+5 666**	**+5 951**	**+6 840**	**+6 630**
Réalisé 2019 indexé sur l'inflation	**+4 947**	**+4 957**		**+5 037**	**+5 097**	**+5 174**	**+5 252**
Ecart par rapport au réalisé 2019 indexé sur l'inflation	**+0**	**+1 984**		**+629**	**+853**	**+1 666**	**+1 378**

6.6. Synthèse de l'analyse poste par poste

Tableau 136. Trajectoire de CNE proposée par l'opérateur, par Schwartz and Co et ajustements sur la base de l'analyse poste par poste

Charges (k€)	Trajectoires Régaz				Trajectoires Schwartz and Co				Ajustements				
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	Total
Consommations externes	-20 020	-20 719	-21 338	-21 518	-19 752	-20 213	-20 652	-20 826	**+268**	**+506**	**+686**	**+692**	**+2 152**
Charges de consommation externes à retraiter en application des décisions précédentes de la CRE	+2 747	+2 780	+2 821	+2 864	+2 851	+2 885	+2 928	+2 972	**+104**	**+105**	**+107**	**+108**	**+424**
Charges de personnel	-23 015	-23 480	-24 072	-24 616	-22 908	-23 168	-23 710	-24 211	**+107**	**+313**	**+361**	**+406**	**+1 187**
Impôts et taxes	-961	-979	-999	-1 022	-886	-897	-913	-928	**+75**	**+82**	**+87**	**+94**	**+338**
Coûts échoués	-114	-115	-117	-118	-114	-115	-117	-119	**-0**	**-0**	**-0**	**-0**	**-2**
Recettes extratarifaires	+6 264	+6 526	+6 414	+7 015	+6 266	+6 528	+6 416	+7 017	**+2**	**+2**	**+2**	**+2**	**+8**
Production immobilisée	+5 666	+5 951	+6 840	+6 630	+5 666	+5 951	+6 840	+6 630	**-0**	**-0**	**-0**	**-0**	**-1**
Charges et produits communs non péréqués à retraiter	+0	+0	+0	+0	+0	+0	+0	+0	**+0**	**+0**	**+0**	**+0**	**+0**
Charges nettes d'exploitation	**-29 433**	**-30 037**	**-30 451**	**-30 767**	**-28 877**	**-29 029**	**-29 208**	**-29 465**	**+556**	**+1 008**	**+1 242**	**+1 302**	**+4 107**

7. Analyse TOTEX sur les postes SI, véhicules et Immobilier

7.1. Systèmes d'Information

7.1.1. Dépenses d'exploitation

7.1.1.1. Trajectoires 2018-2025 proposées par l'opérateur

Tableau 137. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Systèmes d'information »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-703**	**-1 613**	**-1 545**	**-1 558**	**-1 573**	**-2 053**	**-2 084**	**-2 115**
Sous traitance intra groupe - maintenance informatique	-198	-494	-585	-512	-517	-984	-999	-1 014
Sous traitance intra groupe – informatique	-210	-565	-564	-568	-574	-580	-589	-598
Sous traitance intra groupe - facility management	-295	-554	-397	-478	-483	-489	-496	-503

Régaz précise que les dépenses en « Facility management » SI concernent les serveurs, copieurs, téléphones etc… et ne concernent pas les charges relatives aux dépenses d'entretien immobilier.

7.1.1.2. Trajectoire proposée par Schwartz and Co

L'appréciation de la trajectoire des dépenses d'exploitation a été réalisée par Schwartz and Co dans le cadre de l'analyse poste par poste. Nous récapitulons ci-dessous les trajectoires recommandées par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste au périmètre des Systèmes d'Information en agrégeant l'ensemble des lignes concernées de la matrice tarifaire. Les ajustements proposés par Schwartz and Co sur ces postes sont donc déjà inclus dans les recommandations de l'analyse poste par poste présentée précédemment.

Il est à noter que nous attendons des éléments complémentaires de justification des dépenses prévisionnelles associées à la montée de version de l'ERP. La trajectoire recommandée ci-dessous est ainsi sous réserve de présentation d'éléments de justification pertinents de la part de Régaz.

Tableau 138. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Systèmes d'information » recommandée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-703**	**-1 613**	**-1 545**	**-1 558**	**-1 574**	**-2 054**	**-2 084**	**-2 116**
Sous traitance intra groupe - maintenance informatique	-198	-494	-585	-512	-518	-984	-999	-1 014
Sous traitance intra groupe – informatique	-210	-565	-564	-568	-574	-580	-589	-598
Sous traitance intra groupe - facility management	-295	-554	-397	-478	-483	-489	-496	-503

7.1.2. Investissements

7.1.2.1. Bilan de la période réalisée ATRD 5

Tableau 139. Description des écarts du poste d'investissement « Systèmes d'information » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description	2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD5 (k€courant)	1 658	1 484	1 464	
Réalisé (k€courant)	1 321	1 602	1 252	
Ecart annuel (k€courant)	-357	118	-212	
Décomposition de l'écart	Décalage de certains petits projets informatiques			

7.1.2.2. Méthode et hypothèses de calcul de la trajectoire 2021-2025

Tableau 140. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Systèmes d'information »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-1 320**	**-1 602**	**-1 252**	**-1 359**	**-1 016**	**-1 141**	**-898**	**-985**

Régaz indique que la trajectoire prévisionnelle a été construite sur la base d'une décomposition des coûts réalisés par projet et d'une projection des coûts par projet.

Tableau 141. Décomposition des investissements SI proposée par Régaz

k€constant	2022	2023	2024	2025
SIG - Version WEB de GIPS(partie cliente)		50		50
SIG - Interpolation Z		50		
SIG- Migration technique			50	
Traçabilité Eléments Techniques SIG		50		50
Suivi programme SIG	70	70	70	70
Evolution Suivi des chantiers	100	100	50	
Evolution de fonctionnalités des applicatifs de EXP	100	100	100	100
Evolution de fonctionnalités des applicatifs de MOE	40	40	40	40
Evolution de fonctionnalités des applicatifs de la MOA	80	80	80	80
Evolution de fonctionnalités des applicatifs de la DAF/MGX	40	40	40	40
Évolution des webservices		140		140
Evolution du Datawarehouse (Sigal+SIG)	30	30	30	30
Application Mobile Exploitant	40	20	60	40
DT/Dict Evol règlementation	20	20	20	20
Migration Outil de GMAO	100	50		

Exploitation Réseau - Amélioration dispatch et prise rendez vous IC	10	30	10	30
Exploitation Réseau - Amélioration Dispatch IS	90	10	30	10
Evolutions Outil-Tablettes -Terrains (Matériel)	30	30	30	30
Vdoc – Qualité/ Evolution Règlementaire	20	20	20	20
Evolution Architecture technique GRD	50		50	
R&D / Analyse des Données	50	50	50	50
Evolution Postes de travail du GRD	30	30	30	30
Enrichissement base de données SIG (amélioration classe de précision branchements)	100	100	100	100
Total	**1 000**	**1 110**	**860**	**930**

7.1.2.3. Trajectoires proposées par Schwartz and Co pour la période ATRD 6

Tableau 142. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'investissement du poste « Systèmes d'information » recommandée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-1 320**	**-1 602**	**-1 252**	**-1 359**	**-965**	**-1 090**	**-845**	**-932**

L'analyse de la décomposition de la trajectoire prévisionnelle par projet et la comparaison des investissements moyens sur la période 2022-2025 aux investissements moyens réalisés sur 2018-2020 ne permettent pas de relever d'incohérences dans la trajectoire proposée par Régaz à l'exception de la ligne « R&D – analyse de données » (voir Tableau 141). Nous ne retenons pas les dépenses prévisionnelles relatives à cette ligne d'une part, car les dépenses de R&D sont principalement couvertes et étayées en tant que charges d'exploitation et d'autre part, car nous Régaz n'a pas fourni de détails sur les projets précis auxquels se rapporte cette dépense et sur la méthode de chiffrage de la trajectoire.

7.1.2.4. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

7.1.2.4.1. Commentaires de l'opérateur

Régaz fournit des explications supplémentaires sur les hypothèses de chiffrage appliqués aux lignes suivantes :

- **Suivi programme SIG :** Il s'agit des évolutions prévues sur le logiciel SIG (modification du système de projection géographique, actualisation des études de danger, amélioration de la gestion des Avis de Remise d'Ouvrage, amélioration du calcul de réseau)
- **Evolution Suivi des chantiers :** Refonte du module de gestion des chantiers du PGI Guernica qui a été développé il y a plus de 20 ans (Gestion papier des dossiers => dématérialisation associée à des outils de mobilité, ergonomie à améliorer, intégration des dernières technologies, création d'interfaces avec d'autres outils de l'entreprise, traçabilité de tous les actes).
- **Evolution de fonctionnalités des applicatifs de EXP :** Refonte du module de suivi des chantiers de tiers (DT/DICT) et évolution du module « Petites Interventions » du PGI Guernica.

- **Evolution de fonctionnalités des applicatifs de la MOA :** Evolution du SCADA afin d'intégrer de nouveaux équipements pilotés à distance dans le cadre de la montée en puissance des injections de biométhane sur le réseau. Evolution de l'outil permettant de gérer les autorisations d'investissement en lien avec le futur module des gestions des chantiers.
- **Evolution de fonctionnalités des applicatifs de la DAF/MGX :**
    - Mise en place d'un logiciel pour la gestion du parc véhicule.
    - Mise en place d'outils de dématérialisation des marchés publics pour les achats.
    - Mise en place d'outils d'analyse de données pour prise de décisions et exploitation de rapports financiers.
    - Mise en place de la traçabilité au magasin des pièces acier en réponse aux exigences de la DREAL.
- **Exploitation Réseau - Amélioration Dispatch IS :** Evolution du module « Interventions d'Urgence & Dépannage » de notre PGI Guernica, avec notamment l'association au PGI Guernica d'un outil d'optimisation des trajets.
- **Enrichissement base de données SIG (amélioration classe de précision branchements) :** Il s'agit de la détection et de la mise à jour sur le SIG de 4 000 branchements par an afin d'améliorer la classe de précision des branchements afin d'être conforme avec la réglementation (passage d'une classe de précision de B ou C en A).
- **« R&D – analyse de données » 50 k€/an :** Régaz indique qu'il ne s'agit pas de R&D liée aux projets en OPEX comme le projet hydrogène ou de pyrogazéification. Il s'agit de dépenses d'investissement prévues dans le cadre de la mise à disposition d'une plateforme destinée à des tiers (clients, collectivités, organismes, …) permettant de faciliter l'accès aux données de consommation, d'analyser les données de consommation et de visualiser les données de consommation sur une cartographie.

7.1.2.4.2. Réponses de Schwartz and Co

Les dépenses concernant l'outil Guernica qui date de plus de 20 ans semblent justifiables. Les autres lignes sont questionnables : nous attirons l'attention de la CRE sur l'absence d'éléments sur les « hypothèses et méthodes de chiffrages » que nous avions demandés.

Nous soulignons notamment que le projet « évolution de fonctionnalité des applicatifs de la DAF/MGX » paraît non indispensable : il devrait générer des gains qui n'ont pas été évalués par Régaz.

Enfin, concernant la ligne « R&D – analyse de données », nous soulignons que Régaz n'a pas fourni d'éléments de chiffrage. Nous reconnaissons cependant la cohérence de la nature de la dépense au vu des nouvelles obligations pour les GRD de publication des données – comme indiqué dans la délibération numéro 2018-001 de la CRE[8].

[8] Délibération de la Commission de Régulation de l'Energie du 11 janvier 2018 portant sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux données dont disposent les gestionnaires de réseaux et d'infrastructure d'énergie

En définitive, nous proposons de conserver notre trajectoire initiale en attirant l'attention de la CRE sur ces dépenses d'investissement de SI qui, mêmes si elles ne sont pas justifiées de manière satisfaisante, respectent une enveloppe d'investissement cohérente avec le réalisé 2018-2020.

7.2. Immobilier

7.2.1. Dépenses d'exploitation

7.2.1.1. Trajectoires 2018-2025 proposées par l'opérateur

Tableau 143. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Immobilier »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-968**	**-1 895**	**-2 041**	**-2 053**	**-2 074**	**-2 099**	**-2 130**	**-2 162**
Refacturation des charges de Bacalan	-957	-1 885	-2 030	-2 042	-2 063	-2 087	-2 119	-2 151
Locations immobilières diverses	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-12

7.2.1.2. Trajectoires proposées par Schwartz and Co pour la période ATRD 6

L'appréciation de la trajectoire des dépenses d'exploitation a été réalisée par Schwartz and Co dans le cadre de l'analyse poste par poste. Nous récapitulons ci-dessous les trajectoires recommandées par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste au périmètre Immobilier en agrégeant l'ensemble des lignes concernées de la matrice tarifaire. Les ajustements proposés par Schwartz and Co sur ces postes sont donc déjà inclus dans les recommandations de l'analyse poste par poste présentée précédemment.

Tableau 144. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Immobilier » recommandée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-968**	**-1 895**	**-2 041**	**-2 053**	**-2 060**	**-2 085**	**-2 115**	**-2 152**
Refacturation des charges de Bacalan	-957	-1 885	-2 030	-2 042	-2 049	-2 074	-2 104	-2 140
Locations immobilières diverses	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-11	-12

7.2.1. Investissements

7.2.1.1. Bilan de la période réalisée ATRD 5

Tableau 145. Description des écarts du poste d'investissement « Immobilier » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description	2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart

BP ATRD5 (k€courant)	61	62	63	
Réalisé (k€courant)	0	971	0	
Ecart annuel (k€courant)	-61	909	-63	
Décomposition de l'écart	Actifs immobiliers propres à Régaz intégrés en 2019 suite aux aménagements du nouveau site de Bacalan et non prévus au marché initial - les travaux d'aménagement du nouveau site de Bacalan n'étaient pas prévus dans le BP ATRD5			

7.2.1.2. Trajectoires 2018-2025 proposées par l'opérateur

Régaz propose une trajectoire nulle de dépenses d'investissements relatives à l'immobilier tertiaire sur la période prévisionnelle 2022-2025. Nous ne sommes donc pas amenés à proposer une appréciation de cette trajectoire.

Tableau 146. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Immobilier »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**0**	**-971**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
G4 bis - Aménégament de locaux	0	-222	0	0	0	0	0	0
G5bis - Actifs immobiliers administratifs	0	-749	0	0	0	0	0	0

7.3. Véhicules

7.3.1. Dépenses d'exploitation

7.3.1.1. Trajectoires 2018-2025 proposées par l'opérateur

Tableau 147. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Véhicules »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	-1 047	-1 159	-1 060	-1 127	-1 291	-1 200	-1 218	-1 236

7.3.1.2. Trajectoires proposées par Schwartz and Co pour la période ATRD 6

L'appréciation de la trajectoire des dépenses d'exploitation a été réalisée par Schwartz and Co dans le cadre de l'analyse poste par poste. Nous récapitulons ci-dessous les trajectoires recommandées par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste au périmètre des dépenses liées aux Véhicules en agrégeant l'ensemble des lignes concernées de la matrice tarifaire. Les ajustements proposés par Schwartz and Co sur ces postes sont donc déjà inclus dans les recommandations de l'analyse poste par poste présentée précédemment.

Tableau 148. Trajectoire 2022-2025 des dépenses d'exploitation du poste « Véhicules » recommandée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	-1 047	-1 159	-1 060	-1 127	-1 138	-1 152	-1 169	-1 187

7.3.2. Investissements

7.3.2.1. Bilan de la période réalisée ATRD 5

Tableau 149. Description des écarts du poste d'investissement « Véhicules » en k€ courants entre 2018 et 2020

Description		2018	2019	2020	Description qualitative de l'écart
BP ATRD5 (k€courant)		0	0	0	
Réalisé (k€courant)		32	40	14	
Ecart annuel (k€courant)		32	40	14	
Décomposition de l'écart	Achat de 2 remorques en 2018 Achat du Véhicule de Surveillance Réseau en 2019 Achat d'un véhicule (classe B) en 2020				

7.3.2.2. Trajectoires 2018-2025 proposées par l'opérateur

Tableau 150. Décomposition de la trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Véhicules »

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-32**	**-40**	**-14**	**0**	**-25**	**-26**	**-26**	**-26**
G6 bis - Véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0
G7bis - Véhicules	-32	-40	-14	0	-25	-26	-26	-26

Régaz indique avoir retenu l'hypothèse d'achat d'un véhicule par an sur la période prévisionnelle 2022-2025.

7.3.2.3. Trajectoires proposées par Schwartz and Co pour la période ATRD 6

Nous conservons la trajectoire de l'opérateur, cohérente avec les dépenses réalisées sur 2018-2020.

Tableau 151. Trajectoire 2018-2025 des dépenses d'investissement du poste « Véhicules » recommandée par Schwartz and Co

Description	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé/prévision (k€courant)	**-32**	**-40**	**-14**	**0**	**-25**	**-26**	**-26**	**-26**
G6 bis - Véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0
G7bis - Véhicules	-32	-40	-14	0	-25	-26	-26	-26

8. Analyse du projet AMR

Le déploiement des compteurs évolués a fait l'objet de réflexions opérationnelles au sein de Régaz-Bordeaux et de GEG (puis de GreenAlp) depuis 2015. Les travaux avec la CRE et les cabinets mandatés pour l'analyse technico-économique des projets ont eu lieu au cours du premier semestre de l'année 2017. Après consultation publique, la délibération portant proposition d'approbation du lancement du déploiement des compteurs communicants sur les territoires desservis par Régaz-Bordeaux et GreenAlp (anciennement GEG) a été publiée en novembre 2017.

Courant 2019, les avancées dans le projet, les complexités rencontrées pour l'intégration des systèmes d'information, ont conduit à une adaptation des délibérations de la CRE notamment sur la régulation incitative associée au déploiement des compteurs évolués. A cette fin, de nouvelles délibérations ont été publiées en février 2020 pour Régaz-Bordeaux.

Suite à ces délibérations, la phase industrielle de déploiement des nouveaux compteurs a pu être lancée en mai 2019 pour Régaz-Bordeaux.

8.1. Analyse de la trajectoire de déploiement du projet AMR

Les premiers remplacements de compteurs pour Régaz ont commencé en mai 2019 et le déploiement dit « industriel » a débuté en octobre 2019 mais a été stoppé totalement pendant la période de confinement liée au COVID 19 (de mi-mars 2020 à mi-mai 2020). Outre le fait que le planning de déploiement ait été impacté directement en raison de cette crise, de nombreuses actions de formations, d'accompagnement et de sensibilisation des parties prenantes, d'audits de prestataires et fournisseurs n'ont pas encore été réalisées : Régaz indique qu'elles seront programmées dès que les conditions sanitaires le permettront.

Néanmoins, Régaz indique que le déploiement a été plus rapide que ce qui avait été prévu dans le BP. L'effet n'est pas lié au déploiement en masse, effectué par des prestataires externes, qui est en ligne avec les prévisions. L'avance est due au déploiement diffus, effectué avec des ressources internes à l'occasion de déplacements pour d'autres raisons (interventions de sécurité / dépannage).

Figure 29. Chronique de déploiement des compteurs communicants

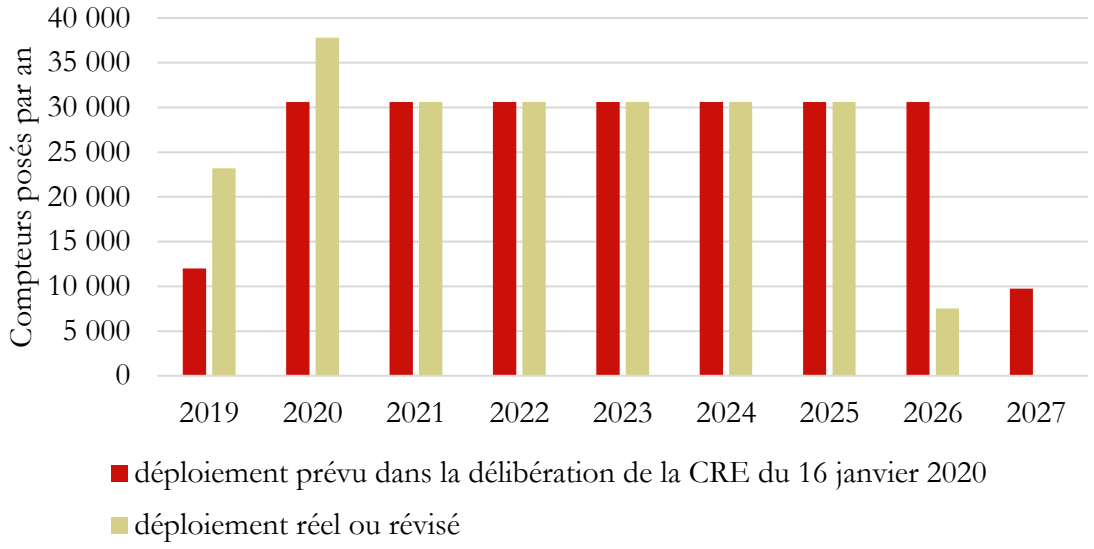

8.2. Analyse des coûts du projet AMR

Les charges d'exploitations annuelles associées au déploiement des compteurs communicants ont été isolées de la trajectoire des OPEX « classiques ». Les impacts du projet AMR sur les charges d'exploitation de Régaz sont de deux types :

- Les charges supplémentaires liées au déploiement (qui représentent des surcoûts par rapport au scénario contrefactuel de non réalisation du projet AMR) ;
- Les charges évitées (qui représentent des gains par rapport au scénario contrefactuel de non réalisation du projet AMR).

Il est à noter que Régaz présente également dans le périmètre des OPEX la trajectoire des « coûts échoués » liés au remplacement anticipé de compteurs « anciens modèles » par des compteurs évolués. Or, dans la délibération[9] relative au tarif ATRD 5, cette trajectoire est intégrée aux charges de capital. Après échange avec la CRE, nous comprenons que les coûts échoués obéissent à un principe de couverture au réel.

8.2.1. Trajectoire ATRD 5

L'analyse comparative des trajectoires réalisées sur 2018-2020 / estimées pour 2021 et des trajectoires retenues dans le BP AMR validé par la CRE en janvier 2020 permet de constater que :

- Les charges supplémentaires auront été inférieures de 860 k€ aux trajectoires prévues entre 2018 et 2021, soit une baisse de 35 % en moyenne.
- Les charges évitées quant à elles auront été inférieures de 98 k€ aux trajectoires prévues, soit une baisse de 21 % en moyenne.

[9] Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 21 décembre 2017 portant décision sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution

- Les charges nettes (coûts supplémentaires diminuées des charges évitées) auront baissé de 760 k€ sur la période 2018-2021 par rapport aux charges nettes prévues dans le BP AMR de janvier 2020.

Tableau 152. Comparaison des charges supplémentaires du projet AMR réalisées/estimées sur 2018-2021 avec la trajectoire du BP AMR validé par la CRE en janvier 2020

		2018	2019	2020	2021	Cumul 2018-2021
BP AMR janvier 2020	€ 2016	-472 000	-630 862	-671 945	-691 329	
	€ courants (chronique d'inflation du BP)	-483 090	-654 711	-707 905	-740 752	
Réalisé/ Estimé ATRD5	€ 2016	-208 986	-281 417	-398 192	-708 103	
	€ courants	-214 881	-292 032	-414 067	-740 752	
Ecarts Réalisé/ Estimé vs BP AMR janvier 2020	**€ 2016**	**+263 014**	**+349 445**	**+262 213**	**-16 774**	**+857 898**
	%	**-56%**	**-55%**	**-39%**	**+2%**	**-35 %**

Tableau 153. Comparaison des charges évitées du projet AMR réalisés/estimés sur 2018-2021 avec la trajectoire du BP AMR validé par la CRE en janvier 2020

		2018	2019	2020	2021	Cumul 2018-2021
BP AMR janvier 2020	€ 2016	0	44 248	157 399	271 008	
	€ courants (chronique d'inflation du BP)	0	45 921	165 822	290 382	
Réalisé/ Estimé ATRD5	€ 2016	0	9 043	88 113	277 584	
	€ courants	0	9 384	91 626	290 382	
Ecarts Réalisé/ Estimé vs BP AMR janvier 2020	**€ 2016**	**0**	**-35 205**	**-69 286**	**+6 576**	**-97 915**
	%	**0**	**-80%**	**-44%**	**+2%**	**-21%**

Régaz explique que les charges évitées sur 2019 et 2020 sont plus faibles que les niveaux prévus à cause de deux effets majeurs :

- L'existence d'un délai (jusqu'à plusieurs mois) dans l'établissement de la communication des compteurs posés avec les concentrateurs, bien que les compteurs soient posés en mode « pré-activé » ;
- Une désoptimisation de la relève résiduelle plus importante que prévue dans le BP.

Par ailleurs, pour les coûts échoués, comme la trajectoire n'a pas été actualisée par la CRE dans le BP AMR validé en janvier 2020, notre analyse s'est limitée à la comparaison des trajectoires réalisée/estimée et prévue dans le BP ATRD 5 sur la période ATRD 5. Pour rappel, cette trajectoire de coûts est couverte au réel. Nous constatons un écart significatif avec une hausse de 479 k€ des coûts échoués réalisés par rapport à ceux prévus dans le BP ATRD 5. Nous restons en attente d'explications de la part de Régaz sur cet écart.

Tableau 154. Comparaison entre les coûts échoués liés au projet AMR réalisés/estimés avec la trajectoire retenue dans le BP ATRD 5 retraité de l'inflation

€ courants	2018	2019	2020	2021	Cumulé 18-21
Trajectoire réalisée / estimée	-154 072	-567 866	-1 229 659	-633 745	
Trajectoire BP ATRD 5 retraitée de l'inflation	0	-788 436	-700 458	-617 808	
Ecart (Réalisé/estimé - BP ATRD 5 retraité)	**-154 072**	**+220 570**	**-529 201**	**-15 938**	**-478 641**

8.2.2. Trajectoire ATRD6

Régaz prévoit pour la période prévisionnelle exactement les mêmes trajectoires que celles prévues dans le BP AMR de janvier 2020. Une fois l'inflation mise à jour, les trajectoires sont les suivantes :

Tableau 155. Trajectoires des charges liées au projet AMR sur la période prévisionnelle 2022-2025

€ courants	2022	2023	2024	2025
Charges nettes	**-337 383**	**-238 970**	**-138 128**	**+20 700**
Charges supplémentaires	-739 463	-766 893	-797 230	-773 874
Charges évitées	+402 080	+527 922	+659 102	+794 574

2025 serait ainsi la première année permettant aux coûts évités de compenser entièrement les coûts d'exploitation.

<u>Appréciation du niveau de la trajectoire par Schwartz and Co</u>

Au vu des éléments dont nous disposons à date et dans l'attente d'éléments complémentaires, nous recommandons de retenir pour la période ATRD 6 les trajectoires proposées par Régaz, qui sont pour rappel, similaires aux trajectoires retenues dans le BP validé par la CRE en janvier 2020.

Tableau 156. Trajectoire de charges d'exploitation liées au projet AMR recommandée par Schwartz and Co

Description	2022	2023	2024	2025
Charges supplémentaires (k€ courant)	-739	-767	-797	-774
Charges évitées (k€ courant)	402	528	659	795
Coûts échoués (k€ courant)	-535	-462	-395	-333

8.2.3. Prise en compte des commentaires apportés par l'opérateur à l'issue de la période contradictoire

8.2.3.1. Commentaires de l'opérateur

Détail de la méthodologie d'évaluation des charges évitées

Les charges évitées sont évaluées en analysant les montants de relève cyclique qui ne sont plus réalisés suite à la pose de compteurs communicants. Les hypothèses permettant d'évaluer les gains sur la relève en 2019 et 2020 ont été réalisées à partir du coût de la relève cyclique en 2018 qui est considérée comme une année normale de relève. Sur cet attachement, nous retrouvons les coûts relatifs à la relève externe et interne :

Tableau 157. Extraction comptable de la relève cyclique de Régaz

EUR	2017/18	2018/19	2019/20
CNE	629 947	620 563	440 781
Consommations externes	357 936	305 371	217 998
Achats stockés (602xxx, 6031xx, 6032xx et 6091xx)	3 222	613	513
Achats matières et fournitures non stockées (606xxx)	74		
Loyers, crédit bail et charges locatives (612xxx, 613xxx sauf 613220 et 614xxx)	1 393	2 691	3 260
Services extérieurs entretien et maintenance (611xxx et 615xxx)	341 787	302 012	214 224
Prestations externes (621xxx)	11 042		
Autres charges (618xxx, 62xxxx sauf 623xxx, 65xxxx sauf redevances et aides commerciales)	418	55	
Charges de personnel	272 011	315 193	222 784
Coût standard (TRACH)	272 011	315 193	222 784

Ainsi, Régaz indique avoir un coût de relève en 2017/2018 à 630 k€, en 2018/2019 à 621 k€ et en 2019/2020 à 441 k€.
Régaz estime ainsi que les coûts de relève évités sont de 9 k€ en 2019 et 189 k€ en 2020 par rapport à l'année 2018, qui peut être considérée comme une année normale de relève.
Néanmoins, Régaz note que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et l'arrêt complet de la relève pendant 2 mois entre la mi-mars et mi-mai 2020. Le coût de la relève 2020 ne reflète donc pas la réalité et peut être réévalué, hors effet crise sanitaire, à 441 x (12/10) = 529 k€. En définitive, Régaz estime un gain de 101 k€ en 2020 par rapport à 2018.

Détail des écarts constatés sur les charges supplémentaires et les charges évitées entre les trajectoires réalisées et les trajectoires prévues dans le BP AMR validé par la CRE en 2020

Sur les charges supplémentaires, l'écart constaté est de 349 k€ en 2019 et 262 k€ en 2020 et s'explique comme suit pour Régaz :

- Concernant la supervision du SI en 2019 et 2020, Régaz avait des montants prévus dans la trajectoire initiale de 202 k€ en 2019 et 205 k€ en 2020. Ces montants concernent des prestations de maintenance informatique. Celles-ci n'ont pas été totalement réalisées sur les

années 2019 et 2020 et n'ont donc été facturées que très partiellement à hauteur de 25 k€ en 2019 et 36 k€ en 2020 et le seront totalement à partir de 2021.

- Concernant les frais liés à la préparation du déploiement, au pilotage et formation, Régaz prévoyait 223 k€ et 227 k€, et a réalisé 31 k€ en 2019 et 119 k€ en 2020. Ces dépenses n'ont pas été réalisées comme prévu, liées à plusieurs facteurs en raison de retard du projet sur 2019 et de la crise sanitaire de 2020 :
    - Report du suivi de l'animation filière « clients » sur 2021 ;
    - Mission d'assistance à MOA sur 2021 ;
    - Décalage du programme de formation sur 2021.

Sur les charges évitées, l'écart constaté concerne principalement les coûts de relève cyclique. Le BP initial prévoyait sur ce poste 42 k€ en 2019 et 153 k€ en 2020. Régaz estime ces coûts évités à 9 k€ en 2019 et 101 k€ en 2020. Les coûts évités sur 2019 et 2020 sont plus faibles que les niveaux prévus en raison de :

- La mise en service opérationnelle du système de télé relève des compteurs qui n'a été effective que fin 2019 ;
- L'existence d'un délai (jusqu'à plusieurs mois) dans l'établissement de la communication des compteurs posés avec les concentrateurs, bien que les compteurs soient posés en mode « pré-activé » ;
- Une désoptimisation de la relève résiduelle plus importante que prévue dans le BP.

De plus, Régaz indique ne pas avoir constaté à ce stade d'économie d'OPEX induites par le déploiement du comptage évolué sur les postes gestion des redressements, réclamations et pertes évitées.

Recettes comptabilisées dans la période réalisée non reconduites dans la période prévisionnelle

Régaz a comptabilisé une recette de 6 k€ en 2020. Elle correspond à des frais de formation facturés aux prestataires suite à démission de leurs personnels. Le contrat de déploiement de la pose des compteurs qui lie Régaz à ses prestataires prévoit que les frais initiaux de formation soient pris en charge par Régaz et que les formations suite à remplacement de personnels soient facturées par Régaz et ce, pour essayer de minimiser le « turnover » au sein des entreprises prestataires.

Gains liés au déploiement diffus

Régaz indique que les ressources internes sont mobilisées pour réaliser le déploiement diffus avec une synergie plus importante que prévu initialement. Cependant cette situation ne mène pas à une révision à la baisse des coûts prévisionnels de pose diffuse dans le BP ATRD6.
Sur les 2 premières années du déploiement, Régaz a en effet profité de l'opportunité de pouvoir remplacer des compteurs sur ses chantiers de renouvellement des réseaux fonte et lors de diverses

interventions ponctuelles de maintenance et de sécurité (soit environ 5 000 remplacements sur 2 ans).
Selon Régaz, ces actions ont atteint leurs limites à date. En effet, presque la moitié des compteurs ont été déployés et le nombre de compteurs pouvant être changés dans ce cadre s'est fortement restreint et va tendre vers « zéro » très prochainement. De plus, pour des raisons liées à l'organisation du projet et éviter des risques de doubles interventions chez le client, il a été décidé de limiter le changement des compteurs sur les chantiers.
D'autre part, sur ce projet, REGAZ est confronté à des problèmes de fonctionnement des compteurs qui l'oblige à réaliser des opérations de contrôles ultérieures après pose, non prévus dans le BP initial (soit environ 5 000 compteurs évalués sur la période de déploiement à venir).
Pour ces raisons, REGAZ n'a pas proposé une baisse des coûts prévisionnels de pose diffuse dans le BP ATRD6.

8.2.3.2. Réponses de Schwartz and Co

Détail de la méthodologie d'évaluation des charges évitées

Globalement, la méthodologie nous parait cohérente, moyennant deux corrections :

- le nombre de compteurs augmentant au fil des années dans le scénario contrefactuel (et ne restant pas stable au niveau de 2018), il faut donc appliquer à 2018 l'augmentation du parc.
- par ailleurs, nous corrigeons l'effet inflation pour raisonner en € constants.

Tableau 158. Construction de la trajectoire de charges évitées

Charges évitées (k€ courant)	Unité	2018	2019	2020
Nombre de compteurs	**Nombre**	**221 323**	**224 854**	**226 783**
Coûts de la relève cyclique	k€ courants	-630	-621	-529
	k€ constant 2016	-613	-598	-509
	€ constant 2016/compteur	-2,8	-2,7	-2,2
Gains sur la relève cyclique	€ constant 2016/compteur		0,1	0,5
	k€ constant 2016		24	119
	k€ courant	**0**	**25**	**124**

Nous obtenons donc la trajectoire suivante pour les charges réalisées entre 2018 et 2021.

Tableau 159. Charges réalisées entre 2018 et 2021 – trajectoire calculée par Schwartz and Co

k€ courant	2018	2019	2020	2021
Charges supplémentaires	-215	-292	-426	-741
Charges évitées	0	25	124	290
Coûts échoués	-154	-568	-1230	-634

Détail des écarts constatés sur les charges supplémentaires et les charges évitées entre les trajectoires réalisées et les trajectoires prévues dans le BP AMR validé par la CRE en 2020

Les explications apportées par Régaz nous semblent globalement cohérentes et n'appellent pas de modification des trajectoires recommandées avant la période contradictoire (voir Tableau 156).

Néanmoins, nous attirons l'attention de la CRE sur le fait que Régaz présente des gains qui se résument aux gains de relève : il indique ne pas constater d'économie de charges d'exploitation en lien avec la gestion des redressements, les réclamations et les pertes évitées. Pourtant, des gains avaient été prévus par rapport à ces thématiques. Pour rappel, nous avions bien pris en compte les gains associés à ces thématiques dans la trajectoire recommandée avant contradictoire (voir Tableau 156).

9. Analyse d'efficience

Nous avons réalisé des analyses complémentaires afin de juger de l'évolution de l'efficience des CNE de l'opérateur de façon globale. Nous avons analysé l'évolution des CNE de l'opérateur entre 2018 et 2025 en distinguant les charges et produits résultant de contraintes exogènes et imprévisibles, des charges relevant d'un périmètre d'activité constant (dans la suite du rapport « CNE à périmètre constant »).

En sus de l'analyse poste par poste, il convient de mesurer l'évolution de la productivité globale de l'opérateur au regard de ses charges d'exploitation. Pour ce faire, nous avons mesuré le niveau de productivité des CNE atteint par l'opérateur pendant la période réalisée 2018-2020 et l'avons comparé au niveau de productivité prévisionnel sur la base de la demande tarifaire de l'opérateur et de la proposition de Schwartz and Co après l'analyse poste par poste.

Dans ce contexte, nous avons apprécié les efforts de productivité en analysant l'évolution du ratio entre les CNE à périmètre d'activité constant et les kilomètres de canalisations. L'analyse est réalisée en euros constants de 2020 afin de neutraliser l'impact de l'inflation entre les différentes années.

Afin d'obtenir les CNE à « périmètre d'activité constant », nous avons déduit des CNE l'ensemble des charges et recettes résultant de contraintes exogènes et imprévisibles, soit les éléments suivants :

- Charges associées au projet CICM ;
- Charges associées au projet DPBE ;
- Charges associées aux impayés (au CRCP) ;
- Recettes non incitées (au CRCP).

Le choix du paramètre métier « longueur de réseau » pour l'appréciation de la productivité s'appuie sur le retour d'expérience de Schwartz and Co acquis à travers la réalisation de plusieurs benchmarks basés sur des études statistiques et économétriques depuis plus de 10 ans dans le domaine des infrastructures de transport et distribution d'énergie. En particulier, dans le cadre de l'audit des charges d'exploitation de GRDF mené par Schwartz and Co en 2015[10], un benchmark de l'efficience de GRDF a été réalisé sur la base de la méthode advanced COLS exécutée sur un échantillon de 28 GRD. L'étude économétrique a montré que le meilleur modèle économétrique modélisant les coûts des GRD gaz analysés est un modèle à 4 variables explicatives, dont la plus contributive à l'explication des CNE (et de très loin), est la longueur totale du réseau.

[10] Audit des charges d'exploitation de GRDF, Rapport final, Mise à jour suite à la demande tarifaire révisée de GRDF, Version publique, 18 février 2016

Tableau 160. Trajectoire de nombre de km de canalisation utilisée par Schwartz and Co

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Longueur du réseau (km de canalisation)	3 430	3 466	3 490	3 525	3 538	3 552	3 568	3 588

Indicateur de performance – trajectoire proposée par l'opérateur

Figure 30. Évolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisation (demande de l'opérateur)

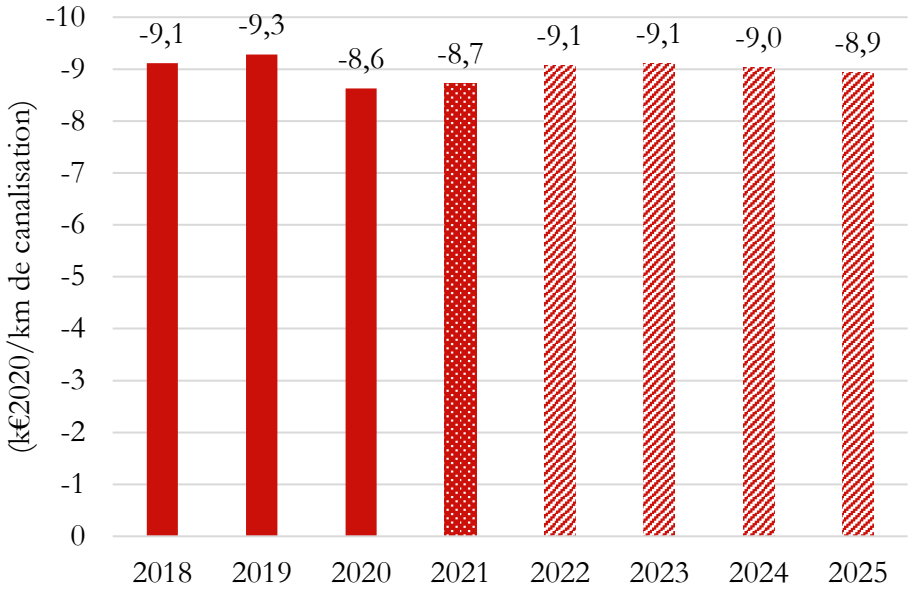

Indicateur de performance – trajectoire ajustée par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste

Figure 31. Évolution du ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisation (suite à l'analyse poste par poste de Schwartz and Co)

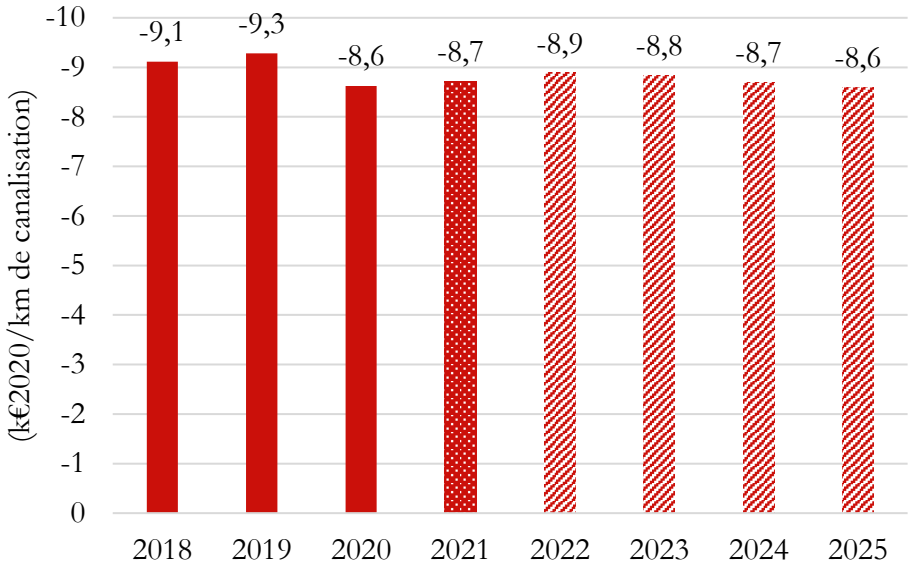

Indicateur de performance – trajectoire ajustée par Schwartz and Co suite à l'analyse globale d'efficience

L'ajustement proposé par Schwartz and Co suite à l'analyse poste par poste conduit à une amélioration de l'efficience de l'opérateur sur la période prévisionnelle en comparaison avec le niveau d'efficience réalisé en 2019 sur la base de l'indicateur de performance « CNE en k€$_{2020}$/km de canalisation » : en effet, la productivité mesurée via le ratio CNE à périmètre constant par kilomètre de canalisations est améliorée par rapport à 2019 de 3,8 % en 2022 et de 7,4 % en 2025. Ainsi, la trajectoire de CNE à périmètre constant issue de l'analyse poste par poste traduit des gains d'efficience progressifs dès 2022 sur toute la période ATRD 6, conformément au critère d'efficience des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD.

Nous ne recommandons donc pas, au titre de l'objectif d'amélioration de l'efficience globale, d'ajustements supplémentaires par rapport à la trajectoire proposée à l'issue de l'analyse poste par poste.

Schwartz and Co Paris
78 avenue Raymond Poincaré
F-75116 Paris
Tel: +33 (0)1 75 43 53 40
Fax: +33 (0)1 75 43 53 49

Schwartz and Co Luxembourg
3 Place d'Armes
L-1136 Luxembourg
Tel: +352 278 60 400
Fax: +352 278 61 237

Schwartz and Co Lausanne
Rue de Bourg, 30
CH-1003 Lausanne
Tel: +41 (0)215 881 524

Schwartz and Co Brussels
Avenue Louise, 523
B-1050 Bruxelles
Tel: +32 2 669 07 13
Fax: +32 2 627 47 37

Schwartz and Co London
Formations House, 85 Great Portland Street
London W1W 7LT
Tel: +44 (0)20 3879 4232

info@schwartz-and-co.com

www.schwartz-and-co.com